

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL  
MISSION MINISTÉRIELLE  
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT  
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2019

ÉCONOMIE





## NOTE EXPLICATIVE

---

Cette annexe au projet de loi de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2019 est prévue par l'article 54-4° de la loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les rapports annuels de performances des programmes qui lui sont associés. Les rapports annuels de performances rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances accompagnant la loi de finances pour 2019, tant en termes d'exécution des crédits que de compte-rendu en matière de performance, d'activité des opérateurs de l'État.

**Cette annexe par mission récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et attributions de produits) et les emplois utilisés en 2019 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.**

La maquette budgétaire (Mission Programme Action Objectif Indicateur Opérateurs) est celle de la loi de finances pour 2019. Le cas échéant, les données relatives à l'exécution 2018 peuvent avoir été retraitées.

**Dans une première partie, le bilan de la programmation pluriannuelle, la récapitulation des crédits et des emplois ainsi que l'analyse des coûts sont présentés de façon synthétique au niveau de la mission.**

**Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :**

■ **La présentation de la consommation effective et de la prévision initiale des crédits ainsi que le détail des charges et des dépenses fiscales :**

- les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). Les fonds de concours ouverts (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisées en 2019, ainsi que leurs évaluations initiales sont précisés ;
- les crédits 2018 ;
- les charges du programme, évaluées par action ;
- les dépenses fiscales rattachées au programme.

■ **Le rapport annuel de performances qui regroupe :**

- le bilan stratégique du programme ;
- pour chaque objectif de performance, les résultats attendus et obtenus des indicateurs et une analyse de ces résultats ;
- la justification au premier euro des mouvements de crédits et des dépenses constatées. Elle rappelle le contenu physique et financier du programme, les déterminants de la dépense effective, ainsi que les raisons des écarts avec la prévision initiale. Un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement est aussi présenté ;
- une présentation des réalisations effectives des principaux opérateurs et des emplois effectivement rémunérés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

**Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT)**. On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. À titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.



## TABLE DES MATIÈRES

---

Mission

<b>ÉCONOMIE</b>	<b>7</b>
Bilan de la programmation pluriannuelle	8
Récapitulation des crédits et des emplois	14

Programme 134

<b>DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ET RÉGULATIONS</b>	<b>19</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	20
Objectifs et indicateurs de performance	23
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	27
Justification au premier euro	45
Opérateurs	76

Programme 343

<b>PLAN FRANCE TRÈS HAUT DÉBIT</b>	<b>99</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	100
Objectifs et indicateurs de performance	102
Présentation des crédits	104
Justification au premier euro	107

Programme 220

<b>STATISTIQUES ET ÉTUDES ÉCONOMIQUES</b>	<b>113</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	114
Objectifs et indicateurs de performance	117
Présentation des crédits	120
Justification au premier euro	126

Programme 305

<b>STRATÉGIE ÉCONOMIQUE ET FISCALE</b>	<b>149</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	150
Objectifs et indicateurs de performance	153
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	160
Justification au premier euro	166



### MISSION

---

#### ÉCONOMIE

Bilan de la programmation pluriannuelle	8
Récapitulation des crédits et des emplois	14

## BILAN DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

### BILAN STRATÉGIQUE DE LA MISSION

La mission « Économie » regroupe les politiques publiques portées par les quatre programmes suivants :

- Développement des entreprises et régulations (Programme 134) ;
- Statistiques et études économiques (Programme 220) ;
- Stratégie économique et fiscale (Programme 305) ;
- Plan « France très haut débit » (Programme 343).

Les programmes composant la mission ont continué en 2019 d'être sollicités pour produire les analyses et les prévisions nécessaires à la compréhension du contexte économique et élaborer les stratégies macro et microéconomiques favorables à la croissance et à l'emploi. Ils ont accompagné la modernisation de l'économie pour soutenir la croissance, la compétitivité et l'exportation, et ont poursuivi leurs actions en matière de régulation de la concurrence et de protection des consommateurs.

#### 1. Des programmes toujours mobilisés pour la conception des politiques économiques et financières

L'INSEE a collecté, produit, analysé et diffusé des informations sur l'économie et la société françaises. Ces informations intéressent les pouvoirs publics, les administrations, les partenaires sociaux, les entreprises, mais aussi les médias, les enseignants, les chercheurs, ainsi que les particuliers. Elles leur permettent d'enrichir leurs connaissances, d'effectuer des études et des prévisions et de prendre des décisions. Elles éclairent les acteurs du débat public, tant au niveau national que local. L'INSEE a coordonné les travaux des services statistiques ministériels et a contribué, en lien avec Eurostat et avec ses homologues de l'Union européenne, à la production de statistiques européennes harmonisées.

Au premier semestre, la **direction de la législation fiscale** (DLF) a rédigé et soutenu le projet de loi instaurant la taxe sur certaines prestations numériques, permettant de faire participer davantage à la solidarité nationale les grandes entreprises du secteur numérique qui monétisent la valeur créée en ligne par la participation d'utilisateurs localisés sur le territoire national. La DLF a également pris une part active dans la conception de la politique fiscale du Gouvernement qui s'est traduite par une série de mesures votées dans le cadre de la loi de finances pour 2020. En effet, conformément aux engagements pris par le Président de la République le 25 avril 2019 à l'issue du grand débat national, la loi de finances pour 2020 prévoit une baisse de l'impôt sur le revenu (IR) afin d'alléger substantiellement la charge de cet impôt pour les classes moyennes et de leur rendre du pouvoir d'achat. En même temps, la taxe d'habitation sur les résidences principales sera intégralement supprimée pour 80 % des ménages en 2020. Pour les 20 % des ménages restants, la suppression de la taxe d'habitation se déploiera jusqu'en 2023, date à laquelle plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

La **direction générale du Trésor** (DG Trésor) a contribué à la préparation des réformes sociales majeures touchant l'assurance – chômage, la formation ou les régimes de retraite, et a participé à l'élaboration de la loi relative au plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE). Au niveau international, elle s'est investie dans les négociations relatives au prochain comité financier pluriannuel de l'Union européenne et a été mobilisée par la préparation de sommets internationaux (G7 au Québec, G20 à Buenos Aires, réunions de l'Eurogroupe et de l'Ecofin...).



## 2. Un accompagnement des entreprises tourné vers la croissance, la compétitivité, et le soutien à l'exportation

Cette orientation nécessite de s'attacher à la pérennisation et au développement des petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises de taille intermédiaire (ETI) qui représentent une part importante du tissu productif. Face aux difficultés de financement que rencontrent ces entreprises, **Bpifrance** répond aux défaillances du marché en facilitant l'accès au crédit des entreprises lorsqu'il fait l'objet d'un rationnement et en permettant à des entreprises moins bien cotées d'accéder à la bancarisation. Outre l'accompagnement des PME, les financements et garanties accordés par Bpifrance permettent de promouvoir et de soutenir l'innovation et de contribuer au transfert de technologies. En 2019, cette activité a fait l'objet d'une réforme ambitieuse qui vise à accroître son efficacité économique et à se recentrer sur les failles du marché, ce qui permet de réduire son coût pour les finances publiques.

En matière d'innovation, pour assurer le rayonnement et l'accompagnement de la croissance des start-ups, la **direction générale des entreprises** (DGE) a mené plusieurs actions au travers de la mission French Tech, notamment en soutenant le réseau territorial de la French Tech labéllisé en avril 2019 (constitué de treize Capitales en France ainsi que d'environ 80 Communautés en France et à l'étranger) via le French Tech Community Fund.

**Business France** déploie par ailleurs une stratégie destinée à promouvoir l'internationalisation de l'économie française. Elle a pour missions le développement international des entreprises (en particulier les PME et ETI) et de leurs exportations, la gestion du Volontariat International en Entreprises (VIE), le développement des projets d'investissements étrangers en France par la détection de projets et la prospection d'investisseurs étrangers, ainsi que la promotion de l'image économique de la France.

## 3. L'amélioration de la régulation concurrentielle des marchés et de la protection des consommateurs

Cet objectif s'est notamment traduit par des interventions en matière de régulation et de sécurisation des marchés qui relèvent de la **direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes** (DGCCRF). Son action consiste notamment à contrôler l'application du droit relatif à la concurrence, ainsi qu'à l'équilibre et la loyauté des relations commerciales, et à veiller à la protection du consommateur et à la sécurité des produits. Dans ce cadre, la DGCCRF a engagé une revue de ses priorités d'enquêtes en 2019, qui a vocation à s'amplifier ces prochaines années, en renforçant son action sur les secteurs où les enjeux ou les risques sont les plus importants. L'année 2019 a été plus largement l'occasion pour la direction de développer la dématérialisation de certaines de ses démarches au bénéfice des professionnels, ainsi que de renforcer son recours à l'analyse de données de masse dans le cadre de ses enquêtes, en particulier dans le secteur de l'économie numérique.

**L'Autorité de la concurrence** a poursuivi en 2019 ses actions traditionnelles de contrôle des pratiques anticoncurrentielles, d'expertise du fonctionnement des marchés et de contrôle des concentrations. En matière de contrôle des concentrations, l'Autorité a entamé une phase de consultation publique approfondie afin de définir de nouvelles lignes directrices destinées à faire évoluer sa pratique au regard, notamment, de la numérisation croissante de l'économie.

**L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes** (ARCEP), afin d'assurer un suivi plus fin des déploiements fixes et mobiles, a intensifié sa démarche de régulation par la donnée, en mettant à jour ses dispositifs de cartographie en ligne tels que monréseaumobile.fr et en développant de nouveaux services de cartographie sur le fixe. S'agissant des réseaux mobiles, l'ARCEP a particulièrement œuvré au contrôle du respect des obligations des opérateurs au titre du New Deal. Sur le fixe, elle a rendu les avis dus dans le cadre des processus d'engagement des opérateurs en vue du déploiement du très haut débit.

## ■ BILAN DES RÉFORMES

### 1. Des actions de modernisation et de simplification tournées vers l'amélioration du service

Les administrations financières mettent en œuvre des actions continues de **modernisation et de simplification** visant, d'une part, à améliorer les services rendus aux citoyens et aux usagers et, d'autre part, à améliorer l'organisation et le fonctionnement de l'administration. Ces actions se sont poursuivies en 2019 avec une ambition forte de développer le numérique au service de politiques publiques renouvelées.

L'**Insee** poursuit notamment la modernisation des méthodes de collecte et de traitement des données, avec la dématérialisation de la collecte dans tous les domaines (enquête ménages et entreprises, recensement, ...) afin d'alléger la charge de réponse des enquêtés tout en réduisant les coûts de collecte et de traitement. L'institut utilise de nouvelles sources de données, telles que les données de caisse, pour remplacer une partie des relevés de prix effectués pour le calcul de l'indice des prix à la consommation et innove en matière de communication et de diffusion, afin d'accroître la visibilité de l'Insee et de permettre à tous de s'approprier ses publications.

### 2. Le renouvellement des politiques d'intervention

Les dispositifs d'intervention à destination des entreprises ont fait l'objet depuis plusieurs années d'un travail d'évaluation approfondi avec l'objectif d'en réduire le nombre et de se concentrer sur ceux dont l'efficacité est démontrée. Cette démarche s'est notamment traduite par la mise en extinction de plusieurs dispositifs sur le périmètre de la mission : actions collectives et fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC).

Les politiques de soutien ont été orientées sur les aides à l'innovation, s'appuyant notamment sur les pôles de compétitivité qui regroupent, dans une démarche partenariale, entreprises, centres de formation et organismes de recherche, sur des projets d'innovation, avec l'objectif d'atteindre une taille critique suffisante pour acquérir une visibilité internationale, ainsi que des positions clés sur les marchés concernés. Les pôles apportent notamment un soutien au montage de projets collaboratifs de R&D.

Certaines entreprises industrielles ont, par ailleurs, bénéficié du dispositif de **compensation des coûts indirects des quotas carbone**. Cette mesure est destinée aux secteurs ou sous-secteurs considérés comme exposés à un risque significatif de délocalisation hors de l'Union européenne en raison des coûts des quotas, liés au système communautaire d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre, répercutés sur les prix de l'électricité.

Enfin, la promotion de **l'entrepreneuriat social et de l'investissement à impact social** - pratique consistant, pour des investisseurs, à combiner la recherche d'un retour sur investissement et un impact social significatif – a été structurée sur deux axes : contribuer à une meilleure identification des entrepreneurs sociaux par la modernisation du dispositif ESUS (Entreprises Solidaires d'Utilité Sociale) et accompagner la montée en puissance des investisseurs privés dans l'investissement à impact social, notamment avec la mise en place des contrats à impact social. Ces deux volets constituent un facteur important de compétitivité pour les acteurs impliqués dans le système français de collecte d'épargne solidaire, souvent considéré comme l'un des plus avancés parmi les États membres de l'Union européenne, voire de l'OCDE par certains de ses aspects.

### 3. L'amélioration de l'organisation et du fonctionnement de l'administration

Engagé dans une démarche ambitieuse d'amélioration de son organisation et de son fonctionnement pour gagner en efficacité, le ministère de l'économie et des finances poursuit sa transformation.

Concernant la **DGE**, les services contribuant au développement des entreprises au sein des pôles 3E des DIRECCTE (hors Corse et Outre-Mer) sont réorganisés et leurs missions sont recentrées sur l'accompagnement des entreprises en difficulté, le suivi des filières stratégiques et l'innovation. Ces missions ont été regroupées au sein de nouveaux Services économiques de l'État en région (SEER), créés au premier semestre 2019.

La **DGTrésor** s'est attachée, au cours des cinq dernières années, à déployer des moyens vers les nouvelles zones de croissance afin de pouvoir répondre au mieux à ses missions tout en réduisant sa présence dans d'autres parties du monde.

La dématérialisation des enquêtes permet à **l'Insee** de moderniser ses méthodes de collecte et de traitement des données, tout en allégeant la charge de réponse des enquêtes et en réduisant les coûts de collecte et de traitement. En 2019, ce processus est maintenant largement engagé pour le recensement de la population (la moitié des ménages a choisi de répondre *via* Internet), ainsi que pour les enquêtes auprès des entreprises (plus de 80 % d'entre elles proposent aux entreprises interrogées de répondre *via* le portail Coltrane).

La **DLF** a également poursuivi, en 2019, ses travaux de simplification de la fiscalité, ce qui a permis de supprimer, en loi de finances pour 2020, 20 taxes à faible rendement avec un impact de 18 M€ à compter de 2020 et de 274 M€ à compter de 2021. Par ailleurs, 7 dépenses fiscales inefficaces ont été supprimées et 10 autres bornées dans le temps. Toujours dans une optique de simplification, un travail important a été réalisé afin de mettre en place un calendrier de transfert à la direction générale des finances publiques (DGFIP) du recouvrement de plusieurs taxes actuellement gérées par la direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI).

## COMPTABILITÉ ANALYTIQUE

2019 a marqué la fin des dispositifs comptabilité d'analyse des coûts, conformément au décret n° 2018-803 du 24 septembre 2018, pour évoluer vers la mise en œuvre d'une comptabilité analytique fondée sur la comptabilité générale. A cette fin, sous la coordination du responsable de la fonction financière ministérielle, un État des lieux des dispositifs existants et un recensement des besoins ont été réalisés au sein des directions des ministères économiques et financiers. Des expérimentations ont été conduites, reposant sur l'extraction, l'analyse et l'exploitation des données de comptabilité générale : elles fourniront un point d'appui au développement de projets de comptabilité analytique, mais aussi à la fiabilisation de la programmation budgétaire.

## CONTRIBUTION AU GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

(en millions d'euros)

Initiative / Action GPI	Prévision	Exécution
AE CP		
Initiative 19 : Soutenir le déploiement du très haut débit Déploiement du très haut débit (Ancrer la compétitivité sur l'innovation)	5 163	0 30
<b>Total</b>	<b>5</b> <b>163</b>	<b>0</b> <b>30</b>

Le programme 343 contribue dans son intégralité à la mise en œuvre de l'initiative 19 (Soutenir le déploiement du Très Haut Débit) du Grand plan d'investissement (GPI).

Sur les 3,3 Md€ prévus au total par le Gouvernement, la totalité des engagements cumulés de l'État s'est élevée, au 31 décembre 2019, à 3,3 Md€ : 900 M€ au titre du PIA I et 2,4 Md€ au titre du programme 343 pour compléter le FSN. Les décaissements cumulés totaux s'élèvent à 626 M€ au 31 décembre 2019, dont 30 M€ au titre du programme 343.

Dans la zone d'initiative publique, la très grande majorité des projets de RIP a déjà finalisé les procédures de mise en concurrence pour la construction et l'exploitation des réseaux FttH (délégations de service public et/ou marchés publics), faisant ainsi basculer le Plan France Très Haut Débit dans sa phase de mise en œuvre opérationnelle et de production de lignes FttH sur tout le territoire.

## OBJECTIFS ET INDICATEURS LES PLUS REPRÉSENTATIFS DE LA MISSION

### OBJECTIF 1 : Renforcer l'efficacité des aides aux entreprises (P134)

#### Indicateur 1.1 : Écart entre le taux de croissance des entreprises aidées par Bpifrance financement et celui des entreprises comparables (P134)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Écart entre le taux de croissance de la valeur ajoutée des entreprises aidées par Bpifrance financement et le taux de croissance de la valeur ajoutée des entreprises comparables	points	3,0 (génération 2014)	5,2	>=10	>0	>0	>=10

#### Commentaires techniques

Source des données : Données Bpifrance, INSEE FARE.

Périmètre : Ensemble des entreprises soutenues, une année N donnée, en garantie par Bpifrance hors dispositif du Plan de Relance, et qui publient un bilan.

Modalités de calcul : La méthodologie de calcul est fondée sur la création d'une population de comparaison constituée d'entreprises similaires aux entreprises aidées selon l'âge, l'effectif et le secteur. Compte tenu du délai de remontée des bilans dans les bases, l'évolution de la VA est calculée entre N-3 et N-1 sur une génération d'entreprises aidées en N-3.

Cette nouvelle méthodologie, plus précise, est désormais utilisée pour calculer l'indicateur. Des méthodes dites de « *matching* » sont mobilisées afin d'apparier chaque entreprise bénéficiaire d'une garantie à une entreprise non bénéficiaire, ici sur la base d'un « score de propension ». L'objectif est de tenir compte de davantage de caractéristiques observables (par rapport à l'ancienne méthode) qui influent à la fois sur la probabilité de traitement (obtenir la garantie) et les revenus potentiels (la croissance de la valeur ajoutée), et ce afin de réduire le biais de sélection.

L'implémentation de la nouvelle méthodologie permet de constater un écart positif significatif entre la croissance de la valeur ajoutée des entreprises bénéficiaires des garanties, et celle des entreprises « témoin ». Cet écart est en moyenne plus faible avec la nouvelle méthode qu'avec l'ancienne en raison de la prise en compte de contrefactuels plus robustes et de la réduction du biais de sélection.

Le résultat 2019 est estimatif. L'objectif a été fixé en 2018 de rendre cet indicateur plus robuste en augmentant la comparabilité entre les entreprises bénéficiaires des garanties et des entreprises comparables, certaines ayant recours à d'autres types de crédits. Des consolidations sont en cours pour permettre à l'indicateur de prendre en compte l'ensemble des prêts garantis par les fonds nationaux. L'exemple de l'étude des prêts garantis par le fonds « développement », qui permettent une croissance du chiffre d'affaires à 3 ans de 9 points supérieure par rapport à des entreprises comparables, doit donc être complété par une étude fine sur les autres types de crédits garantis.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

L'indicateur affiche un écart de performance positif en faveur des entreprises bénéficiaires d'un prêt garanti en 2016. Au global, l'écart qui pourra être constaté aux termes des consolidations encore en cours au printemps 2020 resterait strictement positif, signe de la capacité de Bpifrance à faire croître les entreprises soutenues et créer de la richesse sur le territoire national.

### OBJECTIF 2 : Développer un environnement juridique et administratif favorable à la création et à la croissance des entreprises

#### Indicateur 2.1 : Rang de classement de la France dans l'étude « Doing Business » de la Banque Mondiale

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Rang de classement international de la France en matière de réglementation des affaires (zone OCDE)	rang	21	18	<= 21	18	20	<= 20

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Au regard de cette analyse multicritère, la France se classe au 20<sup>e</sup> rang dans la zone OCDE.

La place de la France reste plutôt stable depuis 2017. En 2019, elle est classée au 1<sup>er</sup> rang pour le commerce transfrontalier, au 10<sup>ème</sup> rang pour l'exécution des contrats et le raccordement à l'électricité et au 15<sup>e</sup> rang pour la création d'entreprise.

La France a perdu deux places au classement général depuis 2018. Cette baisse s'explique notamment par le recul de la France dans les domaines de l'obtention de crédits, la protection des investisseurs minoritaires et la création d'entreprises. Dans cette dernière catégorie, il ressort des rapports Doing Business 2018 et 2019 que les scores n'ont pas évolué en France durant la période. Ainsi, en 2019, le nombre de procédures recensé pour créer une entreprise s'élève à 5 et le nombre de jours recensé pour créer une entreprise s'élève à 3,5 (identiques à 2018).

Or, dans un environnement international particulièrement concurrentiel, plusieurs pays de la zone OCDE ont d'ores et déjà engagé des mesures de simplification réglementaires ou administratives susceptibles d'améliorer à plus ou moins brève échéance leur classement au sein de l'étude de la Banque mondiale

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

### RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

#### Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2019 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2019 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
<b>134 – Développement des entreprises et régulations</b>			
Prévision	903 657 559	919 158 609	4 804
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	898 234 095	912 267 352	4 802
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	5 423 464	6 891 257	
<i>Transferts d'ETPT en gestion et mouvements d'ETPT en LFR (art 11)</i>			2
Exécution	872 691 538	902 333 172	4 706
<b>343 – Plan France Très haut débit</b>			
Prévision	76 605 966	163 367 510	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	5 000 000	163 367 510	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	71 605 966		
Exécution		30 000 000	
<b>220 – Statistiques et études économiques</b>			
Prévision	458 157 933	449 507 016	5 255
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	443 026 865	441 501 479	5 255
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	15 131 068	8 005 537	
Exécution	444 278 723	443 826 185	5 208
<b>305 – Stratégie économique et fiscale</b>			
Prévision	424 154 613	418 291 549	1 479
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	426 986 187	422 486 187	1 483
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	-2 831 574	-4 194 638	
<i>Transferts d'ETPT en gestion et mouvements d'ETPT en LFR (art 11)</i>			-4
Exécution	415 801 085	409 979 853	1 467
<b>Total Prévision</b>	<b>1 862 576 072</b>	<b>1 950 324 684</b>	<b>11 538</b>
<b>Total Exécution</b>	<b>1 732 771 347</b>	<b>1 786 139 210</b>	<b>11 381</b>

\* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2018	2019	2018	2019
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>				
134 – Développement des entreprises et régulations	1 030 555 154 981 177 062	906 234 095 872 691 538	986 025 142 950 740 048	920 267 352 902 333 172
04 – Développement des postes, des télécommunications et du numérique	196 723 987 206 171 174	176 405 259 160 071 680	176 740 310 189 298 220	181 385 259 178 758 691
07 – Développement international des entreprises et attractivité du territoire	194 594 024 182 514 488	149 933 812 147 800 847	195 569 872 182 231 871	149 933 812 147 286 788
08 – Expertise, conseil et inspection	18 760 216 17 415 471	18 802 907 17 285 713	18 782 707 17 415 471	18 802 907 17 285 713
13 – Régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP)	53 515 576 42 474 433	20 641 204 20 064 516	27 023 129 25 086 824	22 478 757 21 478 837
15 – Mise en oeuvre du droit de la concurrence (Autorité de la concurrence)	21 641 537 20 607 190	21 436 000 20 584 193	21 640 933 21 912 480	22 535 396 21 789 313
22 – Economie sociale et solidaire	149 780 340 000	70 000 -260 000	0 0	19 400 15 000
23 – Industrie et services	309 917 371 275 328 757	286 750 625 272 818 676	310 392 553 277 753 720	294 469 985 283 004 085
24 – Régulation concurrentielle des marchés, protection économique et sécurité du consommateur	235 252 663 236 325 549	232 194 288 234 325 913	235 875 638 237 041 462	230 641 836 232 714 745
343 – Plan France Très haut débit	208 000 000 158 518 734	5 000 000 0	0 -10 900 000	163 367 510 30 000 000
01 – Réseaux d'initiative publique	208 000 000 158 518 734	5 000 000 0	0 -10 900 000	163 367 510 30 000 000
220 – Statistiques et études économiques	468 861 285 456 994 049	449 826 865 444 278 723	459 417 837 449 172 279	448 301 479 443 826 185
01 – Infrastructure statistique	135 970 732 126 669 178	135 888 972 133 046 368	134 377 782 125 829 250	135 604 262 132 554 841
02 – Information sur les entreprises et synthèses économiques	56 431 140 52 643 041	55 758 650 53 693 754	56 122 030 52 664 720	55 831 347 50 911 179
03 – Information démographique et sociale	71 912 724 66 797 871	69 729 819 67 385 569	70 998 011 66 819 205	69 887 641 67 735 462
05 – Pilotage et soutien	144 860 971 154 494 955	130 372 447 133 140 916	138 363 315 147 507 664	128 886 248 135 611 579
06 – Action régionale	54 744 415 49 893 514	52 102 503 50 225 798	54 615 396 49 884 150	52 117 507 50 198 605
07 – Formation initiale	4 941 303 6 495 490	5 974 474 6 786 319	4 941 303 6 467 290	5 974 474 6 814 519
305 – Stratégie économique et fiscale	431 078 586 425 298 825	428 486 187 415 801 085	430 938 586 423 090 965	423 986 187 409 979 853
01 – Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen	327 972 855 328 101 888	336 614 408 329 623 544	327 832 855 326 002 240	332 114 408 323 883 367
02 – Développement international de l'économie française	86 446 454 81 463 578	75 425 047 69 909 117	86 446 454 81 355 366	75 425 047 69 828 061
03 – Elaboration de la législation fiscale	16 659 277 15 733 359	16 446 732 16 268 425	16 659 277 15 733 359	16 446 732 16 268 425

## Économie

Mission

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre  <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Consommation	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2018	2019	2018	2019
134 – Développement des entreprises et régulations	1 030 555 154 981 177 062	906 234 095 872 691 538	986 025 142 950 740 048	920 267 352 902 333 172
Titre 2. Dépenses de personnel	399 930 298 397 369 020	389 435 907 385 869 575	399 930 298 397 369 020	389 435 907 385 869 575
<b>Autres dépenses :</b>	<b>630 624 856</b> <b>583 808 042</b>	<b>516 798 188</b> <b>486 821 964</b>	<b>586 094 844</b> <b>553 371 028</b>	<b>530 831 445</b> <b>516 463 597</b>
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	276 736 798 263 751 631	228 609 691 198 830 938	232 998 917 227 756 957	232 097 689 218 064 310
Titre 5. Dépenses d'investissement	780 000 2 001 964	500 000 1 691 951	780 000 2 235 792	500 000 1 367 485
Titre 6. Dépenses d'intervention	353 108 058 335 138 690	287 688 497 286 288 587	352 315 927 340 462 522	298 233 756 297 021 314
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 -17 084 243	0 10 488	0 -17 084 243	0 10 488
343 – Plan France Très haut débit	208 000 000 158 518 734	5 000 000 0	0 -10 900 000	163 367 510 30 000 000
Titre 6. Dépenses d'intervention	208 000 000 158 518 734	5 000 000 0	0 -10 900 000	163 367 510 30 000 000
220 – Statistiques et études économiques	468 861 285 456 994 049	449 826 865 444 278 723	459 417 837 449 172 279	448 301 479 443 826 185
Titre 2. Dépenses de personnel	374 432 082 371 284 352	371 568 574 369 408 166	374 432 082 371 284 352	371 568 574 369 408 166
<b>Autres dépenses :</b>	<b>94 429 203</b> <b>85 709 697</b>	<b>78 258 291</b> <b>74 870 558</b>	<b>84 985 755</b> <b>77 887 927</b>	<b>76 732 905</b> <b>74 418 019</b>
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	66 617 052 65 216 260	49 765 809 51 268 130	57 128 473 55 949 489	48 272 609 51 054 555
Titre 5. Dépenses d'investissement	6 953 370 783 681	5 603 701 1 652 334	6 998 501 2 188 209	5 571 515 1 502 770
Titre 6. Dépenses d'intervention	20 858 781 19 709 756	22 888 781 21 950 094	20 858 781 19 750 229	22 888 781 21 860 694
305 – Stratégie économique et fiscale	431 078 586 425 298 825	428 486 187 415 801 085	430 938 586 423 090 965	423 986 187 409 979 853
Titre 2. Dépenses de personnel	156 090 986 149 065 303	153 219 031 146 246 033	156 090 986 149 065 303	153 219 031 146 246 033
<b>Autres dépenses :</b>	<b>274 987 600</b> <b>276 233 522</b>	<b>275 267 156</b> <b>269 555 052</b>	<b>274 847 600</b> <b>274 025 662</b>	<b>270 767 156</b> <b>263 733 820</b>
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	272 637 600 272 215 547	267 067 156 260 547 271	272 497 600 269 912 761	267 067 156 259 063 186
Titre 5. Dépenses d'investissement	1 150 000 273 971	0 0	1 150 000 368 897	0 162 852
Titre 6. Dépenses d'intervention	1 200 000 3 735 353	8 200 000 9 007 782	1 200 000 3 735 353	3 700 000 4 507 782
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 8 651	0 0	0 8 651	0 0
<b>Total</b>	<b>2 138 495 025</b> <b>2 021 988 670</b>	<b>1 789 547 147</b> <b>1 732 771 347</b>	<b>1 876 381 565</b> <b>1 812 103 292</b>	<b>1 955 922 528</b> <b>1 786 139 210</b>



Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2018	2019	2018	2019
Titre 2. Dépenses de personnel	930 453 366 917 718 675	914 223 512 901 523 774	930 453 366 917 718 675	914 223 512 901 523 774
<b>Autres dépenses :</b>	<b>1 208 041 659</b> <b>1 104 269 995</b>	<b>875 323 635</b> <b>831 247 573</b>	<b>945 928 199</b> <b>894 384 617</b>	<b>1 041 699 016</b> <b>884 615 436</b>
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	615 991 450 601 183 438	545 442 656 510 646 338	562 624 990 553 619 207	547 437 454 528 182 052
Titre 5. Dépenses d'investissement	8 883 370 3 059 616	6 103 701 3 344 285	8 928 501 4 792 898	6 071 515 3 033 107
Titre 6. Dépenses d'intervention	583 166 839 517 102 533	323 777 278 317 246 463	374 374 708 353 048 104	488 190 047 353 389 790
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 -17 075 592	0 10 488	0 -17 075 592	0 10 488



### PROGRAMME 134

---

#### DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ET RÉGULATIONS

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	20
Objectifs et indicateurs de performance	23
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	27
Justification au premier euro	45
Opérateurs	76

## BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Marie-Anne BARBAT-LAYANI

*Secrétaire générale*

Responsable du programme n° 134 : Développement des entreprises et régulations

Les politiques publiques retracées par le programme 134 visent à développer la compétitivité des entreprises et à favoriser un environnement économique propice à la croissance et à l'emploi, dans une dimension nationale et internationale. Elles visent également à assurer la régulation et la sécurisation des marchés, ainsi que la protection des consommateurs. Leur mise en œuvre s'articule autour de trois objectifs stratégiques.

Trois directions générales (des entreprises, du Trésor et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et leurs services déconcentrés), le Conseil général de l'économie (CGE), ainsi que deux autorités administratives indépendantes – l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) et l'Autorité de la concurrence (AC) – concourent à la réalisation de ces objectifs en collaboration avec leurs opérateurs, les chambres consulaires et les réseaux associatifs.

Dans le domaine international, les acteurs du programme entretiennent des relations étroites avec de nombreux partenaires comme l'Organisation mondiale du commerce, l'Union internationale des télécommunications, l'Union postale universelle ou les instances internationales de normalisation.

### 1. Améliorer la compétitivité des entreprises françaises

Cette orientation passe par la pérennisation et le développement des petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises de taille intermédiaire (ETI) qui représentent une part importante du tissu productif français. Face aux difficultés de financement que rencontrent ces entreprises, Bpifrance répond aux défaillances du marché en facilitant l'accès au crédit des entreprises. Outre l'accompagnement des PME, les financements et garanties accordés par Bpifrance permettent de promouvoir et de soutenir l'innovation et de contribuer au transfert de technologies. En 2019, cette activité a fait l'objet d'une réforme ambitieuse, qui vise à accroître son efficacité économique et à se recentrer sur les failles du marché. En effet, l'augmentation de commissions de garantie facturées aux banques et la fermeture de petits fonds a permis de réduire à la fois les effets d'aubaine, et le coût des fonds nationaux de garantie pour les finances publiques.

Au cours de l'année 2019, Bpifrance a attribué près de 5 Md€ de garanties à des TPE-PME dans le cadre de financements, ce qui a permis l'octroi par les banques de plus de 10 Md€ de prêts à ces TPE-PME, empreinte globalement stable par rapport à l'année précédente.

**En matière d'innovation**, pour assurer le rayonnement et l'accompagnement de la croissance des start-ups, la Direction générale des entreprises (DGE) a mené plusieurs actions au travers de la mission French Tech, notamment en soutenant le réseau territorial de la French Tech labellisé en avril 2019 (constitué de treize "capitales" en France ainsi que d'environ quatre-vingts "communautés" en France et à l'étranger) *via* le French Tech Community Fund. Le réseau déploie des actions de soutien aux entreprises en hyper croissance et aux start-ups Deep Tech, de formation et d'attraction des talents, de promotion de la diversité dans l'écosystème ou encore de rayonnement à l'international.

La politique de soutien à l'innovation s'appuie également sur les pôles de compétitivité qui regroupent, dans une démarche partenariale, entreprises, centres de formation et organismes de recherche, sur des projets d'innovation. Ceux-ci, en permettant d'atteindre une taille critique suffisante, ont pour objectifs d'acquérir une visibilité internationale et des positions clés sur les marchés concernés. Les pôles apportent notamment un soutien au montage de projets collaboratifs de R&D. Pour la phase IV de cette politique (de 2019 à 2022), quarante-huit pôles ont été labellisés pour une durée de 4 ans, huit pôles ont été labellisés pour un an, prolongeable à 4 ans sous conditions.

**Les actions de soutien à l'industrie** menées par la DGE s'appuient sur les filières industrielles organisées dans des comités stratégiques de filière (CSF) réunis au sein du Conseil national de l'industrie (CNI). Ils ont pour mission d'identifier dans des « contrats de filière » les enjeux clés de la filière et les engagements réciproques de l'État et des industriels, d'émettre des propositions d'actions concrètes et de suivre leur mise en œuvre. Dix contrats de filière ont été signés en 2019 dont les CSF nouveaux : systèmes énergétiques et infrastructures.

Certaines entreprises industrielles ont, par ailleurs, bénéficié du dispositif de compensation des coûts indirects des quotas carbone. Cette mesure est destinée aux secteurs ou sous-secteurs considérés comme exposés à un risque significatif de délocalisation hors de l'Union européenne en raison des coûts des quotas, liés au système européen d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre, répercutés sur les prix de l'électricité.

Enfin, la promotion de l'entrepreneuriat social et de l'investissement à impact social, qui associe pour les investisseurs, la recherche d'un retour sur investissement et un impact social significatif, s'est appuyé en 2019 sur une meilleure identification des entrepreneurs sociaux *via* la modernisation du dispositif ESUS (Entreprises Solidaires d'Utilité Sociale) et l'accompagnement de la montée en puissance des investisseurs privés *via* les contrats à impact social.

## 2. Soutenir les entreprises à l'exportation

Business France déploie une stratégie destinée à promouvoir l'internationalisation de l'économie française. Elle a pour missions : le développement international des entreprises, en particulier les PME et ETI, et de leurs exportations, la gestion du volontariat international en entreprises (VIE), le développement des projets d'investissements étrangers en France par la détection de projets et la prospection d'investisseurs étrangers, ainsi que la promotion de l'image économique de la France à l'international. Son action s'inscrit dans le cadre d'un contrat d'objectifs et de moyens avec l'État, couvrant la période 2018-2022.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les garanties publiques, anciennement gérées par la Coface pour le compte de l'État, ont été transférées à Bpifrance Assurance Export. Les différentes garanties proposées constituent un levier majeur de la compétitivité des projets français à l'international. L'effort de modernisation des produits initié en 2018 afin de les rendre à la fois plus simples et plus attractifs, conjugué à l'extension des capacités de distribution *via* le réseau territorial du groupe Bpifrance, a permis, en 2019, une diffusion plus large intégrant ces produits rénovés, telle la nouvelle Assurance Prospection,

## 3. Assurer le fonctionnement loyal et sécurisé des marchés

Cet objectif s'est notamment traduit par des interventions en matière de régulation et de sécurisation des marchés, qui relèvent de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF). Son action consiste à contrôler l'application du droit relatif à la concurrence ainsi qu'à l'équilibre et la loyauté des relations commerciales, et à veiller à la protection du consommateur et à la sécurité des produits. \_

Pour mener à bien ses missions, la DGCCRF se transforme. Le plan stratégique 2020 – 2025, élaboré en 2019, a pour objectif de remettre l'enquête au cœur de son action, en s'appuyant sur le savoir-faire des agents, en recherchant de nouvelles sources d'information et en améliorant le ciblage des enquêtes. Il s'agit ainsi de lutter contre les fraudes les plus dommageables pour l'économie et pour les consommateurs, et de préserver l'ordre public économique.

Dans ce cadre, la DGCCRF a engagé une revue de ses priorités d'enquêtes en 2019, qui a vocation à s'amplifier ces prochaines années, en renforçant son action sur les secteurs où les enjeux ou les risques sont les plus importants.

Tirant parti du numérique, la DGCCRF a développé, sous forme de start-up d'État, le site internet SignalConso en expérimentant dans trois régions un nouveau mode de relation entre le consommateur, le professionnel et l'administration. Les consommateurs peuvent ainsi signaler dans cette application des anomalies qu'ils constatent dans leurs actes de consommation, ces signalements sont transmis aux entreprises, qui peuvent ainsi les prendre en compte et remédier aux problèmes signalés. La DGCCRF conserve la visibilité sur l'ensemble du processus et peut intervenir lorsque c'est nécessaire.

L'année 2019 a été plus largement l'occasion pour la direction de développer le recours à la dématérialisation de certaines de ses démarches au bénéfice des professionnels, ainsi que de renforcer son recours à l'analyse de données de masse dans le cadre de ses enquêtes, en particulier dans le secteur de l'économie numérique.

Enfin, l'activité de la direction a été marquée par une forte implication, aussi bien de l'administration centrale que des services d'enquêtes, pour mettre en œuvre les différentes dispositions de la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous.

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) et l'Autorité de la concurrence (AC) contribuent également au développement économique, en garantissant une concurrence saine entre les acteurs.

L'Autorité de la concurrence a poursuivi en 2019 ses actions de contrôle des pratiques anticoncurrentielles, d'expertise du fonctionnement des marchés et de contrôle des concentrations.

En matière de contrôle des concentrations, l'Autorité a entamé une phase de consultation publique approfondie afin de définir de nouvelles lignes directrices, en vue de faire évoluer sa pratique au regard, notamment, de la numérisation croissante de l'économie.

A l'initiative de l'Autorité de la concurrence, un accord commun « Numérique et concurrence » entre Autorités de concurrence du G7 a été adopté à l'été 2019. Il vise à dégager des approches communes sur l'appréciation concurrentielle des sujets numériques.

En 2019, l'ARCEP a conduit des chantiers particulièrement structurants sur le réseau fixe, d'une part avec l'amorce d'un nouveau cycle d'analyse de marché, marqué par une attention particulière pour le marché « entreprises » et la bascule du cuivre vers la fibre ; et, sur le réseau mobile, d'autre part, avec le lancement du processus d'attribution des fréquences dédiées à la 5G et l'amorce d'un cycle d'expérimentations sur les bandes millimétriques avec l'attribution de fréquences à des acteurs "verticaux".

Afin d'assurer un suivi plus fin des déploiements fixes et mobiles, l'ARCEP a intensifié sa démarche de régulation par la donnée, en mettant à jour ses dispositifs de cartographie en ligne tels que [monreseau mobile.fr](http://monreseau mobile.fr) et en développant de nouveaux services de cartographie sur le fixe.

S'agissant des réseaux mobiles, l'ARCEP a particulièrement œuvré au contrôle du respect des obligations des opérateurs au titre du *New Deal Mobile* (inscription des engagements de couverture pris par les opérateurs, réattribution des fréquences et mise en place d'un observatoire). Sur le fixe, elle a rendu les avis dus dans le cadre des processus d'engagement des opérateurs en vue du déploiement du très haut débit.

En fin d'année, en application de la loi n° 2019-1063 du 18 octobre 2019 de la modernisation de la distribution de la presse, l'ARCEP a pris la succession du Conseil supérieur des messageries de presse (CSMP) et de l'Autorité de régulation de la distribution de la presse (ARDP) en qualité de régulateur de la distribution de la presse.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

### OBJECTIF 1

#### Renforcer l'efficacité des aides aux entreprises

INDICATEUR 1.1

Écart entre le taux de croissance des entreprises aidées par Bpifrance financement et celui des entreprises comparables

INDICATEUR 1.2

Écart de taux de pérennité à 3 ans des entreprises aidées

### OBJECTIF 2

#### Améliorer l'efficacité du soutien public à l'internationalisation des entreprises

INDICATEUR 2.1

Evolution de l'efficacité du financement public de Business France en matière d'internationalisation des entreprises

### OBJECTIF 3

#### Assurer le fonctionnement loyal et sécurisé des marchés

INDICATEUR 3.1

Taux de suite opérationnelle des enquêtes en matière de pratiques anticoncurrentielles

INDICATEUR 3.2

Part des suites correctives et répressives dans les suites aux contrôles d'établissements

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

## OBJECTIF 1

## Renforcer l'efficacité des aides aux entreprises

## INDICATEUR 1.1 mission

## Écart entre le taux de croissance des entreprises aidées par Bpifrance financement et celui des entreprises comparables

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Écart entre le taux de croissance de la valeur ajoutée des entreprises aidées par Bpifrance financement et le taux de croissance de la valeur ajoutée des entreprises comparables	points	3,0 (génération 2014)	5,2	>=10	>0	>0	>=10

## Commentaires techniques

Source des données : Données Bpifrance, INSEE FARE.

Périmètre : Ensemble des entreprises soutenues, une année N donnée, en garantie par Bpifrance hors dispositif du Plan de Relance, et qui publie un bilan.

Modalités de calcul : La méthodologie de calcul est fondée sur la création d'une population de comparaison constituée d'entreprises similaires aux entreprises aidées selon l'âge, l'effectif et le secteur. Compte tenu du délai de remontée des bilans dans les bases, l'évolution de la VA est calculée entre N-3 et N-1 sur une génération d'entreprises aidées en N-3.

Cette nouvelle méthodologie, plus précise, est désormais utilisée pour calculer l'indicateur. Des méthodes dites de « *matching* » sont mobilisées afin d'apparier chaque entreprise bénéficiaire d'une garantie à une entreprise non bénéficiaire, ici sur la base d'un « score de propension ». L'objectif est de tenir compte de davantage de caractéristiques observables (par rapport à l'ancienne méthode) qui influent à la fois sur la probabilité de traitement (obtenir la garantie) et les revenus potentiels (la croissance de la valeur ajoutée), et ce afin de réduire le biais de sélection.

L'implémentation de la nouvelle méthodologie permet de constater un écart positif significatif entre la croissance de la valeur ajoutée des entreprises bénéficiaires des garanties, et celle des entreprises « témoin ». Cet écart est en moyenne plus faible avec la nouvelle méthode qu'avec l'ancienne en raison de la prise en compte de contrefactuels plus robustes et de la réduction du biais de sélection.

Le résultat 2019 est estimatif. L'objectif a été fixé en 2018 de rendre cet indicateur plus robuste en augmentant la comparabilité entre les entreprises bénéficiaires des garanties et des entreprises comparables, certaines ayant recours à d'autres types de crédits. Des consolidations sont en cours pour permettre à l'indicateur de prendre en compte l'ensemble des prêts garantis par les fonds nationaux. L'exemple de l'étude des prêts garantis par les fonds « développement », qui permettent une croissance du chiffre d'affaires à 3 ans de 9 points supérieure par rapport à des entreprises comparables, doit donc être complété par une étude fine sur les autres types de crédits garantis.

## INDICATEUR 1.2

## Écart de taux de pérennité à 3 ans des entreprises aidées

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Écart entre le taux de pérennité à 3 ans des entreprises nouvelles aidées par Bpifrance financement l'année de leur création et le taux de pérennité à 3 ans des entreprises créées en France	points	11,5 (génération 2012)	12,9	>=10	>=10	[5 ; 10]	>=10

## Commentaires techniques

Source des données : Le calcul est effectué par le pôle évaluation de Bpifrance sur la base d'informations fournies par les services statistiques publics, principalement l'INSEE.

Modalités de calcul : Ecart en point, entre les taux de survie à 3 ans des entreprises aidées par Bpifrance en garantie l'année de leur création et celui des entreprises similaires créées en France

**Développement des entreprises et régulations**

Programme n° 134 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Depuis 2012, les règles de calcul de la survie des entreprises bénéficiaires sont harmonisées avec celles retenues par l'INSEE pour calculer la survie des entreprises françaises. Les dates des événements publiées au bulletin officiel des annonces civiles et commerciales / BODACC (disponible à compter de 2005) qui qualifient la cessation d'activité sont désormais utilisées à la place de la date de mise en jeu de la garantie.

**Périmètre des entreprises analysées :**

- Entreprises soutenues : ensemble des entreprises soutenues en garantie par Bpifrance Financement l'année de leur création, hors entreprises entrant dans le dispositif Prêt à la création d'entreprise. Sont exclues les entreprises dont la date de création est inconnue, les holdings, les sociétés civiles immobilières et les entreprises du secteur agricole.

- Population de comparaison : population de l'enquête Système d'information sur les nouvelles entreprises / SINE, hors régime de l'auto-entrepreneur et hors agriculture.

**Définition de la survie :** une entreprise est considérée pérenne à la date *t* si elle exerce une activité économique à cette date. Le taux de survie est déterminé par le nombre d'entreprises aidées au cours de leur année de création pour lesquelles aucune liquidation, dissolution, radiation ou vente définitive n'a été prononcée dans les trois ans suivant l'intervention, rapporté au nombre d'entreprises aidées au cours de leur année de création. Pour la population de comparaison, il s'agit du taux de survie INSEE issu de l'enquête SINE.

Le taux de survie des entreprises similaires est estimé sur la base de la dernière enquête de l'Insee disponible sur la survie des entreprises en « création » et en « développement », ainsi que des évaluations économétriques menées par Bpifrance en lien avec des académiques.

Le résultat 2019 est estimatif. Depuis 2019, un travail économétrique d'évaluation des fonds de garantie, notamment les plus importants en prise en risque, est mené par Bpifrance. A l'automne 2020 des écarts fiables sur des échantillons représentant plus de 80 % des prises en garantie seront disponibles, notamment pour le taux de survie, ce qui permettra de déterminer définitivement la réalisation 2019 sur l'écart entre le taux de pérennité à 3 ans des entreprises soutenues par Bpifrance financement et celui des entreprises comparables.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

L'**indicateur 1.1** affiche un écart de performance positif en faveur des entreprises bénéficiaires d'un prêt garanti en 2016.

Au global, l'écart qui pourra être constaté aux termes des consolidations encore en cours au printemps 2020 resterait strictement positif, signe de la capacité de Bpifrance à faire croître les entreprises soutenues et créer de la richesse sur le territoire national.

Le résultat provisoire 2019 de l'**indicateur 1.2** indique que le taux de survie à trois ans des entreprises créées et soutenues par Bpifrance en 2014 est entre 5 et 10 points supérieur à celui des entreprises de comparaison. Si l'écart baisse facialement par rapport à certaines années, les populations d'entreprises étudiées bénéficiaires des fonds nationaux de garantie sont nettement plus importantes et donc représentatives.

**OBJECTIF 2**

Améliorer l'efficacité du soutien public à l'internationalisation des entreprises

**INDICATEUR 2.1**

Evolution de l'efficacité du financement public de Business France en matière d'internationalisation des entreprises

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Evolution de l'efficacité du financement public de Business France en matière d'internationalisation des entreprises	%	-16,3	9	-2,5	< 19 000	-3,5 (17 798 €)	-10

**Commentaires techniques**

Cet indicateur permet d'évaluer l'efficacité du dispositif à partir du rapport entre :

- au numérateur, les subventions versées par l'État (programmes 134, 112 et 149) ;
- et au dénominateur, la somme des nouveaux courants d'affaires réalisés par les PME et ETI bénéficiaires de prestations individuelles ou collectives ou utilisatrices du VIE et des projets d'investissements étrangers aboutis en France accompagnés par Business France.

L'indicateur pour les années 2016, 2017, 2018 et 2019 est constitué par l'évolution annuelle de ce ratio ; un montant négatif traduit une amélioration de l'efficacité et, symétriquement, un montant positif traduit une dégradation de l'efficacité.

A compter du PAP 2020, en lien avec le COM de l'opérateur, il a été décidé de présenter dès 2019 l'indicateur sous forme d'une valeur exprimée en euros. Les montants en euros s'élèvent pour la réalisation 2017 à 16 985 € et, pour la réalisation 2018, à 18 455 €.



## ANALYSE DES RÉSULTATS

Cet indicateur permet d'évaluer l'efficacité du dispositif en calculant le montant de la subvention publique de l'État par opération d'internationalisation d'entreprise aboutie avec le concours de Business France.

A des fins de lisibilité et dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens (COM) que Business France a signé avec l'État le 27 décembre 2018 pour la période 2018-2022, il a été décidé de présenter l'indicateur sous forme d'une valeur exprimée en euros. Des valeurs cibles ont été définies dans le COM de l'agence pour chaque année de la période 2018-2022.

Au titre de 2018, l'indicateur (retraduit en euros pour permettre un suivi pluriannuel) était de 18 445 €. La dégradation par rapport à 2017 (16 985 €) est imputable d'une part à la sur-performance des résultats de l'export en 2017 et aux changements d'organisation induits en 2018 par la réforme du dispositif d'accompagnement des PME et ETI à l'export, et d'autre part à la hausse de la subvention versée par l'État en 2018 lié à la mise en oeuvre d'un taux de réserve minoré tel que prévu par le COM.

Au titre de 2019, l'activité a été conforme aux objectifs 2019 du COM. La valeur de l'indicateur était de 17 798 €, (soit 6,3 % en-deçà de la cible fixée dans le COM (indicateur inférieur ou égal à 19 000 € par opération). Cette amélioration s'explique notamment par la baisse de SCSP prévue par le COM.

### OBJECTIF 3

Assurer le fonctionnement loyal et sécurisé des marchés

#### INDICATEUR 3.1

Taux de suite opérationnelle des enquêtes en matière de pratiques anticoncurrentielles

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux de suite opérationnelle des enquêtes réalisées en matière de pratiques anticoncurrentielles	%	43	43,3	40	40	42	40

#### Commentaires techniques

Par suite opérationnelle, on entend les enquêtes ne débouchant pas sur un classement sans suite par la DGCCRF et relevant une pratique anticoncurrentielle.

Source des données : système d'information de la DGCCRF.

#### INDICATEUR 3.2

Part des suites correctives et répressives dans les suites aux contrôles d'établissements

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Part des suites correctives et répressives dans les suites aux contrôles d'établissements	%	36,3	37,1	33	Sans objet	40	35

#### Commentaires techniques

Cet indicateur mesure la part des suites correctives (mesures administratives, procédures civiles) et répressives (procès-verbaux, amendes administratives, saisies) dans l'ensemble des suites mises en oeuvre par la DGCCRF lors d'un constat d'une anomalie relevée lors d'un contrôle.

Source des données : système d'information de la DGCCRF.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

S'agissant du taux de suite opérationnelle des enquêtes de pratiques anticoncurrentielles (3.1), l'atteinte de la cible témoigne de la qualité des indices détectés par les enquêteurs de terrain, du travail d'enrichissement puis de la qualité des enquêtes réalisées par les services spécialisés en charge de les traiter. Elle traduit aussi un équilibre entre l'exigence attendue d'un niveau de caractérisation de pratiques anticoncurrentielles relativement élevé et la nécessité de laisser aux enquêteurs la faculté de remonter des indices, même si leur caractérisation est plus complexe à mettre en évidence.

A la hausse depuis son intégration au projet annuel de performance pour 2015, la stabilité de la cible de la part des suites correctives et répressives dans le total des suites (objectif 3.2) prévue pour 2019 traduisait un objectif de maintien d'une action ciblée de suites efficaces, tout en tenant compte des orientations générales de l'action publique visant à développer une relation de confiance entre l'État et les opérateurs économiques. Le renforcement des actions de contrôle sur les secteurs les plus à risques engagée par la DGCCRF dans le cadre de son plan stratégique a mécaniquement augmenté la part des suites correctives et répressives, plus particulièrement la partie corrective consistant à enjoindre à un professionnel de se mettre en conformité avec la réglementation.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2019 Consommation 2019</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
04 – Développement des postes, des télécommunications et du numérique		38 145 963 22 723 514		138 259 296 137 348 166		176 405 259 160 071 680	176 405 259
07 – Développement international des entreprises et attractivité du territoire		149 923 812 141 282 492		10 000 6 518 356		149 933 812 147 800 847	149 933 812
08 – Expertise, conseil et inspection	18 763 497 17 285 713	39 410				18 802 907 17 285 713	18 802 907
13 – Régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP)	15 614 459 15 195 001	5 026 745 4 759 977	99 052		10 487	20 641 204 20 064 516	20 641 204
15 – Mise en oeuvre du droit de la concurrence (Autorité de la concurrence)	17 234 739 16 566 199	3 701 261 3 861 903	500 000 156 091		0	21 436 000 20 584 193	21 436 000
22 – Economie sociale et solidaire				70 000 -260 000		70 000 -260 000	70 000
23 – Industrie et services	122 037 278 118 170 712	14 811 041 17 938 334	1 117 447	141 902 306 135 592 182		278 750 625 272 818 676	286 750 625
24 – Régulation concurrentielle des marchés, protection économique et sécurité du consommateur	215 785 934 218 651 950	8 961 459 8 264 718	319 361	7 446 895 7 089 884		232 194 288 234 325 913	232 194 288
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>389 435 907</b>	<b>220 609 691</b>	<b>500 000</b>	<b>287 688 497</b>		<b>898 234 095</b>	<b>906 234 095</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+95 866		+4 236 391			+4 332 257	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-1 696 685		+2 787 892			+1 091 207	
Total des AE ouvertes	387 835 088		515 822 471			903 657 559	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>385 869 575</b>	<b>198 830 938</b>	<b>1 691 951</b>	<b>286 288 587</b>	<b>10 488</b>	<b>872 691 538</b>	

## 2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2019 Consommation 2019</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
04 – Développement des postes, des télécommunications et du numérique		43 125 963 41 333 283		138 259 296 137 425 407		181 385 259 178 758 691	181 385 259
07 – Développement international des entreprises et attractivité du territoire		149 923 812 140 768 432		10 000 6 518 356		149 933 812 147 286 788	149 933 812
08 – Expertise, conseil et inspection	18 763 497 17 285 713	39 410				18 802 907 17 285 713	18 802 907
13 – Régulation des communications électroniques et des postes	15 614 459 15 195 001	6 864 298 6 257 659	15 690		10 487	22 478 757 21 478 837	22 478 757

## Développement des entreprises et régulations

Programme n° 134 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
(ARCEP)							
15 – Mise en oeuvre du droit de la concurrence (Autorité de la concurrence)	17 234 739 16 566 199	4 800 657 5 080 311	500 000 142 803			0 22 535 396 21 789 313	22 535 396
22 – Economie sociale et solidaire				19 400 15 000		19 400 15 000	19 400
23 – Industrie et services	122 037 278 118 170 712	11 934 542 17 952 774	901 000	152 498 165 145 979 599		286 469 985 283 004 085	294 469 985
24 – Régulation concurrentielle des marchés, protection économique et sécurité du consommateur	215 785 934 218 651 950	7 409 007 6 671 851	307 992	7 446 895 7 082 952		230 641 836 232 714 745	230 641 836
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>389 435 907</b>	<b>224 097 689</b>	<b>500 000</b>	<b>298 233 756</b>		<b>912 267 352</b>	<b>920 267 352</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+95 866			+4 236 391		+4 332 257	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-1 696 685			+4 255 685		+2 559 000	
Total des CP ouverts	387 835 088			531 323 521		919 158 609	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>385 869 575</b>	<b>218 064 310</b>	<b>1 367 485</b>	<b>297 021 314</b>	<b>10 488</b>	<b>902 333 172</b>	

## 2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI 2018</i> Consommation 2018	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
04 – Développement des postes, des télécommunications et du numérique		57 446 723 72 491 614		139 277 264 133 679 560		196 723 987	196 723 987 206 171 174
07 – Développement international des entreprises et attractivité du territoire		153 664 288 139 590 478		40 929 736 42 924 010		194 594 024	194 594 024 182 514 488
08 – Expertise, conseil et inspection	18 760 216 17 413 249	2 222				18 760 216	18 760 216 17 415 471
13 – Régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP)	15 571 202 15 185 373	37 944 374 26 808 553			480 507	53 515 576	53 515 576 42 474 433
15 – Mise en oeuvre du droit de la concurrence (Autorité de la concurrence)	16 249 442 16 578 555	4 612 095 3 704 444	780 000 324 191			21 641 537	21 641 537 20 607 190
22 – Economie sociale et solidaire				149 780 340 000		149 780	149 780 340 000
23 – Industrie et services	129 454 145 125 779 687	12 208 672 15 765 359	1 136 465	164 254 554 150 211 996	-17 564 750	305 917 371	309 917 371 275 328 757
24 – Régulation concurrentielle des marchés, protection économique et sécurité du consommateur	219 895 293 222 412 156	6 860 646 5 388 961	541 308	8 496 724 7 983 124		235 252 663	235 252 663 236 325 549
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>399 930 298</b>	<b>272 736 798</b>	<b>780 000</b>	<b>353 108 058</b>		<b>1 026 555 154</b>	<b>1 030 555 154</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>397 369 020</b>	<b>263 751 631</b>	<b>2 001 964</b>	<b>335 138 690</b>	<b>-17 084 243</b>		<b>981 177 062</b>

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i> Consommation 2018							

## 2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i> Consommation 2018							
04 – Développement des postes, des télécommunications et du numérique		37 479 832 52 505 742		139 260 478 136 792 478		176 740 310	176 740 310 189 298 220
07 – Développement international des entreprises et attractivité du territoire		154 640 136 139 307 861		40 929 736 42 924 010		195 569 872	195 569 872 182 231 871
08 – Expertise, conseil et inspection	18 760 216 17 413 249	22 491 2 222				18 782 707	18 782 707 17 415 471
13 – Régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP)	15 571 202 15 185 373	11 451 927 9 420 944			480 507	27 023 129	27 023 129 25 086 824
15 – Mise en oeuvre du droit de la concurrence (Autorité de la concurrence)	16 249 442 16 578 555	4 611 491 5 009 734	780 000 324 191			21 640 933	21 640 933 21 912 480
22 – Economie sociale et solidaire							
23 – Industrie et services	129 454 145 125 779 687	13 308 815 15 661 610	1 117 457	163 629 593 152 759 716	-17 564 750	306 392 553	310 392 553 277 753 720
24 – Régulation concurrentielle des marchés, protection économique et sécurité du consommateur	219 895 293 222 412 156	7 484 225 5 848 844	794 144	8 496 120 7 986 318		235 875 638	235 875 638 237 041 462
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>399 930 298</b>	<b>228 998 917</b>	<b>780 000</b>	<b>352 315 927</b>		<b>982 025 142</b>	<b>986 025 142</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>397 369 020</b>	<b>227 756 957</b>	<b>2 235 792</b>	<b>340 462 522</b>	<b>-17 084 243</b>		<b>950 740 048</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019
<b>Titre 2 – Dépenses de personnel</b>	<b>397 369 020</b>	<b>389 435 907</b>	<b>385 869 575</b>	<b>397 369 020</b>	<b>389 435 907</b>	<b>385 869 575</b>
Rémunérations d'activité	252 331 549	247 380 824	245 364 947	252 331 549	247 380 824	245 364 947
Cotisations et contributions sociales	143 235 614	140 501 023	138 699 130	143 235 614	140 501 023	138 699 130
Prestations sociales et allocations diverses	1 801 857	1 554 060	1 805 498	1 801 857	1 554 060	1 805 498
<b>Titre 3 – Dépenses de fonctionnement</b>	<b>263 751 631</b>	<b>220 609 691</b>	<b>198 830 938</b>	<b>227 756 957</b>	<b>224 097 689</b>	<b>218 064 310</b>
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	132 506 205	87 462 832	62 299 578	96 508 672	85 970 830	81 532 950

## Développement des entreprises et régulations

Programme n° 134 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019
Subventions pour charges de service public	131 245 426	133 146 859	136 531 360	131 248 285	138 126 859	136 531 360
<b>Titre 5 – Dépenses d'investissement</b>	<b>2 001 964</b>	<b>500 000</b>	<b>1 691 951</b>	<b>2 235 792</b>	<b>500 000</b>	<b>1 367 485</b>
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	744 553	100 000	370 424	997 389	100 000	359 054
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	1 257 411	400 000	1 321 527	1 238 403	400 000	1 008 431
<b>Titre 6 – Dépenses d'intervention</b>	<b>335 138 690</b>	<b>287 688 497</b>	<b>286 288 587</b>	<b>340 462 522</b>	<b>298 233 756</b>	<b>297 021 314</b>
Transferts aux ménages	611		6 100 543	611		5 745 543
Transferts aux entreprises	291 765 507	125 875 518	237 324 228	295 844 468	139 056 091	247 560 508
Transferts aux collectivités territoriales	41 499	10 000 000		41 500	10 000 000	
Transferts aux autres collectivités	43 331 073	151 812 979	42 863 816	44 575 943	149 177 665	43 715 264
<b>Titre 7 – Dépenses d'opérations financières</b>	<b>-17 084 243</b>		<b>10 488</b>	<b>-17 084 243</b>		<b>10 488</b>
Prêts et avances	480 507		10 488	480 507		10 488
Dépenses de participations financières	-17 564 750			-17 564 750		
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>898 234 095</b>			<b>912 267 352</b>	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-1 600 819			-1 600 819	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+7 024 283			+8 492 076	
<b>Total*</b>	<b>981 177 062</b>	<b>903 657 559</b>	<b>872 691 538</b>	<b>950 740 048</b>	<b>919 158 609</b>	<b>902 333 172</b>

\* y.c. FdC et AdP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2018	Prévues en LFI pour 2019	Ouvertes en 2019	Ouverts en 2018	Prévus en LFI pour 2019	Ouverts en 2019
Dépenses de personnel	130 971		95 866	130 971		95 866
Autres natures de dépenses	6 432 096	8 000 000	4 236 391	6 432 096	8 000 000	4 236 391
<b>Total</b>	<b>6 563 067</b>	<b>8 000 000</b>	<b>4 332 257</b>	<b>6 563 067</b>	<b>8 000 000</b>	<b>4 332 257</b>

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT D'ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2019		2 250		2 250				
03/2019		43 344		43 344				

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
04/2019		3 250		3 250				
05/2019		14 650		14 650				
06/2019		2 750		2 750				
07/2019		5 850		5 850				
08/2019		3 800		3 800				
09/2019		1 150		1 150				
10/2019		3 702		3 702				
11/2019		5 400		5 400				
12/2019		6 550		6 550				
<b>Total</b>		<b>92 696</b>		<b>92 696</b>				

### ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FONDS DE CONCOURS

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/2019	95 865		95 865					
04/2019		4 000 000		4 000 000				
07/2019	93 234		93 234					
10/2019		143 695		143 695				
<b>Total</b>	<b>189 099</b>	<b>4 143 695</b>	<b>189 099</b>	<b>4 143 695</b>				

### ARRÊTÉS DE RÉPARTITION POUR MESURES GÉNÉRALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/10/2019	82 567		82 567					
<b>Total</b>	<b>82 567</b>		<b>82 567</b>					

### ARRÊTÉS DE REPORT DE FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/02/2019	130 971	2 111 595	130 971	2 812 811				
<b>Total</b>	<b>130 971</b>	<b>2 111 595</b>	<b>130 971</b>	<b>2 812 811</b>				

**Développement des entreprises et régulations**

Programme n° 134 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

**ARRÊTÉS DE REPORT DE TRANCHES FONCTIONNELLES**

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
04/02/2019		1						
<b>Total</b>		<b>1</b>						

**ARRÊTÉS DE REPORT HORS TRANCHES FONCTIONNELLES ET HORS FONDS DE CONCOURS**

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/03/2019		6 650 008		7 633 760				
<b>Total</b>		<b>6 650 008</b>		<b>7 633 760</b>				

**DÉCRETS D'ANNULATION DE FONDS DE CONCOURS ET D'ATTRIBUTION DE PRODUITS**

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
04/02/2020					93 233		93 233	
<b>Total</b>					<b>93 233</b>		<b>93 233</b>	

**DÉCRETS DE TRANSFERT**

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/07/2019		1 195 000		1 195 000				
01/08/2019						104 873		104 873
19/08/2019		2 293 000		2 293 000				
19/08/2019		2 050 000		1 330 000				
19/08/2019		965 183		965 183				
07/11/2019		1 200 000		1 200 000				
25/11/2019		13 194		13 194				
26/11/2019	881 979		881 979					
26/11/2019		440 000		440 000				
26/11/2019		440 000		440 000				
26/11/2019		730 000		730 000				
03/12/2019		150 000		150 000				
05/12/2019		1 310 000		1 310 000				
06/12/2019	120 000		120 000					
<b>Total</b>	<b>1 001 979</b>	<b>10 786 377</b>	<b>1 001 979</b>	<b>10 066 377</b>		<b>104 873</b>		<b>104 873</b>



## DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
31/10/2019						2 750 000		46 000
<b>Total</b>						<b>2 750 000</b>		<b>46 000</b>

## LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/12/2019					2 912 202	13 905 216	2 912 202	16 106 390
<b>Total</b>					<b>2 912 202</b>	<b>13 905 216</b>	<b>2 912 202</b>	<b>16 106 390</b>

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>	<b>1 404 616</b>	<b>23 784 372</b>	<b>1 404 616</b>	<b>24 749 339</b>	<b>3 005 435</b>	<b>16 760 089</b>	<b>3 005 435</b>	<b>16 257 263</b>

## Développement des entreprises et régulations

Programme n° 134 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

## Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2019 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2019. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2019.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

## DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (71)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2018	Chiffrage initial 2019	Chiffrage actualisé 2019
210324	<p><b>Crédit d'impôt en faveur de la compétitivité et de l'emploi</b></p> <p>Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices agricoles et bénéfices non commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés</p> <p><i>Bénéficiaires 2017 : 1217350 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2012 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : 2022 - Fin du fait générateur : 2018 - code général des impôts : 244 quater C, 199 ter C, 220 C, 223 O-1-c</i></p>	19 414	19 621	19 178
730221	<p><b>Taux de 10% applicable aux ventes à consommer sur place, à l'exception des ventes de boissons alcooliques</b></p> <p>Assiette et taux</p> <p><i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2012 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 279-m</i></p>	2 892	2 899	2 982
820203	<p><b>Tarif réduit de taxe intérieure de consommation pour l'électricité consommée sur des sites industriels électro-intensifs où sont exploitées des installations industrielles et pour l'électricité consommée par des entreprises industrielles électro-intensives exploitant des installations industrielles.</b></p> <p>Taxe intérieure de consommation sur la fourniture d'électricité</p> <p><i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2015 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code des douanes "Non codifié" : 266 quinquies C-8-C-a</i></p>	1 035	1 014	1 035
730205	<p><b>Taux de 10% pour la fourniture de logements dans les hôtels</b></p> <p>Assiette et taux</p> <p><i>Bénéficiaires 2017 : 35000 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1966 - Dernière modification : 2012 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 279-a 1er alinéa</i></p>	820	780	850

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2018	Chiffrage initial 2019	Chiffrage actualisé 2019
210204	<p><b>Déduction exceptionnelle de 40% du prix de revient de certains biens limitativement énumérés, pratiquée sur la durée normale d'utilisation du bien</b></p> <p>Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices agricoles et bénéfices non commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés</p> <p><i>Bénéficiaires 2017 : 216000 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2015 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : 2022 - Fin du fait générateur : 2017 - code général des impôts : article 39 decies</i></p>	750	670	740
520110	<p><b>Exonération partielle, sous certaines conditions, de droits de mutation à titre gratuit lors de la transmission d'entreprises exploitées sous la forme individuelle ou détenues sous forme sociale</b></p> <p>Mutations à titre gratuit</p> <p><i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises et menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1999 - Dernière modification : 2009 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 787 B, 787 C</i></p>	500	500	500
730206	<p><b>Taux de 10% applicable à la fourniture de logements dans les terrains de camping classés</b></p> <p>Assiette et taux</p> <p><i>Bénéficiaires 2017 : 8000 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1995 - Dernière modification : 2012 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 279-a 3ème alinéa</i></p>	207	211	213
820201	<p><b>Tarif réduit de taxe intérieure de consommation pour l'électricité consommée par les installations industrielles électro-intensives exposées à un risque important de fuite de carbone en raison des coûts des émissions indirects</b></p> <p>Taxe intérieure de consommation sur la fourniture d'électricité</p> <p><i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2015 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code des douanes "Non codifié" : 266 quinquies C-8-C-d</i></p>	210	198	210
300203	<p><b>Exonération des sociétés de capital-risque (SCR)</b></p> <p>Exonérations</p> <p><i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1985 - Dernière modification : 2006 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 208-3° septies</i></p>	150	nc	180
120131	<p><b>Exonération temporaire des suppléments de rémunération versés aux salariés et mandataires sociaux au titre de l'exercice d'une activité professionnelle en France (primes d'impatriation), de la fraction de leur rémunération correspondant à l'activité exercée à l'étranger et de la rémunération des salariés et dirigeants de la Chambre de commerce internationale</b></p> <p>Traitements, salaires, pensions et rentes viagères</p> <p><i>Bénéficiaires 2017 : 11455 Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2003 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81 D, 155 B-I</i></p>	173	155	177
120124	<p><b>Exonération totale ou partielle des sommes versées aux salariés détachés à l'étranger</b></p> <p>Traitements, salaires, pensions et rentes viagères</p> <p><i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Menages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1976 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81 A</i></p>	139	143	139
150518	<p><b>Abattement majoré appliqué aux plus-values sur cessions de titres acquis moins de dix ans après la création d'une PME</b></p> <p>Plus-values des particuliers</p> <p><i>Bénéficiaires 2017 : 10019 Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2013 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 150-0 D 1 quater</i></p>	239	190	134

## Développement des entreprises et régulations

Programme n° 134 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2018	Chiffrage initial 2019	Chiffrage actualisé 2019
150515	<p><b>Abattement fixe applicable aux cessions de titres ou droits par les dirigeants de PME partant à la retraite</b></p> <p>Plus-values des particuliers</p> <p><i>Bénéficiaires 2017 : 3076 Entreprises et menages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Bonne - Création : 2005 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 150-0 D ter</i></p>	387	nc	130
190208	<p><b>Exonération des plus-values professionnelles en cas de cession à titre onéreux d'une entreprise individuelle ou d'une activité par une société de personnes ou en cas de cessation d'un office d'avoué dans le cadre du départ à la retraite du cédant ou de l'associé de la société cédante</b></p> <p>Dispositions communes aux bénéficiaires industriels et commerciaux, bénéficiaires agricoles et bénéficiaires non commerciaux</p> <p><i>Bénéficiaires 2017 : 2318 Entreprises - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2005 - Dernière modification : 2009 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 151 septies A</i></p>	106	nc	77
820202	<p><b>Tarif réduit de taxe intérieure de consommation pour l'électricité consommée par les installations hyperélectro-intensives</b></p> <p>Taxe intérieure de consommation sur la fourniture d'électricité</p> <p><i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2015 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code des douanes "Non codifié" : 266 quinquies C-8-C-b</i></p>	75	104	75
120112	<p><b>Exonération de la contribution patronale et de la participation financière du comité d'entreprise et des organismes à caractère social au financement des chèques vacances</b></p> <p>Traitements, salaires, pensions et rentes viagères</p> <p><i>Bénéficiaires 2017 : 4283635 Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1982 - Dernière modification : 2009 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81-19° bis et DA : DB5F1152</i></p>	70	69	70
110216	<p><b>Réduction d'impôt au titre des souscriptions en numéraire au capital initial ou aux augmentations de capital de PME [européennes]</b></p> <p>Calcul de l'impôt</p> <p><i>Bénéficiaires 2017 : 44647 Menages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 1994 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 199 terdecies-0 A-I</i></p>	58	65	50
530203	<p><b>Exonération des cessions de parts de fonds communs de placement à risques, de certains fonds professionnels spécialisés, de fonds professionnels de capital investissement et de sociétés de libre partenariat</b></p> <p>Mutations à titre onéreux - Taxe de publicité foncière</p> <p><i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises et menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1983 - Dernière modification : 1983 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 730 quater</i></p>	25	24	25
110245	<p><b>Réduction d'impôt au titre de la souscription de parts de fonds d'investissement de proximité (FIP) investis dans les entreprises corses</b></p> <p>Calcul de l'impôt</p> <p><i>Bénéficiaires 2017 : 15764 Menages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2006 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 199 terdecies-0 A-VI ter</i></p>	35	33	21
520209	<p><b>Abattement de 300 000 € sur la valeur du fonds ou de la clientèle d'une entreprise individuelle ou de parts ou actions de société pour la liquidation des droits de mutation à titre gratuit en cas de donations aux salariés</b></p> <p>Mutations à titre gratuit</p> <p><i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises et menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2003 - Dernière modification : 2008 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 790 A</i></p>	20	1	20

(en millions d'euros)

	Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale	Chiffrage définitif 2018	Chiffrage initial 2019	Chiffrage actualisé 2019
570102	<b>Exonération du droit proportionnel ou progressif de mutation sur les apports à titre onéreux d'entreprises individuelles faits à des sociétés passibles de l'impôt sur les sociétés</b> Droits dus par les sociétés <i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1980 - Dernière modification : 2004 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 809-I bis</i>	16	€	16
110228	<b>Réduction d'impôt au titre de la souscription de parts de fonds d'investissement de proximité (FIP)</b> Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2017 : 21728 Menages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2003 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 199 terdecies-0 A VI bis</i>	24	23	15
300111	<b>Exonération des bénéfices réalisés, au cours des 24 mois suivant leur création, par les sociétés créées entre le 1er juillet 2007 et le 31 décembre 2020 pour reprendre une entreprise ou des établissements industriels en difficulté</b> Exonérations <i>Bénéficiaires 2017 : 215 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1998 - Dernière modification : 2014 - Dernière incidence budgétaire : 2022 - Fin du fait générateur : 2020 - code général des impôts : 44 septies</i>	10	10	10
440103	<b>Limitation de l'imposition à l'IFI à raison des seuls biens situés en France des personnes qui n'ont pas été fiscalement domiciliées en France au cours des cinq années civiles précédant celle au cours de laquelle elles ont élu domicile en France</b> Impôt sur la fortune immobilière <i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2017 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : Article 964</i>	8	10	8
120402	<b>Abattements des articles 150-0 D ou 150-0 D ter du CGI au gain d'acquisition d'actions gratuites dont l'autorisation d'attribution par l'assemblée générale intervient du 8 août 2015 au 31 décembre 2017 et abattement de 50 % (ou le cas échéant de l'article 150-0 D ter) lorsque cette autorisation d'attribution intervient à compter du 1er janvier 2018.</b> Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2017 : 118 Menages - Création : 2015 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : article 80 quaterdecies, 200 A-3</i>	1	€	7
140122	<b>Exonération, sous certaines conditions, des revenus des parts de fonds communs de placement à risques (FCPR) et des produits distribués des sociétés de capital risque (SCR)</b> Revenus de capitaux mobiliers <i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1984 - Dernière modification : 2001 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 163 quinquies B, 163 quinquies C</i>	17	13	7
230410	<b>Provision pour charges exceptionnelles ou pour risques afférents aux opérations d'assurance crédit des entreprises d'assurance et de réassurance</b> Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1974 - Dernière modification : 2001 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 39 quinquies G, 39 quinquies GA, 39 quinquies GB, 39 quinquies GC</i>	5	5	5
230203	<b>Crédit d'impôt en faveur des maîtres-restaurateurs</b> Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2017 : 1567 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2006 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : 2018 - Fin du fait générateur : 2017 - code général des impôts : 244 quater Q, 199 ter P, 220 U, 223 O-1-u</i>	5	-	4

## Développement des entreprises et régulations

Programme n° 134 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

(en millions d'euros)

	Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale	Chiffrage définitif 2018	Chiffrage initial 2019	Chiffrage actualisé 2019
320138	<b>Déduction de la part des excédents mis en réserves impartageables par les sociétés coopératives d'intérêt collectif</b> Modalités particulières d'imposition <i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2007 - Dernière modification : 2007 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 209-VIII</i>	7	2	4
140126	<b>Exonération temporaire à hauteur de 50 % des revenus de capitaux mobiliers perçus à l'étranger par des personnes physiques impatriées</b> Revenus de capitaux mobiliers <i>Bénéficiaires 2017 : 11873 Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2008 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 155 B-II-a</i>	3	3	3
150712	<b>Exonération temporaire à hauteur de 50 % des gains nets de cession de valeurs mobilières et de droits sociaux détenus à l'étranger par des personnes physiques impatriées</b> Plus-values des particuliers <i>Bénéficiaires 2017 : 446 Menages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2008 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 155 B-II-c</i>	4	3	3
320141	<b>Imposition au taux réduit de 19 % des plus-values de cession de locaux professionnels ou de terrains à bâtir, situés dans les zones les plus tendues, au profit de certaines sociétés, sous réserve que le cessionnaire s'engage à transformer ces immeubles en locaux d'habitation ou à y construire de tels locaux dans un délai de 4 ans</b> Modalités particulières d'imposition <i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2011 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : 2021 - Fin du fait générateur : 2020 - code général des impôts : 210F</i>	3	3	3
530212	<b>Application d'un abattement de 300 000 € sur la valeur du fonds ou de la clientèle en cas de cession en pleine propriété de fonds artisanaux, de fonds de commerce, de fonds agricoles ou de clientèles d'une entreprise individuelle ou de parts ou actions d'une société</b> Mutations à titre onéreux - Taxe de publicité foncière <i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises et menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2008 - Dernière modification : 2008 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 732 ter</i>	2	2	2
110221	<b>Réduction d'impôt au titre des investissements dans le secteur du tourisme</b> Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2017 : 986 Menages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 1998 - Dernière modification : 2009 - Dernière incidence budgétaire : 2019 - Fin du fait générateur : 2012 - code général des impôts : 199 decies E, 199 decies EA, 199 decies F, 199 decies G</i>	1	1	1
110264	<b>Réduction d'impôt sur le revenu au titre des travaux de réhabilitation effectués dans une résidence de tourisme classée</b> Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Menages - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2016 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : 2022 - Fin du fait générateur : 2019 - code général des impôts : 199 decies G bis</i>	1	nc	1
200215	<b>Amortissement accéléré sur 24 mois des équipements de fabrication additive(imprimantes 3D)</b> Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux et bénéfices agricoles) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2015 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : 2020 - Fin du fait générateur : 2017 - code général des impôts : 39 AI</i>	1	1	1
320134	<b>Crédit d'impôt pour le rachat des entreprises par les salariés</b> Modalités particulières d'imposition <i>Bénéficiaires 2017 : 55 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2006 - Dernière modification : 2006 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 220 nonies, 220 R, 223 O-1-r</i>	1	1	1

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2018	Chiffrage initial 2019	Chiffrage actualisé 2019
120137	<p><b>Exonération d'impôt sur le revenu de l'avantage correspondant à la remise gratuite par l'employeur aux salariés de matériels informatiques (et logiciels liés) entièrement amortis, dans la limite d'un prix de revient global annuel de 2 000 €</b></p> <p>Traitements, salaires, pensions et rentes viagères</p> <p><i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2007 - Dernière modification : 2007 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81-31° bis</i></p>	5	-	-
160206	<p><b>Exonération des suppléments de rétrocession d'honoraires versés aux personnes domiciliées en France qui exercent une activité libérale comme collaborateurs de professionnels libéraux au titre de leur séjour dans un autre État</b></p> <p>Bénéfices non commerciaux</p> <p><i>Bénéficiaires 2017 : 266 Entreprises - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Bonne - Création : 2008 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 93-0 A</i></p>	€	-	-
200214	<p><b>Amortissements accélérés des robots acquis par des PME</b></p> <p>Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux et bénéfices agricoles) et à l'impôt sur les sociétés</p> <p><i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2013 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : 2019 - Fin du fait générateur : 2016 - code général des impôts : 39 AH</i></p>	3	€	-
210312	<p><b>Crédit d'impôt pour dépenses de prospection commerciale</b></p> <p>Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices agricoles et bénéfices non commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés</p> <p><i>Bénéficiaires 2017 : 1738 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2004 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 244 quater H, 199 ter G, 220 I, 223 O-1-i</i></p>	26	-	-
230408	<p><b>Provision pour aides à l'installation consenties par les entreprises à leurs salariés sous forme de prêts ou de souscription au capital de l'entreprise créée</b></p> <p>Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés</p> <p><i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 1977 - Dernière modification : 2004 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 39 quinquies H</i></p>		nc	-
120504	<p><b>Imposition au taux forfaitaire de 19 % des gains nets provenant de la cession des titres souscrits en exercice des bons de parts de créateur d'entreprise attribués jusqu'au 31 décembre 2017 et au taux forfaitaire de 12,8 %, après application le cas échéant de l'abattement de l'article 150-0 D ter du CGI, pour les bons attribués à compter du 1er janvier 2018.</b></p> <p>Traitements, salaires, pensions et rentes viagères</p> <p><i>Bénéficiaires 2017 : 667 Entreprises et menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1997 - Dernière modification : 2014 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 163 bis G</i></p>	32	24	nc
140117	<p><b>Exonération des dividendes capitalisés sur un plan d'épargne en actions</b></p> <p>Revenus de capitaux mobiliers</p> <p><i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1992 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 157-5° bis, 150-0 A-II-2</i></p>	165	nc	nc
150708	<p><b>Exonération ou imposition à taux réduit des gains de cession de valeurs mobilières réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne en actions</b></p> <p>Plus-values des particuliers</p> <p><i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1992 - Dernière modification : 2013 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 150-0 A-III, 157-5° bis et 200 A-5</i></p>	75	nc	nc

## Développement des entreprises et régulations

Programme n° 134 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

(en millions d'euros)

	Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale	Chiffrage définitif 2018	Chiffrage initial 2019	Chiffrage actualisé 2019
200307	<p><b>Application du taux réduit d'imposition aux répartitions d'actifs effectuées par des fonds communs de placement à risques (FCPR) dont le portefeuille est composé de manière prépondérante de titres de sociétés non cotées</b></p> <p>Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux et bénéfices agricoles) et à l'impôt sur les sociétés</p> <p><i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Création : 1999 - Dernière modification : 1999 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 38-5</i></p>	nc	nc	nc
210307	<p><b>Exonération des dons reçus par une entreprise ayant subi un sinistre survenu à la suite d'une catastrophe naturelle ou d'un événement ayant des conséquences dommageables</b></p> <p>Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices agricoles et bénéfices non commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés</p> <p><i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Création : 2002 - Dernière modification : 2002 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 237 quater</i></p>	nc	nc	nc
230409	<p><b>Provision pour investissement des sommes excédant l'obligation légale de la participation et portées à la réserve spéciale de participation</b></p> <p>Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés</p> <p><i>Bénéficiaires 2017 : 1500 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 1986 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 237 bis A-II, III et IV</i></p>	7	nc	nc
230601	<p><b>Application du taux réduit d'imposition aux distributions d'actifs effectués, directement ou indirectement, par certaines sociétés de capital-risque</b></p> <p>Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés</p> <p><i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Création : 1990 - Dernière modification : 2000 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 39 terdecies-5</i></p>	nc	nc	nc
300204	<p><b>Exonération d'impôt sur les sociétés de la valeur nette de l'avantage en nature consenti par les personnes morales qui ont pour objet de transférer gratuitement à leurs membres la jouissance d'un bien meuble ou immeuble</b></p> <p>Exonérations</p> <p><i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Création : 1975 - Dernière modification : 1975 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 239 octies</i></p>	nc	nc	nc
300206	<p><b>Exonérations des produits retirés par les sociétés d'investissements immobiliers cotées, ainsi que par leurs filiales ou des filiales de sociétés de placement à prépondérance immobilière à capital variable ou des filiales conjointes de ces dernières sociétés, et provenant de la location d'immeubles, de la sous-location des immeubles pris en crédit bail ou dont la jouissance a été conférée à titre temporaire par l'État, une collectivité territoriale ou leurs établissements publics, de certains droits réels immobiliers et de certaines plus-values de cession</b></p> <p>Exonérations</p> <p><i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2002 - Dernière modification : 2014 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 208 C</i></p>	520	nc	nc
320135	<p><b>Crédit d'impôt pour les entreprises de création de jeux vidéo</b></p> <p>Modalités particulières d'imposition</p> <p><i>Bénéficiaires 2017 : 22 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2007 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 220 terdecies, 220 X, 223 O-1-w</i></p>	19	nc	nc
440101	<p><b>Exonération des immeubles affectés à l'activité professionnelle principale du redevable ou à l'activité opérationnelle de l'entreprise dans laquelle le redevable exerce son activité professionnelle principale</b></p> <p>Impôt sur la fortune immobilière</p> <p><i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Menages - Création : 2017 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : Article 975</i></p>	nc	nc	nc



(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2018	Chiffrage initial 2019	Chiffrage actualisé 2019
440104	<p><b>Exonération en faveur des petits porteurs détenant moins de 5% du capital ou des droits de vote d'une société d'investissements immobiliers cotée (SIIC)</b></p> <p>Impôt sur la fortune immobilière</p> <p><i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Menages - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2017 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 972 ter</i></p>	nc	nc	nc
570101	<p><b>Exonération, sous certaines conditions, du droit proportionnel ou progressif dû : - pour les apports purs et simples faits à une personne morale passible de l'impôt sur les sociétés par une personne non passible de cet impôt ; - lorsqu'une personne morale non passible de l'impôt sur les sociétés devient passible de cet impôt</b></p> <p>Droits dus par les sociétés</p> <p><i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Création : 1965 - Dernière modification : 2004 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 809-I-3° et II, 810-III</i></p>	nc	nc	nc
110229	<p><b>Réduction d'impôt au titre des intérêts d'emprunts souscrits par une personne physique en vue de financer la reprise d'une entreprise exploitée sous forme de société soumise à l'impôt sur les sociétés</b></p> <p>Calcul de l'impôt</p> <p><i>Bénéficiaires 2017 : 1254 Menages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2003 - Dernière modification : 2008 - Dernière incidence budgétaire : 2022 - Fin du fait générateur : 2011 - code général des impôts : 199 terdecies-0 B</i></p>	€	€	€
120301	<p><b>Déduction des intérêts d'emprunt contractés par les salariés et les gérants de sociétés pour souscrire au capital d'une société nouvelle qui les emploie</b></p> <p>Traitements, salaires, pensions et rentes viagères</p> <p><i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises et menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1977 - Dernière modification : 2013 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 62, 83-2° quater, 83-2° quinquies</i></p>	€	€	€
150710	<p><b>Exonération, sous certaines conditions, des gains nets réalisés lors des cessions à titre onéreux de titres de sociétés de capital-risque (SCR)</b></p> <p>Plus-values des particuliers</p> <p><i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises et menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2000 - Dernière modification : 2009 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 150-0 A-III-1 bis</i></p>	€	€	€
190211	<p><b>Exonérations des sommes perçues dans le cadre de l'attribution du prix "French Tech Ticket"</b></p> <p>Dispositions communes aux bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices agricoles et bénéfices non commerciaux</p> <p><i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2015 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : Article 23 de la loi n°2015-1786 de finances rectificative pour 2015</i></p>	€	€	€
210102	<p><b>Amortissement exceptionnel des logiciels acquis par les entreprises</b></p> <p>Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices agricoles et bénéfices non commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés</p> <p><i>Bénéficiaires 2017 : 1840 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1984 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : 2019 - Fin du fait générateur : 2016 - code général des impôts : 236-II</i></p>	12	€	€
230202	<p><b>Crédit d'impôt pour adhésion à un groupement de prévention agréé</b></p> <p>Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés</p> <p><i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 1989 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 244 quater D</i></p>	€	-	€

## Développement des entreprises et régulations

Programme n° 134 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2018	Chiffrage initial 2019	Chiffrage actualisé 2019
530211	<p><b>Exonération de droit d'enregistrement pour les acquisitions de droits sociaux effectués par une société créée en vue de racheter une autre société</b></p> <p>Mutations à titre onéreux - Taxe de publicité foncière</p> <p><i>Bénéficiaires 2017 : 84 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2006 - Dernière modification : 2008 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 732 bis</i></p>	€	€	€
570204	<p><b>Enregistrement gratuit des constitutions et dissolutions : - de sociétés de bains-douches et organismes de jardins familiaux ; - de sociétés coopératives artisanales ; - de sociétés mutualistes</b></p> <p>Droits dus par les sociétés</p> <p><i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1922 - Dernière modification : 2004 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1052-II-1° et 2°, 1087 1er alinéa</i></p>	€	€	€
120307	<p><b>Déduction des intérêts d'emprunt contractés par les salariés dans le cadre du rachat de leur entreprise</b></p> <p>Traitements, salaires, pensions et rentes viagères</p> <p><i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1984 - Dernière modification : 2013 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 83 bis</i></p>	€	€	
190210	<p><b>Exonération conditionnelle, sur agrément, à hauteur de 30 % des rémunérations perçues par des personnes non salariées appelées de l'étranger à occuper un emploi dans une entreprise établie en France pendant une période limitée</b></p> <p>Dispositions communes aux bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices agricoles et bénéfices non commerciaux</p> <p><i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2008 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : 2017 - Fin du fait générateur : 2011 - code général des impôts : 155 B-I</i></p>	-	-	
400101	<p><b>Exonération des biens professionnels</b></p> <p>Impôt de solidarité sur la fortune</p> <p><i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Menages - Création : 1981 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : 2017 - Fin du fait générateur : 2017 - code général des impôts : 885 A, 885 N à 885 R</i></p>	-	-	
400110	<p><b>Exonération des titres reçus en contrepartie de la souscription au capital de certaines petites et moyennes entreprises</b></p> <p>Impôt de solidarité sur la fortune</p> <p><i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2003 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : 2017 - Fin du fait générateur : 2017 - code général des impôts : 885 I ter</i></p>	-	-	
400111	<p><b>Exonération partielle des parts ou actions de sociétés objets d'un engagement collectif de conservation</b></p> <p>Impôt de solidarité sur la fortune</p> <p><i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2003 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : 2017 - Fin du fait générateur : 2017 - code général des impôts : 885 I bis</i></p>	-	-	
400112	<p><b>Exonération partielle des titres détenus par les salariés et mandataires sociaux</b></p> <p>Impôt de solidarité sur la fortune</p> <p><i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2005 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : 2017 - Fin du fait générateur : 2017 - code général des impôts : 885 I quater</i></p>	-	-	

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2018	Chiffrage initial 2019	Chiffrage actualisé 2019
400113	<b>Limitation de l'imposition à l'ISF à raison des seuls biens situés en France des personnes qui n'ont pas été fiscalement domiciliées en France au cours des cinq années civiles précédant celle au cours de laquelle elles ont élu domicile en France</b> Impôt de solidarité sur la fortune <i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2008 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : 2017 - Fin du fait générateur : 2017 - code général des impôts : 885 A-1°</i>	-	-	
400202	<b>Réduction d'impôt au titre des investissements au capital des PME</b> Impôt de solidarité sur la fortune <i>Bénéficiaires 2017 : 67602 Menages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2007 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : 2018 - Fin du fait générateur : 2017 - code général des impôts : 885-0 V bis</i>	-	-	
<b>Coût total des dépenses fiscales</b>		<b>28 278</b>	<b>26 778</b>	<b>26 897</b>

## DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS LOCAUX PRISES EN CHARGE PAR L'ÉTAT (1)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts locaux contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2018	Chiffrage initial 2019	Chiffrage actualisé 2019
090112	<b>Exonération de la cotisation minimum de CFE des redevables réalisant un très faible chiffre d'affaires</b> Cotisation foncière des entreprises <i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Bonne - Création : 2017 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1647 D</i>	-	63	152
<b>Coût total des dépenses fiscales</b>			<b>63</b>	<b>152</b>

## DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (2)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffrage définitif 2018	Chiffrage initial 2019	Chiffrage actualisé 2019
230606	<b>Exonération d'impôt sur les bénéfices pour les entreprises qui exercent ou créent entre le 1er janvier 2007 et le 31 décembre 2017 une activité dans les bassins d'emploi à redynamiser</b> Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2017 : 700 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2006 - Dernière modification : 2014 - Dernière incidence budgétaire : 2022 - Fin du fait générateur : 2017 - code général des impôts : 44 duodecies</i>	6	5	6
120129	<b>Exonération de l'aide financière versée par l'État aux créateurs ou repreneurs d'entreprises (prime EDEN)</b> Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2017 : 10511 Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2003 - Dernière modification : 2005 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81-35°</i>	€	3	€
<b>Coût total des dépenses fiscales</b>		<b>6</b>	<b>8</b>	<b>6</b>

**Développement des entreprises et régulations**

Programme n° 134 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

**DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS LOCAUX PRISES EN CHARGE PAR L'ÉTAT (1)**

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts locaux contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffrage définitif 2018	Chiffrage initial 2019	Chiffrage actualisé 2019
090112	<b>Exonération de la cotisation minimum de CFE des redevables réalisant un très faible chiffre d'affaires</b> Cotisation foncière des entreprises <i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Bonne - Création : 2017 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1647 D</i>	-	63	152
<b>Coût total des dépenses fiscales</b>			<b>63</b>	<b>152</b>

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
04 – Développement des postes, des télécommunications et du numérique		176 405 259 160 071 680	176 405 259 160 071 680		181 385 259 178 758 691	181 385 259 178 758 691
07 – Développement international des entreprises et attractivité du territoire		149 933 812 147 800 847	149 933 812 147 800 847		149 933 812 147 286 788	149 933 812 147 286 788
08 – Expertise, conseil et inspection	18 763 497 17 285 713	39 410	18 802 907 17 285 713	18 763 497 17 285 713	39 410	18 802 907 17 285 713
13 – Régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP)	15 614 459 15 195 001	5 026 745 4 869 516	20 641 204 20 064 516	15 614 459 15 195 001	6 864 298 6 283 836	22 478 757 21 478 837
15 – Mise en oeuvre du droit de la concurrence (Autorité de la concurrence)	17 234 739 16 566 199	4 201 261 4 017 994	21 436 000 20 584 193	17 234 739 16 566 199	5 300 657 5 223 114	22 535 396 21 789 313
22 – Economie sociale et solidaire		70 000 -260 000	70 000 -260 000		19 400 15 000	19 400 15 000
23 – Industrie et services	122 037 278 118 170 712	156 713 347 154 647 963	286 750 625 272 818 676	122 037 278 118 170 712	164 432 707 164 833 373	294 469 985 283 004 085
24 – Régulation concurrentielle des marchés, protection économique et sécurité du consommateur	215 785 934 218 651 950	16 408 354 15 673 963	232 194 288 234 325 913	215 785 934 218 651 950	14 855 902 14 062 795	230 641 836 232 714 745
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>389 435 907</b>	<b>508 798 188</b>	<b>898 234 095</b>	<b>389 435 907</b>	<b>522 831 445</b>	<b>912 267 352</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-1 600 819	+7 024 283	+5 423 464	-1 600 819	+8 492 076	+6 891 257
Total des crédits ouverts	387 835 088	515 822 471	903 657 559	387 835 088	531 323 521	919 158 609
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>385 869 575</b>	<b>486 821 964</b>	<b>872 691 538</b>	<b>385 869 575</b>	<b>516 463 597</b>	<b>902 333 172</b>
Crédits ouverts - crédits consommés	+1 965 513	+29 000 508	+30 966 021	+1 965 513	+14 859 924	+16 825 437

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

## PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	389 435 907	501 985 657	891 421 564	389 435 907	516 018 914	905 454 821
Amendements	0	+6 812 531	+6 812 531	0	+6 812 531	+6 812 531
<b>LFI</b>	<b>389 435 907</b>	<b>508 798 188</b>	<b>898 234 095</b>	<b>389 435 907</b>	<b>522 831 445</b>	<b>912 267 352</b>

Les amendements adoptés lors du débat parlementaire se sont traduits par une augmentation des crédits hors titre 2 du programme de 6 812 531 € en AE et en CP. Ces amendements regroupent :

- l'amendement AN n° II-5 majorant les crédits de 247 030 € en AE et en CP du fait de la mise en œuvre du rendez-vous salarial du 18 juin 2018, et les minorant de 3 584 499 € au titre du financement de mesures introduites par d'autres amendements ;
- l'amendement AN n° II-1106 augmentant les crédits de 10 000 000 € en AE et en CP pour abonder les actions d'accompagnement destinées à la mise en œuvre de la stratégie nationale pour un numérique inclusif (déploiement du Pass numérique) ;
- l'amendement AN n° II-1590 augmentant de 10 000 € en AE et CP les crédits destinés à maintenir un lien budgétaire avec l'activité de garantie des prêts aux entreprises de Bpifrance ;
- l'amendement AN n° II-1163 augmentant de 140 000 € en AE et CP les crédits pour financer la politique relative à l'accès de tous aux vacances et aux loisirs.

## JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les crédits votés en loi de finances initiale ont été affectés en cours de gestion 2019 par les éléments suivants :

### Reports de crédits :

- Les reports de crédits non consommés, en hors titre 2, de 2018 sur 2019 se sont élevés à 8 761 604 € en AE et 10 446 571 € en CP, dont 2 111 595 € en AE et 2 812 811 € en CP de reports de fonds de concours et 1 € de report d'AENE ;
- Un report de crédits non consommés, en titre 2, de 2018 sur 2019 d'un montant de 130 971 € en AE et en CP.

### Rattachements de fonds de concours et ouvertures d'attributions de produits :

- 4,3 M€ de crédits issus de fonds de concours et d'attributions de produits ont été rattachés au programme (cf. détail présenté ci-dessous).

### Décrets de transfert :

- Un transfert entrant du programme 147 « Politique de la ville » pour un montant de 120 000 € en AE et en CP de crédits de titre 2 et de deux ETPT destinés à assurer le remboursement, par le ministère chargé de la ville, des agents mis à disposition par d'autres ministères pour la mise en œuvre de la politique de la ville, dans le cadre du dispositif des délégués du préfet ;
- Un transfert entrant de 82 567 € en AE et en CP de crédits de titre 2 au titre de la revalorisation de la rémunération du compte épargne temps (CET) ;
- Un transfert entrant de 881 979 € en AE et en CP de crédits de titre 2 au titre du Fonds Accompagnement Interministériel des Ressources Humaines (FAIRH), permettant le financement à hauteur de 80 % des mesures d'accompagnement mises en place dans le cadre de la réforme des Pôles 3E des DIRECCTE ;
- Un transfert sortant pour 104 873 € en AE et CP de crédits hors titre 2 vers les programmes 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » et 129 « Coordination du travail gouvernemental » (décret n° 2019-819 du 1<sup>er</sup> août 2019) au titre de la refacturation du RIE par la DINSIC ;
- Un transfert entrant de 965 183 € en AE et CP de crédits hors titre 2 du programme 174 « Energie, climat et après-mines » (décret n° 2019-840 du 19 août 2019) relatif à des contrôles de l'étiquetage des pneumatiques ;
- Des transferts entrant en provenance de différents programmes pour un total de 5 538 000 € en AE et 4 818 000 € en CP de crédits hors titre 2 à destination de la DGE au titre du financement des pôles de compétitivité ;
- Un transfert entrant de 1 200 000 € du programme 347 « Présidence française du G7 » en AE et CP de crédits hors titre 2 (décret n° 2019-1149 du 7 novembre 2019) pour la DGE au titre de l'indemnisation des commerçants affectés par la tenue du sommet du G7 à Biarritz en août 2019 ;
- Un transfert entrant de 150 000 € du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » en AE et CP de crédits hors titre 2 (décret n° 2019-1280 du 3 décembre 2019) relatif aux missions de l'ANSSI, et à destination de l'ARCEP ;
- Un transfert entrant de 13 194 € en AE et CP de crédits hors titre 2 du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » (décret n° 2019-1228 du 25 novembre 2019) au titre du remboursement par le Conseil de l'Union européenne des frais de déplacement des délégués français aux réunions du Conseil et de ses instances entre 2015 et 2018 ;

- Des transferts entrants en provenance de différents programmes de 2 920 000 € en AE et CP de crédits hors titre 2 au titre de la contribution aux dépenses de fonctionnement du commissariat aux communications électroniques de défense (CCED).

#### Décrets de virement :

- Un virement sortant de 2 750 000 € en AE et 46 000 € en CP à destination du programme 220 « Statistiques et études économiques » (décret n° 2019-1120 du 31 octobre 2019) destiné au financement de l'enquête « Suivi de la demande touristique » (SDT).

#### Loi de finances rectificative :

- Une annulation de crédits par la loi de finances rectificatives 2019 pour un montant 3 447 948 € en titre 2 et de 13 905 216 € en AE et de 16 106 390 € en CP en hors titre 2.

### ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

FONDS	FDC/ADP	Libellé Fonds	Crédits rattachés AE = CP
1-2-00556	FDC	Investissement d'avenir : Transition numérique de l'État et modernisation de l'action publique	95 865
1-2-00341	FDC	Téléservices guichet-entreprise.fr	4 033 695
1-2-00362	FDC	Investissement d'avenir : Contribution du PIA aux projets de modernisation de l'action publique	110 000
2-2-00266	ADP	Rémunération de certains services rendus par l'Autorité de la concurrence en métropole	28 150
2-2-00437	ADP	Rémunération de prestations fournies par la DGCCRF	45 246
2-2-00708	ADP	Produits des cessions de biens immobiliers bénéficiant à la DGCCRF	19 300

4,3 M€ de crédits issus de fonds de concours et d'attributions de produits ont été rattachés au programme. Ils correspondent :

- au rattachement de 95 865 € en titre 2 sur le fonds de concours « Programme d'investissement d'avenir » ;
- au rattachement par fonds de concours de 4 143 695 € en hors titre 2 (dont 4 033 695 € pour le fonds de concours « Téléservices guichet-entreprise.fr » correspondant à la contribution de l'INPI et 110 000 € de fonds de concours « Programme d'investissement d'avenir » ;
- à 92 696 € suite à des attributions de produits.

### RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	1 942 179	12 214 867	14 157 045	1 942 179	12 635 866	14 578 045
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	-2 318	-2 318	0	-2 318	-2 318
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>1 942 179</b>	<b>12 212 549</b>	<b>14 154 727</b>	<b>1 942 179</b>	<b>12 633 548</b>	<b>14 575 727</b>

La réserve de précaution initiale s'élève en 2019 à 1 942 179 € en titre 2 et 12 214 867 € en AE et 12 635 866 € en CP en hors titre 2, soit un total au programme de 14 157 045 € en AE et 14 578 045 € en CP.

Les mouvements relatifs aux crédits de hors titre 2 mis en réserve se décomposent comme suit :

- un dégel technique de 2 318 € en AE et CP au titre des actions de formation retenues dans le cadre du grand plan d'investissement (GPI), ces dernières ne devant pas faire l'objet d'une mise en réserve ;

## Développement des entreprises et régulations

Programme n° 134 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- dans le cadre du schéma de fin de gestion, 13 905 216 € en AE et 16 106 390 € en CP de crédits ont été annulés par la loi de finances rectificatives pour 2019, soit la totalité des crédits mis en réserve majorée de 1 692 667 € en AE et 3 472 842 € en CP.

## EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

## EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2018 (1)	Réalisation 2018 (2)	LFI + LFR 2019 (3)	Transferts de gestion 2019 (4)	Réalisation 2019 (5)	Écart à LFI + LFR 2019 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1424 – Catégorie A+	0	516	505	+2	524	+17
1425 – Catégorie A	+1	2 909	2 863	0	2 852	-11
1426 – Catégorie B	0	1 206	1 210	0	1 115	-95
1427 – Catégorie C	0	231	224	0	215	-9
<b>Total</b>	<b>+1</b>	<b>4 862</b>	<b>4 802</b>	<b>+2</b>	<b>4 706</b>	<b>-98</b>

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2019 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en années pleines des schémas d'emplois 2018 sur 2019	dont impact du schéma d'emplois 2019 sur 2019
1424 – Catégorie A+	0	+2	+26	-22	-14	-8
1425 – Catégorie A	0	-1	+7	-62	+10	-72
1426 – Catégorie B	0	0	-32	-59	-9	-50
1427 – Catégorie C	0	0	-1	-15	-2	-13
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>+1</b>	<b>0</b>	<b>-158</b>	<b>-15</b>	<b>-143</b>

En LFI 2019, le plafond autorisé d'emplois s'élevait à 4 899 équivalents temps plein travaillés (ETPT). Cette autorisation a été révisée en LFR à 4 802 ETPT.

Au terme de la gestion, la consommation moyenne annuelle du plafond d'emplois s'établit à 4 706 ETPT, dont 11 % de catégorie A+, 61% de catégorie A, 24 % de catégorie B et 4 % de catégorie C.

Cette consommation a fait l'objet de retraitements afin de tenir compte des règles particulières de décompte des emplois par Chorus.

Le taux de consommation par rapport à la LFI-LFR se situe à 96,78%. L'écart de – 96,21 emplois entre la réalisation et la LFI 2019 traduit l'allongement de la durée moyenne de recrutement, notamment pour des profils rares et très techniques, et des décalages en paye entre l'exécution des emplois sous Chorus et l'exécution constatée.

Les corrections techniques représentent principalement les mouvements entre catégories et les promotions inter-catégorielles.



## ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	<i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées	<i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	
							Réalisation	Prévision PAP
1424 – Catégorie A+	130	27	6,42	113	20	6,28	-17	-6
1425 – Catégorie A	404	89	6,33	282	70	6,53	-122	-35
1426 – Catégorie B	144	64	5,55	73	14	6,52	-70	-79
1427 – Catégorie C	50	10	5,25	32	6	5,93	-17	-47
<b>Total</b>	<b>727</b>	<b>190</b>		<b>500</b>	<b>110</b>		<b>-226</b>	<b>-167</b>

La structure des emplois du programme se caractérise en gestion par une prédominance des agents de catégorie A (61 %), soit une hausse de 1% au regard de la répartition initiale des emplois et de la consommation 2018.

Le schéma d'emplois au titre de 2019, qui s'établit à -226 ETP est supérieur de - 59 ETP à la prévision de la LFI et porte sur trois BOP : -47 ETP à la DGE, -8 ETP à l'Autorité de la concurrence, -4 ETP au conseil général de l'économie. Cette sur-exécution du schéma d'emploi a pour origine une anticipation des départs supérieurs à la cible sur les Pôles 3E. Dans le même temps, les recrutements induits par la transformation de la DGE n'ont pas été réalisés en 2019 et seront décalés sur 2020.

Pour l'année 2019, l'évolution des effectifs est retracée dans les tableaux ci-après :

### SORTIES REALISEES EN 2019

(En ETP)	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Départs en retraite	27	89	64	10	190
Autres départs	103	315	79	40	536
Total	130	404	143	50	726

Les départs à la retraite sont globalement conformes aux prévisions (190 départs pour 195 départs prévus en PAP 2019). En revanche, les autres départs définitifs (radiation, décès, démissions, licenciements et fin de contrat) et les autres départs (détachement, congé formation, disponibilité, congé parental...) sont plus importants que prévus (536 ETP pour 342 ETP en PLF). Cet écart s'explique notamment par la réforme en profondeur de la DGE tant au niveau déconcentré que central.

### ENTREES REALISEES EN 2019

(En ETP)	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Primo-recrutements	20	70	14	6	110
Autres entrées	93	212,1	59	26	390
Total des entrées	113	282	73	32	500

Les recrutements comprennent les concours externes et internes, dès lors que les lauréats étaient extérieurs au programme et ainsi que les contrats supérieurs à un an.

Le PAP 2019 prévoyait 373 entrées dont 122 primo-recrutements et 251 autres entrées.

La différence entre la prévision et la réalisation s'explique par les raisons suivantes :

- La Direction Générale des Entreprises n'a pas réalisé le concours d'entrée à l'ENSTIM de Douai initialement prévu ;
- Le Conseil Général de l'Economie a procédé à des recrutements au début de l'année 2019 sur des postes restés vacants en fin d'année 2018 ;
- Enfin, la majorité des directions connaissent une rotation plus importante des effectifs.

**Développement des entreprises et régulations**

Programme n° 134 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES****RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE**

Service	Prévision LFI ETPT	Réalisation ETPT	ETP au 31/12/2019
Administration centrale	1 381	1 371	1 327
Services régionaux	1 235	1 251	1 168
Opérateurs	28	0	0
Services départementaux	1 727	1 700	1 704
Autres	431	384	448
<b>Total</b>	<b>4 802</b>	<b>4 706</b>	<b>4 647</b>

La rubrique « Autres » réunit les autorités administratives indépendantes (359,7 ETP), le service à compétence nationale dénommé SISSE «service de l'information stratégique et à la sécurité économiques (43,8 ETP) les élèves-ingénieurs de l'école des Mines de Douai (21 ETP), et les 22 ETP mis à disposition, contre remboursement, auprès de l'opérateur Atout France (ces emplois étaient recensés précédemment dans la ligne « opérateurs »).

**RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION**

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI ETPT	Réalisation ETPT
<b>08 – Expertise, conseil et inspection</b>	<b>154</b>	<b>142</b>
<b>13 – Régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP)</b>	<b>171</b>	<b>171</b>
<b>15 – Mise en oeuvre du droit de la concurrence (Autorité de la concurrence)</b>	<b>197</b>	<b>190</b>
<b>23 – Industrie et services</b>	<b>1 321</b>	<b>1 338</b>
<b>24 – Régulation concurrentielle des marchés, protection économique et sécurité du consommateur</b>	<b>2 959</b>	<b>2 865</b>
<b>Total</b>	<b>4 802</b>	<b>4 706</b>
Transferts en gestion		+2

Le programme comprend 4 706 ETPT :

- 3 % correspondent aux effectifs de l'action n° 08 « Expertise, conseil et inspection » ;
- 4 % correspondent aux effectifs de l'action n° 13 « Régulations des communications électroniques et des postes » ;
- 4 % correspondent aux effectifs de l'action n° 15 « Mise en œuvre du droit à la concurrence » ;
- 28 % correspondent aux effectifs de l'action n° 23 « Industrie et services » ;
- 61 % correspondent aux effectifs de l'action n° 24 « Régulation concurrentielle des marchés, protection économique et sécurité du consommateur ».

**RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS**

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2018-2019 : 6

Le recensement correspond au nombre d'apprentis au titre du recrutement pour l'année scolaire 2018/2019.

## INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Les indicateurs de gestion des ressources humaines sont portés par le secrétariat général des ministères économiques et financiers. Les indicateurs sont présentés dans le RAP du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières ».

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2018	Prévision LFI 2019	Exécution 2019
<b>Rémunération d'activité</b>	<b>252 331 549</b>	<b>247 380 824</b>	<b>245 364 947</b>
<b>Cotisations et contributions sociales</b>	<b>143 235 614</b>	<b>140 501 023</b>	<b>138 699 130</b>
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	108 658 431	107 149 257	104 772 863
– Civils (y.c. ATI)	108 102 100	106 652 323	104 147 557
– Militaires	556 331	496 934	625 305
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE	9 959		7 819
Autres cotisations	34 567 224	33 351 766	33 918 449
<b>Prestations sociales et allocations diverses</b>	<b>1 801 857</b>	<b>1 554 060</b>	<b>1 805 498</b>
<b>Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)</b>	<b>397 369 020</b>	<b>389 435 907</b>	<b>385 869 575</b>
<b>Total titre 2 (hors CAS Pensions)</b>	<b>288 710 589</b>	<b>282 286 650</b>	<b>281 096 712</b>
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

L'écart de 3,5 M€ entre la prévision et l'exécution est détaillée sous le tableau des éléments salariaux.

La consommation totale de crédits de titre 2 est inférieure de 1,02% par rapport à l'exécution 2018. Cet écart s'explique entre autre par le durcissement du schéma d'emplois et des mesures catégorielles de moindre importance. L'exécution 2018 avait été marquée par le report, non budgétisé, de la mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations dit « PPCR » pour les agents de catégorie A de la DGCCRF.

Le montant des prestations relatives à l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) a été de 0,62 M€ et a concerné 63 agents, en nette augmentation par rapport à la LFI. Le recours accru, dans l'ensemble des structures du programme, aux agents contractuels explique cet écart.

## ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
<b>Socle d'exécution 2018 retraitée</b>	<b>285,82</b>
Exécution 2018 hors CAS Pensions	288,71
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2019/ 2018	0,11
Débasage de dépenses au profil atypique :	-3,00
– GIPA	-0,03
– Indemnisation des jours de CET	-1,01
– Mesures de restructuration	0,00
– Autres dépenses de masse salariale	-1,95
<b>Impact du schéma d'emplois</b>	<b>-8,26</b>
EAP schéma d'emplois 2018	0,68
Schéma d'emplois 2019	-8,93

**Développement des entreprises et régulations**

Programme n° 134 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
<b>Mesures catégorielles</b>	<b>1,17</b>
<b>Mesures générales</b>	<b>0,02</b>
Rebasage de la GIPA	0,02
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
<b>GVT solde</b>	<b>0,29</b>
GVT positif	5,79
GVT négatif	-5,51
<b>Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA</b>	<b>2,61</b>
Indemnisation des jours de CET	1,15
Mesures de restructurations	1,12
Autres rebasages	0,34
<b>Autres variations des dépenses de personnel</b>	<b>-0,55</b>
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	-0,02
Autres variations	-0,53
<b>Total</b>	<b>281,10</b>

L'exécution des crédits de titre 2 hors CAS Pensions du programme s'est élevée en 2019 à 281,09 M€, soit une exécution inférieure de 1,19 M€ à la LFI, résultant d'écarts à la fois positifs et négatifs par rapport à la prévision et notamment :

d'un socle d'exécution 2018 retraité inférieur à celui prévu lors de l'élaboration du PLF 2019 (-1,55 M€);

d'une économie de -2,90 M€, résultant de la sur-exécution du schéma d'emplois (59 ETP) ;

d'une économie générée lors de la mise en œuvre du protocole PPCR (-0,3 M€) ;

d'un GVT solde qui s'établit à 0,29 M€, soit +0,1% de la masse salariale, contre une enveloppe de 1,13 M€ prévue en LFI, soit une économie supplémentaire de 0,84 M€. Les personnels ont connu un maintien de leur rémunération liée au GVT positif (effet de carrière) qui s'établit à 5,79 M€, représentant 2,06% de la masse salariale. Le GVT négatif de -5,51 M€ correspond à l'économie due à l'écart de rémunération entre les agents sortants et entrants du programme, l'évolution favorable des coûts des sortants et la saisonnalité des départs en retraite ayant un fort effet majorant sur les économies réalisées. Le GVT négatif représente une diminution de -1,96% de la masse salariale;

Dans la rubrique « débasages de dépenses à profil atypique », l'écart de +0,1 M€ par rapport à la LFI 2019 s'explique par une hausse de l'indemnisation des jours de CET (+0,1 M€) et le versement de mesures de restructuration (+0,8 M€) compensé par une baisse des rappels sur exercices antérieurs (-0,8 M€) . Outre les rappels sur année antérieure, les « autres dépenses de masse salariale », débasées en 2019 par rapport à 2018, contiennent de moindre versement d'allocations de retour à l'emploi et des recouvrements de cotisations sociales (CNRACL).

Dans la rubrique « autres variations des dépenses de personnels », l'écart de -0,4 M€, par rapport à la LFI, s'explique par un moindre rétablissement de crédits (-0,3 M€) et par une baisse des vacances de jury (-0,1 M€).

Le montant de la variation de l'indemnité dégressive est de -0,1 M€ (-114 188 €), soit -33% par rapport à 2018

La rubrique « autres rebasages » comporte majoritairement des variations des recouvrements de cotisations sociales (CNRACL) et des versements d'allocations de retour à l'emploi et indemnités particulières (astreintes..).

## COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1424 – Catégorie A+	91 802	97 034	104 976	78 497	85 075	92 150
1425 – Catégorie A	51 893	57 620	65 738	43 510	50 275	57 342
1426 – Catégorie B	41 041	43 840	47 266	35 098	38 059	41 338
1427 – Catégorie C	35 571	33 218	40 243	30 050	28 304	35 264

Le tableau ci-dessus détaille par catégorie les coûts moyens d'entrée et de sortie, ainsi que les coûts moyens globaux à l'issue de la gestion 2019.

Les coûts moyens s'entendent charges patronales incluses, hors CAS "Pensions" et hors prestations sociales.

Les coûts afférents aux rémunérations d'activité s'entendent hors charges patronales, hors CAS "Pensions" et hors prestations sociales.

Les coûts d'entrée et de sortie correspondent à la moyenne des coûts liés à des natures de flux divers. Ils intègrent par exemple les contrats de courte durée (remplacement de 3 à 6 mois).

Ces coûts sont en légère hausse par rapport à ceux constatés en 2018 du fait notamment de la baisse du nombre de recrutements par concours au profit d'agents contractuels ou d'agents en position normale d'activité.

## MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2019	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						1 142 192	1 142 192
Report en 2019 de la mise en oeuvre du protocole PPCR prévue initialement en 2018		A,B,C	tous	01-2019	12	1 142 192	1 142 192
Mesures indemnitaires						27 778	27 778
revalorisation RIFSEEP		A+	administrateurs civils	01-2019	12	27 778	27 778
<b>Total</b>						<b>1 169 970</b>	<b>1 169 970</b>

Les mesures catégorielles de 2019 s'élèvent à 1,17 M€, hors CAS Pensions.

Cette enveloppe a notamment permis de financer, au titre des mesures statutaires, la poursuite de la mise en œuvre du protocole « PPCR ».

## ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

L'action sociale ministérielle (aide aux familles, logement, restauration, secours...) est portée par le Secrétariat général des ministères économiques et financiers. Les dispositifs, montants et bénéficiaires sont présentés dans la JPE du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines ».

## DÉPENSES PLURIANNUELLES

### GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

#### GUICHET ENTREPRISES

La direction générale des entreprises (DGE) est chargée de mettre en œuvre le guichet unique électronique prévu par les directives 2006/123/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006 relative aux services dans le marché intérieur et 2005/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 décembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles, aujourd'hui transposées en droit français.

Ce guichet unique électronique doit permettre d'accomplir les formalités, procédures et exigences nécessaires à la création, aux modifications de situation et à la cessation d'activité d'une entreprise, à l'accès à une activité de service, ainsi qu'à la reconnaissance, pour l'exercice d'une profession réglementée en France, de la qualification professionnelle acquise dans un autre État membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen. Il doit également permettre d'accéder à une information sur ces formalités, procédures et exigences.

Au sein de la DGE, sa mise en œuvre est confiée au service à compétence nationale Guichet Entreprises. Celui-ci développe à cet effet les sites officiels [www.guichet-entreprises.fr](http://www.guichet-entreprises.fr), [www.guichet-qualifications.fr](http://www.guichet-qualifications.fr) et [www.guichet-partenaires.fr](http://www.guichet-partenaires.fr).

Les travaux du service Guichet Entreprises prennent en compte l'intégration du portail [lautoentrepreneur.fr](http://lautoentrepreneur.fr), l'extension des fonctionnalités du service en ligne [www.guichet-entreprises.fr](http://www.guichet-entreprises.fr) à l'ensemble du cycle de vie de l'entreprise et la transposition d'une partie de la directive 2005/36/CE révisée relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles.

En 2019, le service Guichet Entreprises s'est concentré sur la finalisation de l'ouverture des services à ses usagers :

- des référentiels d'information complets sont désormais accessibles depuis les sites [www.guichet-entreprises.fr](http://www.guichet-entreprises.fr) et [www.guichet-qualifications.fr](http://www.guichet-qualifications.fr) pour l'ensemble des 105 activités réglementées entrant dans le champ de la directive relative aux services dans le marché intérieur et des 260 professions relevant de la directive relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles ;
- des formalités ont été développées et mises en ligne pour finaliser la couverture des cas liés au cycle de vie de l'entreprise (création d'entreprise, modification, régularisation et cessation d'activité) et à la reconnaissance de qualifications professionnelles ;
- les contenus éditoriaux des sites ont été actualisés, enrichis et traduits pour certains en anglais, selon une orientation favorable à l'utilisateur. Ces travaux de refonte et d'optimisation des contenus à destination des usagers ont notamment été portés par des actions de communication accrues.

Par ailleurs, le service Guichet Entreprises a mis l'accent sur l'enrichissement des services ouverts aux organismes destinataires des dossiers, notamment *via* la mise en ligne du site dédié [www.guichet-partenaires.fr](http://www.guichet-partenaires.fr). Suite à l'ouverture de tous les canaux d'envoi des dossiers aux organismes destinataires, le déploiement s'est concentré sur l'enrôlement des partenaires (configuration de leurs préférences de transmission et raccordement aux canaux), ainsi que sur la mise en place d'évolutions technologiques nécessaires à l'ouverture et à l'industrialisation des services afférents (refonte du système de paiement, passage de l'ancienne « Fonction Partenaires » vers le nouvel espace « back office » dédié, etc.).

Le service Guichet Entreprises a entamé la transition de fin de projet pour passer à une phase d'exploitation et d'administration en régime établi (« *run* ») caractérisée par l'achèvement des développements. En parallèle d'activités d'amélioration continue (revue de l'infrastructure technique, optimisation des performances de la nouvelle chaîne de formalités, etc.), les travaux de maintien en condition opérationnelle ont notamment porté sur la stabilisation des applications informatiques, la consolidation du fonctionnement permanent et le renforcement de l'assistance aux utilisateurs. Ce faisant, le service Guichet Entreprises a conservé son organisation en mode agile (maintien d'un rythme de travail découpé en *program increments* de deux mois décomposés en *sprints* de deux semaines, avec des équipes élémentaires de travail).

Il a enfin poursuivi le développement d'initiatives destinées à structurer les relations avec ses partenaires et son environnement.

Le service Guichet Entreprises bénéficie de 2015 à 2019 d'un fonds de concours annuel de 4 M€ rattaché au programme 134 en HT2 et alimenté par l'institut national de la propriété industrielle (INPI).

En 2019, les ressources du fonds de concours (y compris reports) se sont élevées à 4 184 702 € en AE et 4 800 746 € en CP. Les dépenses sur le fonds de concours se sont élevées à 4 183 372 € en AE et 3 710 270 € en CP en HT2.

Année de lancement du projet	2015
Financement	Fonds de concours
Zone fonctionnelle principale	Echanges & Relations

## COÛT ET DURÉE DU PROJET

### Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2016 et années précédentes		2017 Exécution		2018 Exécution		2019 Prévision		2019 Exécution		2020 Prévision PAP 2020		2021 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	7,77	5,79	4,01	5,47	4,11	4,02	4,00	4,00	4,18	3,71	4,00	4,00	2,50	3,58	26,58	26,58
Titre 2	1,55	1,55	0,80	0,80	0,90	0,90	1,00	1,00	0,79	0,79	0,81	0,81	0,82	0,82	5,67	5,67
<b>Total</b>	<b>9,32</b>	<b>7,34</b>	<b>4,81</b>	<b>6,27</b>	<b>5,01</b>	<b>4,92</b>	<b>5,00</b>	<b>5,00</b>	<b>4,97</b>	<b>4,50</b>	<b>4,81</b>	<b>4,81</b>	<b>3,32</b>	<b>4,40</b>	<b>32,25</b>	<b>32,25</b>

### Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	24,18	32,25	+33,40 %
Durée totale en mois	60	55	-8,33 %

## CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)

### Génération CPER 2007-2014

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2019		Consommation 2019		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
23 - Industrie et services	280 700 000				55 335	241 660 657	240 853 444
<b>Total</b>	<b>280 700 000</b>				<b>55 335</b>	<b>241 660 657</b>	<b>240 853 444</b>

Pour les CPER 2007-2014 de l'ex-action n° 03 « Actions en faveur des entreprises industrielles », il n'y a pas eu d'ouverture de crédits en 2019.

Le montant des AE engagées au 31/12/2019 prend en compte les mouvements sur engagements juridiques des années antérieures qui viennent amoindrir les consommations.

## Développement des entreprises et régulations

Programme n° 134 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) <b>515 822 471</b>	CP ouverts en 2019 * (P1) <b>531 323 521</b>
AE engagées en 2019 (E2) <b>486 821 964</b>	CP consommés en 2019 (P2) <b>516 463 597</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) <b>1 941</b>	dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) <b>34 569 557</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>28 998 567</b>	dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) <b>481 894 039</b>

## RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) <b>108 368 546</b>					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) <b>-94 996</b>					
<b>Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net (R3 = R1 + R2) 108 273 550</b>	-	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) <b>34 569 557</b>	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 - P3) <b>73 703 993</b>	
AE engagées en 2019 (E2) <b>486 821 964</b>	-	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) <b>481 894 039</b>	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 - P4) <b>4 927 924</b>	
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R6 = R4 + R5) 78 631 917</b>	
					Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) <b>26 536 550</b>
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 - P5) <b>52 095 366</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2019 + reports 2018 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR



Au 31 décembre 2019, les engagements non couverts par des CP correspondent essentiellement :

- au bail de l'ARCEP (17,1 M€) ;
- aux opérations relatives au commissariat aux communications électroniques de défense (15,69 M€) ;
- aux aides accordées aux entreprises dans le cadre du dispositif FISAC (11,76 M€) ;
- aux actions collectives de centrale de la DGE (7,77 M€) ;
- au bail de l'Autorité de la concurrence (6,73 M€) ;
- aux conventions signées avec les pôles de compétitivité (6,3 M€) ;
- aux actions menées au titre de la mission « Société numérique » (1,36 M€) ;
- aux actions engagées dans le cadre du « Guichet entreprise » (1,09 M€) ;
- aux actions menées au titre de la mission « French Tech » (1,04 M€) ;
- aux dépenses engagées au titre de la présidence française du G7 en 2019 (0,08 M€) et de l'Exposition universelle de Dubaï en 2020 (0,72 M€) ;
- aux dépenses engagées par la DGCCRF en matière de locations dans le parc privé (1,67 M€), de matériel et de maintenance informatiques (0,85 M€), de fonctionnement (0,23 M€), d'enquête (0,17 M€) et de formation (0,19 M€) ;
- aux dépenses engagées par la DGE au titre de différentes activités, et notamment des études et expertises industrielles (1,84 M€), de la communication « métiers » (1 M€), des enquêtes statistiques (0,96 M€), du soutien aux services déconcentrés (0,64 M€), de la mission des services à la personne (0,48 M€), du remboursement de la rémunération de personnel mis à disposition (0,33 M€) et des actions régionales (0,08 M€).

JUSTIFICATION PAR ACTION

---

## Action 04

## Développement des postes, des télécommunications et du numérique

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		176 405 259	<b>176 405 259</b>		160 071 680	<b>160 071 680</b>
Crédits de paiement		181 385 259	<b>181 385 259</b>		178 758 691	<b>178 758 691</b>

Les écarts entre la LFI (176 405 259 € en AE et 181 385 259 € en CP) et l'exécution 2019 hors titre 2 (160 071 680 € en AE et 178 758 691 € en CP) s'expliquent en premier lieu par l'évolution des besoins, que reflète l'évolution des ressources allouées à cette action :

- la minoration des ressources disponibles à hauteur de -4 431 712 € en AE et -4 581 112 € en CP, correspondant à l'application de la réserve de précaution prévue par la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) ;
- le report du fonds de concours PIA 1-2-00362 d'un montant de de 1 904 775 € en AE et 1 920 396 € en CP, par arrêté du 27/2/2019 ;
- le report de crédits généraux d'un montant de 777 496 € en AE et en CP, par arrêté du 7/3/2019 ;
- des transferts entrants pour renforcer les moyens du commissariat aux communications électroniques de défense (CCED) en provenance du P 144 (440 000 € en AE et en CP), du P 302 (440 000 € en AE et en CP), du P 310 (730 000 € en AE et en CP), et des P 152 et P 176 (1 310 000 € en AE et en CP) ;
- des mouvements de crédits en provenance de l'action n° 23 du programme 134, d'un montant de 192 857 € en AE et 284 903 € en CP ;
- des retraits et des recyclages d'AE sur engagements juridiques d'années antérieures pour un montant de 16 006 283€ ;
- le financement, par redéploiement au sein du programme : des dépenses liées au protocole « Carte achat » (12 600 € en AE et en CP) ; du paiement des intérêts du contentieux relatif à l'indemnisation versée à EDF suite aux réquisitions de fioul en Martinique en 2009 (1 015 300 € en AE et en CP) ; du versement des pénalités à hauteur de 216 000 € en AE et CP pour non-respect de l'obligation de nominations équilibrées dans l'encadrement supérieur de la fonction publique.

En outre, des crédits n'ont pas été consommés à hauteur de 2 934 631 € en AE et 5 192 178 € en CP. Ils ont été reportés sur la gestion 2020.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	38 145 963	22 723 514	43 125 963	41 333 283
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 595 963	-16 082 086	3 595 963	2 527 683
Subventions pour charges de service public	34 550 000	38 805 600	39 530 000	38 805 600
Titre 6 : Dépenses d'intervention	138 259 296	137 348 166	138 259 296	137 425 407
Transferts aux ménages		6 100 300		5 745 300
Transferts aux entreprises	119 913 801	121 262 462	119 913 801	122 223 711
Transferts aux collectivités territoriales	10 000 000		10 000 000	
Transferts aux autres collectivités	8 345 495	9 985 404	8 345 495	9 456 396
<b>Total</b>	<b>176 405 259</b>	<b>160 071 680</b>	<b>181 385 259</b>	<b>178 758 691</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

**Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel (-16,1 M€ en AE et 2,5 M€ en CP)**

Ces dépenses correspondent :

- au retrait d'engagement pour un montant de 19 920 600 €, du marché de prestation de diffusion du signal horaire, suite au transfert de la gestion du marché à l'ANFR ;
- à des achats de prestations à hauteur de 2 594 111 € en AE et 1 283 883 € en CP pour l'agence du numérique (2 502 450 € en AE et 1 265 364 € en CP) et le commissariat aux communications électroniques de défense. Ces prestations recouvrent essentiellement des dépenses informatiques pour la gestion de sites et plateformes Internet ;
- aux dépenses liées au protocole « Carte achat » à hauteur de 12 600 € en AE et en CP ;
- au paiement des intérêts du contentieux relatif à l'indemnisation versée à EDF suite aux réquisitions de fioul en Martinique en 2009 à hauteur de 1 015 300 € en AE et en CP et au versement de 216 000 € en AE et CP de pénalités pour non-respect de l'obligation chiffrée de nominations équilibrées dans l'encadrement supérieur de la fonction publique.

**Subvention pour charges de service public de l'ANFR (38,8 M€ en AE et en CP)**

Cette dépense correspond à la dotation versée à l'agence nationale des fréquences (ANFR) pour un montant de 38 805 600 € en AE et en CP. L'abondement en AE de la dotation par rapport à la LFI provient d'un recyclage à hauteur de 4 830 600 €, suite au retrait effectué de l'engagement juridique relatif au marché de prestation de diffusion du signal horaire.

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du rapport annuel de performance.

## DEPENSES D'INTERVENTION

**Les dépenses d'intervention de l'action (137,3 M€ en AE et 137,4 M€ en CP) recouvrent :**

1. la compensation par l'État des coûts de la mission de service public de transport postal de la presse, selon le protocole d'accord État-Presses-Poste signé le 16 janvier 2018 (103,8 M€ en AE et en CP) ;
2. les crédits dédiés au financement d'opérations réalisées par les opérateurs télécoms et gérés par le commissariat aux communications électroniques de défense (15 086 350 € en AE et 16 168 431 € en CP). Le niveau de consommation supérieur à la LFI provient des transferts sur le P134 des contributions des programmes 144, 302, 310, 152 et 176 ;
3. le remboursement à La Poste du coût des courriers des particuliers adressés en franchise postale, conformément à l'article D-73 du code des postes et des communications électroniques au titre des cécogrammes (1 840 720 € en AE et en CP) ;
4. les actions en faveur du numérique et des télécommunications correspondant aux dépenses suivantes :
  - Les cotisations versées aux organismes internationaux des postes et télécommunications (8 626 918 € en AE et en CP) déclinées de la façon suivante :

Organismes	Exécution 2019
Union postale universelle (UPU)	2 302 149
Union internationale des télécommunications (UIT)	5 936 742
European communications office (ECO)	220 993
Institut européen des normes de télécommunications (ETSI)	167 034
<b>TOTAL</b>	<b>8 626 918</b>

- les subventions versées par la mission « société numérique » de l'agence du numérique aux organismes chargés de la diffusion des outils numériques et du développement de leur usage auprès du grand public (448 000 € en AE et en CP) et au financement du « Pass numérique » (6 100 300 € en AE et 5 745 300 € en CP de transfert aux ménages) ;
- les subventions versées par la mission « French Tech » de l'agence du numérique (1 437 878 € en AE et 788 038 € en CP) dans le cadre de trois appels à projets (French Tech Tremplin, Community Fund, Event Grants) ;
- la subvention annuelle (8 000 € en AE et en CP) versée à l'association Digital video broadcasting office (DVB Project) dont le rôle est de rédiger les normes dans le domaine de la plateforme de télévision numérique.

### Action 07

#### Développement international des entreprises et attractivité du territoire

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		149 933 812	<b>149 933 812</b>		147 800 847	<b>147 800 847</b>
Crédits de paiement		149 933 812	<b>149 933 812</b>		147 286 788	<b>147 286 788</b>

#### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	149 923 812	141 282 492	149 923 812	140 768 432
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	57 164 254	48 986 732	57 164 254	48 472 672
Subventions pour charges de service public	92 759 558	92 295 760	92 759 558	92 295 760
Titre 6 : Dépenses d'intervention	10 000	6 518 356	10 000	6 518 356
Transferts aux entreprises	10 000	6 518 356	10 000	6 518 356
<b>Total</b>	<b>149 933 812</b>	<b>147 800 847</b>	<b>149 933 812</b>	<b>147 286 788</b>

#### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

##### Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel (49 M€ en AE et 48,5 M€ en CP)

##### Rémunération de Bpifrance Assurance Export et de la Caisse française de développement industriel au titre des prestations réalisées pour le compte de l'État (45,79 M€ en AE et CP)

En 2019, 45,55 M€ en AE et CP ont été versés à Bpifrance Assurance Export au titre de la rémunération des opérations réalisées pour le compte de l'État, retracées sur le compte de commerce « Soutien financier au commerce extérieur », et 0,24 M€ en AE et en CP ont été versés au titre de la rémunération de la Caisse française de développement industriel.

Par ailleurs, **0,18 M€ de dépenses au profit de Bpifrance Assurance Export ont concerné la refacturation de TVA non déductible.**

#### **Financement d'évènements concourant à l'internationalisation des entreprises françaises et présidence française du G7 (3,02 M€ en AE et 2,50 M€ en CP)**

Les dépenses liées aux évènements organisés par le ministère de l'économie et des finances à l'occasion de la présidence française du G7 en 2019 se sont élevées à 1,79 M€ en AE et 1,99 M€ en CP. Elles ont porté principalement sur les différentes réunions organisées en 2019.

La participation du ministère de l'économie et des finances au financement du *French International Business Summit (Choose France)* de janvier 2019 et de janvier 2020 s'est élevée à 0,90 M€ en AE et 0,2 M€ en CP.

Un versement de 0,25 M€ en AE et en CP a été effectué en 2019 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État », au profit d'Instex.

Enfin, 0,08 M€ en AE et 0,06 M€ en CP ont permis de financer divers autres évènements en lien avec l'attractivité du territoire.

#### **Subvention pour charges de service public allouée à Business France (92,30 M€ en AE et CP)**

Business France a reçu une subvention pour charges de service public d'un montant de 92,30 M€ en AE et CP en 2019. Cette subvention est destinée à couvrir les frais induits par la mission de service public confiée à Business France par l'État, consistant à promouvoir l'internationalisation de l'économie française.

En 2019, Business France a par ailleurs reçu une subvention pour charges de service public provenant du programme 112 « Aménagement du territoire » piloté par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET).

Au 31 décembre 2019, l'établissement public s'appuie sur un réseau en propre de 75 implantations réparties dans 56 pays.

Le contrat d'objectifs et de moyens (COM) pour la période 2018-2022 fixe les grandes orientations pour Business France pour les prochaines années. Il comprend à la fois un volet sur la réforme du dispositif d'internationalisation des entreprises annoncée en 2018 (mise en place de la *Team France Export* et de la *Team France Invest* ainsi que des outils numériques), un volet dédié à la performance de l'agence dans chacun de ses métiers et enfin un volet sur la contribution aux efforts de rationalisation de l'État et de ses opérateurs à l'étranger.

### DÉPENSES D'INTERVENTION

#### **Participation aux dépenses informatiques de Bpifrance Assurance Export (4,12 M€ en AE et CP)**

Conformément à la convention liant l'État et Bpifrance Assurance Export, 4,12 M€ ont été versés au titre de la prise en charge de dépenses exceptionnelles d'adaptation de son système d'information informatique à la gestion des garanties gérées pour le compte de l'État.

#### **Exposition universelle de Dubaï 2020 (2,4 M€ en AE et CP)**

L'exposition universelle aura lieu à Dubaï du 20 octobre 2020 au 10 avril 2021 sur le thème « *Connecter les Esprits, Construire le Futur* ». La France y disposera d'un espace d'environ 4 700 m<sup>2</sup>. L'État a confié à la compagnie française des expositions (COFREX) le mandat d'assurer l'exécution du pavillon et de porter la participation française, sur le fondement de financements provenant d'acteurs publics (20 M€ sur la période 2018-2021) et privés. La participation du ministère de l'économie et des finances s'élève à 6 M€ pour la période 2018-2021, dont 2,4 M€ ont été versés en 2019 à la COFREX pour lui permettre de financer les contrats (communication-marketing, conception-réalisation) et de couvrir ses dépenses de fonctionnement.

**Action 08****Expertise, conseil et inspection**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	18 763 497	39 410	<b>18 802 907</b>	17 285 713		<b>17 285 713</b>
Crédits de paiement	18 763 497	39 410	<b>18 802 907</b>	17 285 713		<b>17 285 713</b>

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	18 763 497	17 285 713	18 763 497	17 285 713
Rémunérations d'activité	12 314 064	11 327 046	12 314 064	11 327 046
Cotisations et contributions sociales	6 408 808	5 914 870	6 408 808	5 914 870
Prestations sociales et allocations diverses	40 625	43 797	40 625	43 797
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	39 410		39 410	
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	39 410		39 410	
<b>Total</b>	<b>18 802 907</b>	<b>17 285 713</b>	<b>18 802 907</b>	<b>17 285 713</b>

La contribution du CGE au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPH-FP) n'a pas été nécessaire.

**Action 13****Régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP)**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	15 614 459	5 026 745	<b>20 641 204</b>	15 195 001	4 869 516	<b>20 064 516</b>
Crédits de paiement	15 614 459	6 864 298	<b>22 478 757</b>	15 195 001	6 283 836	<b>21 478 837</b>

La dotation LFI 2019 au titre du fonctionnement courant s'élevait à 5,03 M€ en AE et 6,86 M€ en CP. Après mise en réserve, reports (0,81 M€ en CP) et transfert en gestion en provenance du programme 129 (0,15 M€ en AE et CP), la ressource s'est établie à 4,93 M€ en AE et à 7,48 M€ en CP, consommée à hauteur de 99,8 % en AE et 84 % en CP. Cette légère sous-consommation porte sur les projets informatiques et les études et a donné lieu à un report de crédits sur 2020.

**Développement des entreprises et régulations**

Programme n° 134 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	15 614 459	15 195 001	15 614 459	15 195 001
Rémunérations d'activité	11 049 127	10 739 452	11 049 127	10 739 452
Cotisations et contributions sociales	4 392 915	4 291 032	4 392 915	4 291 032
Prestations sociales et allocations diverses	172 417	164 517	172 417	164 517
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	5 026 745	4 759 977	6 864 298	6 257 659
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 026 745	4 759 977	6 864 298	6 257 659
Titre 5 : Dépenses d'investissement		99 052		15 690
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		99 052		15 690
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		10 487		10 487
Prêts et avances		10 487		10 487
<b>Total</b>	<b>20 641 204</b>	<b>20 064 516</b>	<b>22 478 757</b>	<b>21 478 837</b>

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

**Les dépenses de gestion du site s'élèvent à 0,53 M€ en AE et 2,32 M€ en CP.** Celles-ci comprennent le paiement de l'échéance du loyer 2019, les charges locatives et fiscales, l'entretien des locaux et la maintenance immobilière.

**Les dépenses d'acquisition de connaissances (1,43 M€ en AE et 1,06 M€ en CP) :**

- le programme d'expertises externes s'inscrivant dans le cadre des missions de régulation de l'ARCEP, a été réalisé à hauteur de 1,07 M€, il constitue un enjeu stratégique pour le régulateur ;
- le budget de formation des collaborateurs s'est élevé à 0,23 M€ dans le cadre de la mise en œuvre de la revue stratégique. Il permet l'accompagnement des équipes dont l'un des enjeux majeurs en matière de GRH est le renouvellement et l'extension des compétences à un rythme soutenu au regard des évolutions rapides du secteur, tant sur le cœur de métier, le *big data*, les *data sciences*, que sur les *soft skills*.

**Les dépenses des systèmes d'information (1,85 M€ en AE et 2,04 M€ en CP)** couvrent les dépenses de fonctionnement courant et de maintenance des logiciels existants, ainsi que le déploiement des outils de régulation par la donnée en *open data* et des outils de cartographie fixe et mobile. Ce poste intègre également les investissements nécessaires aux évolutions du portail d'attribution des fréquences expérimentation dans la bande 2.6 GHz TDD et à la modernisation et la sécurisation du SI (poursuite du déploiement de la mobilité et des accès distant sécurisé VPN, mise à jour des serveurs).

**Les dépenses d'organisation du débat public, de concertation et des groupes de travail européens et prospective (0,59 M€ en AE et 0,47 M€ en CP)** ont permis la participation à plusieurs groupes de travail au sein du *Body of European regulators for electronic communications* (BEREC) liés à l'application du nouveau code européen des communications électroniques et aux travaux du réseau francophone de la régulation des télécommunications (FRATEL) dont l'ARCEP assurait la présidence en 2019.

**Les dépenses de fonctionnement courant, d'actions sociales et de prévention s'élèvent à 0,36 M€ en AE et en CP.**

**DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

**Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État : 0,10 M€ en AE et 0,02 M€ en CP** (applications métier)



## DÉPENSES D'OPERATIONS FINANCIERES

Révision 2019 du dépôt de garantie : 0,01 M€ en AE et CP

## Action 15

Mise en oeuvre du droit de la concurrence (Autorité de la concurrence)

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	17 234 739	4 201 261	21 436 000	16 566 199	4 017 994	20 584 193
Crédits de paiement	17 234 739	5 300 657	22 535 396	16 566 199	5 223 114	21 789 313

Le montant des crédits ouverts s'élevait en fin de gestion à 4 017 994 € en AE et 5 232 615 € en CP. L'Autorité a bénéficié du report des CP non consommés en 2018 (152 841 €). Les crédits ouverts AE sont intégralement consommés.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	17 234 739	16 566 199	17 234 739	16 566 199
Rémunérations d'activité	11 846 443	11 450 240	11 846 443	11 450 240
Cotisations et contributions sociales	5 312 939	4 992 982	5 312 939	4 992 982
Prestations sociales et allocations diverses	75 357	122 977	75 357	122 977
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	3 701 261	3 861 903	4 800 657	5 080 311
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 701 261	3 861 903	4 800 657	5 080 311
Titre 5 : Dépenses d'investissement	500 000	156 091	500 000	142 803
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	100 000	51 062	100 000	51 062
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	400 000	105 028	400 000	91 741
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		0		0
Prêts et avances		0		0
<b>Total</b>	<b>21 436 000</b>	<b>20 584 193</b>	<b>22 535 396</b>	<b>21 789 313</b>

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses immobilières : 1,10 M€ en AE et 2,36 M€ en CP :

Les crédits consommés sont moins élevés que prévus au PAP (1,28 M€ en AE et 2,38 M€ en CP) en raison de la non-exécution partielle du calendrier des travaux.

Les loyers constituent le premier poste de dépense, pour un montant de 0,51 M€ en AE et 1,77 M€ en CP. Les charges locatives et le remboursement des taxes (bureaux et foncier) se sont élevées à 0,08 M€.

Les dépenses de maintenance immobilière et de travaux d'entretien courant se sont élevées à 0,19 M€ en AE et CP.

Les dépenses d'énergie et d'eau représentent 0,09 M€ en AE et 0,07 M€ en CP, celles de nettoyage et de gardiennage des locaux 0,21 M€ en AE et en CP.

**Dépenses d'expertise, de communication et de documentation : 1,30 M€ en AE et 1,30 M€ en CP**

Les crédits consommés sont plus élevés que prévu au PAP (0,85 M€ en AE et en CP).

Cet écart découle du rattachement en gestion des dépenses du site institutionnel au budget du service de la communication.

Les dépenses principales de la gestion 2019 concernent les frais d'avocats (0,12 M€), la communication (0,93 M€ dont 0,36 M€ au titre de la refonte du site institutionnel), la documentation (0,23 M€).

**Dépense d'informatique et de téléphonie : 0,55 M€ en AE et 0,51 M€ en CP**

Les dépenses principales de la gestion 2019 concernent l'achat, la maintenance et l'acquisition d'équipements informatiques (0,10 M€ en AE et CP) et de logiciels (0,11 M€ en AE et CP), les développements et correctifs de l'application métier Pégase (0,17 M€ en AE et 0,14 M€ en CP), ainsi que la modernisation des équipements informatiques et de téléphonie du service des investigations (0,12 M€ en AE et CP).

**Dépenses liées aux déplacements : 0,27 M€ en AE et 0,27 M€ en CP**

Les frais de déplacement (transport, hébergement et indemnités) sont liés à l'activité nationale, européenne et internationale de l'Autorité, notamment à la réalisation d'enquêtes et d'opérations de visites et saisies sur l'ensemble du territoire national qui sont en forte progression notamment dans les départements d'Outre-mer.

**Dépenses de fournitures et de prestations générales : 0,13 M€ en AE et en CP**

Ce poste regroupe les dépenses de fonctionnement courant (achats de mobilier, de fournitures, et de matériels), les prestations de service externalisées (frais de correspondance, travaux d'impression....).

**Dépenses liées à l'activité RH : 0,51 M€ en AE et 0,50 M€ en CP**

Les dépenses principales de la gestion 2019 concernent la formation des personnels, les gratifications des stagiaires, les recrutements temporaires et le remboursement de la mise à disposition de personnels.

**DÉPENSES D'INVESTISSEMENT****Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État : 0,11 M€ en AE et 0,09 M€ en CP**

Les développements supplémentaires de l'application métier « Pégase », permettant l'intégration des dossiers du service des concentrations et des professions réglementées, ont été différés. La priorité en exécution a porté sur le socle technique (59 000 € en AE et 49 000 € en CP) et le développement d'une solution d'archivage électronique (14 000 € en AE et 10 000 € en CP).

L'expérimentation d'une solution libre de plateforme d'échanges électroniques a nécessité l'acquisition de licences pare-feu (32 000 € en AE et en CP).

**Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État : 0,05 M€ en AE et en CP**

La dépense exécutée est relative à des achats complémentaires d'unités de climatisation pour le site Echelle.

**Action 22****Economie sociale et solidaire**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		70 000	70 000		-260 000	-260 000
Crédits de paiement		19 400	19 400		15 000	15 000

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	70 000	-260 000	19 400	15 000
Transferts aux autres collectivités	70 000	-260 000	19 400	15 000
<b>Total</b>	<b>70 000</b>	<b>-260 000</b>	<b>19 400</b>	<b>15 000</b>

Deux contrats à impact social ont été lancés en 2019, donnant lieu à deux engagements pour un montant total de 25 000 €. Le montant engagé apparent de -260 000 € résulte de la régularisation en 2019 d'une erreur de saisie en 2018 pour 285 000 € d'un contrat par un ministère cofinanceur.

## DÉPENSES D'INTERVENTION

**Contrats à Impact Social (25 k€ en AE et 15 k€ en CP)**

Les contrats à impact social (CIS) constituent une modalité innovante et expérimentale de financement de projets sociaux qui présentent deux caractéristiques : d'une part, ils sont initiés et conduits de manière autonome par des opérateurs sociaux partenaires de la puissance publique, et, d'autre part, ils présentent potentiellement un très fort impact sur les bénéficiaires finaux du projet qui se trouvent en situation de précarité.

En 2019, le ministère de l'économie a contribué au financement de deux CIS, aux côtés du ministère de la transition écologique et solidaire (Haut-Commissariat à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale) et des ministères assurant le pilotage métier de chacun des CIS concernés.

- **« Wimoov » (quote-part de 15 k€ sur le 134) signé en 2018 et payé en 2019**

Ce CIS, porté par l'association Wimoov, permet d'expérimenter en France les « contrats à impact social ». Il entend déployer des solutions numériques d'appui à la mobilité géographique en vue de favoriser le retour à l'emploi. Il s'adresse à des publics au chômage et à faible mobilité. Son budget prévisionnel total, sous réserve d'atteinte des indicateurs d'impact, est de 750 000 €.

- **« Solidarités nouvelles face au chômage (SNC) » (quote-part de 10 k€ sur le 134), signé et engagé en 2019**

Ce CIS, porté par l'association SNC propose à des chômeurs de longue durée un accompagnement bénévole (mentorat) dans la prise de poste et à travers le dispositif VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) pour pérenniser l'accès à l'emploi et maintenir durablement l'employabilité. Son budget prévisionnel total, sous réserve d'atteinte des indicateurs d'impact, est de 500 000 €.

**Action 23****Industrie et services**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	122 037 278	164 713 347	<b>286 750 625</b>	118 170 712	154 647 963	<b>272 818 676</b>
Crédits de paiement	122 037 278	172 432 707	<b>294 469 985</b>	118 170 712	164 833 373	<b>283 004 085</b>

## Développement des entreprises et régulations

Programme n° 134 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Les écarts entre la LFI (156 713 347 € en AE et 164 432 707 € en CP hors FDC « Guichet entreprises ») et l'exécution 2019 hors titre 2 s'expliquent par l'évolution des ressources allouées à cette action du fait :

- de l'application de la réserve de précaution à hauteur de 3 357 656 € en AE et 3 743 624 € en CP ;
- du bénéfice de reports du fonds de concours « Contribution du PIA aux projets de modernisation de l'action publique » (206 770 € en AE et 842 051 € en CP) et de crédits généraux (1 146 836 € en AE et 52 055 € en CP) ;
- de rattachement du fonds de concours « Guichet entreprises » d'un montant de 4 000 000 € en AE et en CP pour le financement du Guichet entreprises et du fonds de concours au titre d'une opération INEA pour le financement du projet de migration DUME (33 695 € en AE et en CP) ;
- des transferts de crédits entrants pour le financement des pôles de compétitivité pour un total de 5,5 M€ en AE et 4,8 M€ en CP ;
- d'un transfert de crédits sortant vers le programme 220 « Statistiques et études économiques » relatif aux enquêtes statistiques de suivi de la demande touristique d'un montant de 2 750 000 € en AE et 46 000 € en CP ;
- de transfert de crédits en provenance du programme 218 pour le financement d'une campagne de communications dans le cadre de la loi PACTE d'un montant de 307 151 € en AE et 704 204 € en CP ;
- de rattachement au fonds de concours n° 1-2-00362 d'un montant de 110 000 € en AE et en CP pour le financement du dossier CRMA Nouvelle Aquitaine, par arrêté du 19 octobre 2019 ;
- des redéploiements de crédits opérés suite à des sous exécution sur certains dispositifs qui ont permis de financer des dépenses non programmées (principalement contentieux SOPODIS pour 2,4 M€) ;
- des annulations de fin de gestion pour un montant de 492 667 € en AE et 2 222 842 € en CP suite à des sous-exécutions ne nécessitant pas le report des crédits sur 2020 ;
- du décret de transfert de crédits n° 2019-1149 du 07 novembre 2019 en provenance du programme 347 pour l'indemnisation des commerçants suite au sommet du G7 de Biarritz d'un montant de 1 200 000 € en AE en CP ;
- des mouvements de crédits vers l'action n° 04 du programme 134, d'un montant de -192 857 € en AE et -284 903 € en CP ;
- des retraits et recyclages d'AE sur engagements juridiques d'années antérieures pour un montant de -5 849 063 € .

En outre, des crédits n'ont pas été consommés à hauteur de 1 965 751 € en AE et 5 061 970 € en CP mais ont été reportés sur la gestion 2020 (principalement sur le Guichet entreprises, ainsi que sur les pôles de compétitivité).

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	122 037 278	118 170 712	122 037 278	118 170 712
Rémunérations d'activité	78 025 571	76 484 125	78 025 571	76 484 125
Cotisations et contributions sociales	43 409 318	40 931 573	43 409 318	40 931 573
Prestations sociales et allocations diverses	602 389	755 014	602 389	755 014
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	22 811 041	17 938 334	19 934 542	17 952 774
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	16 973 740	12 508 334	14 097 241	12 522 774
Subventions pour charges de service public	5 837 301	5 430 000	5 837 301	5 430 000
Titre 5 : Dépenses d'investissement		1 117 447		901 000
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		1 117 447		901 000
Titre 6 : Dépenses d'intervention	141 902 306	135 592 182	152 498 165	145 979 599
Transferts aux entreprises	5 951 717	106 047 277	19 132 290	115 329 238
Transferts aux autres collectivités	135 950 589	29 544 905	133 365 875	30 650 361
<b>Total</b>	<b>286 750 625</b>	<b>272 818 676</b>	<b>294 469 985</b>	<b>283 004 085</b>

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

**Les dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel s'élèvent à 12,51 M€ en AE et 12,52 M€ en CP et recouvrent :**

### **Des dépenses informatiques pour le Guichet entreprises (3,06 M€ en AE et 2,81 M€ en CP) et les services à la personne (0,70 M€ en AE et 0,43 en CP)**

Le Guichet Entreprises est financé par l'institut national de la propriété industrielle (INPI), qui lui a attribué 4 M€ par fonds de concours en 2019.

La mission des services à la personne a utilisé ses crédits de fonctionnement pour renouveler le marché de maintenance et lancer une étude pour la refonte de son SI.

### **La réalisation d'études et d'enquêtes statistiques pour les secteurs de l'industrie (1,78 M€ en AE et 1,76 M€ en CP) et du tourisme (0,64 M€ en AE et 1,99 M€ en CP)**

Les études réalisées sur le secteur industriel ont notamment porté sur les enjeux du Pacte Productif.

Pour le tourisme, cette dépense correspond à :

- la réalisation de l'enquête auprès des visiteurs venant de l'étranger (EVE) par le centre d'études d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) ;
- la mise à jour du fichier des hébergements collectifs touristiques et la réalisation d'enquêtes mensuelles de fréquentation des hébergements collectifs de tourisme par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).

Par ailleurs, dans le cadre du recentrage de l'activité de la DGE sur les études économiques concernant les entreprises touristiques, la réalisation des deux grandes enquêtes statistiques effectuées auprès des visiteurs a été intégralement confiée à l'INSEE (transfert au profit du programme 220 pour 2,75 M€ en AE et 46 k€ en CP) et à la Banque de France (EVE).

### **Des actions collectives en faveur des politiques industrielles (0,83 M€ en AE et en CP)**

Cette consommation correspond :

- au développement de la plateforme France Num et à l'animation de son réseau de 1600 activateurs (688 468 € en AE et 681 937 € en CP) ;
- au soutien à l'économie du tourisme : France Tourisme Lab, plateforme DataTourisme, gestion des marques Qualité Tourisme et Tourisme et handicap (145 000 € en AE et en CP).

### **La surveillance des marchés (0,53 M€ en AE et 0,70 M€ en CP)**

Afin de contribuer à la surveillance et à la conformité des produits mis sur le marché à la réglementation de sécurité, des contrôles et essais sont confiés à différents laboratoires sous forme de marchés publics. La consommation effective en AE (hors mouvements sur engagements juridiques d'années antérieures) s'élève à 571 316 €.

### **D'autres dépenses de fonctionnement (2,52 M€ en AE et 1,57 M€ en CP), essentiellement :**

- le remboursement de la rémunération de personnel mis à disposition (MAD) (603 722 € en AE et 590 587 € en CP) ;
- les dépenses de fonctionnement de la DGE en centrale et des services déconcentrés (DIRECCTE) (699 965 € en AE et 612 579 € en CP) :
  - acquisitions de logiciels, prestations informatiques et accès à des bases de données ;
  - financement de formations et d'accompagnement des personnels des corps techniques de l'industrie et des personnels des DIRECCTE et de personnel d'administration centrale ;
  - prestations juridiques.
- les dépenses de communication (1 212 754 € en AE et 367 314 € en CP) qui ont notamment permis de financer des achats d'espaces presse (semaine de l'industrie 2020, campagne intéressement), des évènements, du développement WEB, une campagne de communication dans le cadre de la loi PACTE.

### **Le contentieux en matière d'urbanisme commercial (2,41 M€ en AE et en CP)**

Cette dépense est liée à des contentieux en matière d'urbanisme commercial, dont 2,40 M€ pour le financement du versement de dommages et intérêts à la société SOPODIS.

**Développement des entreprises et régulations**

Programme n° 134 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**La subvention pour charges de service public de l'EPARECA (5,43 M€ en AE et en CP)**

Une SCSP a été versée à l'établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (EPARECA) pour l'ensemble de ses activités (5 430 000 € en AE et en CP).

**DÉPENSES D'INVESTISSEMENT****Le Guichet entreprises (1,12 M€ en AE et 0,90 M€ en CP)**

Les dépenses de développement et de maintien en condition opérationnelle du service à compétence nationale Guichet Entreprises sont financées sur le fonds de concours alimenté par l'institut national de la propriété industrielle (INPI). Bien que la ressource ait été intégralement ouverte en crédits de fonctionnement, une partie des dépenses de développement du Guichet a été identifiée en gestion comme relevant de l'investissement et a été exécutée en titre 5.

**DÉPENSES D'INTERVENTION**

Les dépenses d'intervention de l'action s'élèvent à 135,59 M€ en AE et 145,98 M€ en CP et recouvrent les dépenses de transfert aux entreprises et aux autres collectivités suivantes :

**Le fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (1,20 M€ en AE 6,62 M€ en CP)**

Ce dispositif a été placé en gestion extinctive à compter de 2019. Les crédits de paiement (5,42 M€) ont permis d'assurer les paiements en cours sur les différents dispositifs financés.

Le FISAC a en outre permis la mise en place d'une aide d'urgence au profit des commerçants pour compenser les pertes subies par les commerces de Biarritz pendant le G7. Cette aide, d'un montant de 1,2 M€ en AE et en CP, a été financée *via* un transfert du programme 347.

**Les actions du développement des PME (2,18 M€ en AE et 2,24 M€ en CP)**

Cette dépense correspond notamment aux travaux de restructuration engagés autour de l'institut supérieur des métiers (ISM) et de l'institut national des métiers d'art (INMA), en vue de la création d'un nouvel opérateur dédié à la préservation et au développement des métiers d'art et du patrimoine vivant en France.

**Les contributions aux organismes internationaux (2,73 M€ en AE et en CP), déclinées de la façon suivante :**

Organismes	Exécution 2019
Comité de l'acier de l'OCDE	43 269
Commission séricicole internationale (CSI)	7 091
Institut international du froid	99 412
Programme européen Euréka	267 972
WELMEC	5 600
Comité européen de normalisation (CEN)	322 584
Bureau international des poids et mesures (BIPM)	685 937
Office international de métrologie légale (OIML)	56 000
Comité européen de normalisation de l'électricité (CENELEC)	140 271
Organisation internationale de normalisation (ISO)	691 587
Commission électrotechnique internationale (CEI)	409 874
<b>TOTAL</b>	<b>2 729 597</b>

**Le comité français d'accréditation (0,09 M€ en AE et en CP)**

Une subvention a été versée au Comité français d'accréditation (COFRAC), afin de couvrir ses missions de service public : accréditation obligatoire des laboratoires d'essais ou d'étalonnages, activités internationales de reconnaissance mutuelle et ses actions de promotion de la démarche d'accréditation.

**L'association française de normalisation - AFNOR (6,89 M€ en AE et en CP)**

Une subvention a été versée à l'AFNOR qui exerce à la fois sa mission d'intérêt général de pilotage et de coordination du système français de normalisation, notamment dans les instances internationales et sa mission d'élaboration de normes françaises.

**Les centres techniques industriels (CTI) et organismes assimilés (7,85 M€ en AE et en CP)**

Si l'essentiel des centres est désormais financé par le produit de taxes affectées plafonnées, quatre organismes, chargés de la diffusion des technologies dans les PME industrielles, ont bénéficié d'une dotation budgétaire de fonctionnement.

Centres	Dotation 2019
IFTH – Institut français textile habillement	4 366 213
CTTN – Centre technique de la teinture et du nettoyage	226 752
FCBA – Institut technologique forêt cellulose bois-construction ameublement	845 566
IFM (catégorie 64) – Institut français de la mode	2 411 469
<b>TOTAL</b>	<b>7 850 000</b>

**Les politiques industrielles – soutien à la gouvernance des pôles de compétitivité et gestion extinctive des actions collectives (12,52 M€ en AE et 17,41 M€ en CP)**

Cette consommation correspond au financement du dispositif « actions collectives », mis en gestion extinctive en 2019, d'actions en faveur du tourisme (tourisme social, commémorations de la fin de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale...) et du soutien à la gouvernance des pôles de compétitivité.

**La compensation carbone (102,12 M€ en AE et en CP)**

Le dispositif de « compensation carbone » est destiné aux entreprises électro-intensives (sidérurgie, papier/carton, chimie, etc.) exposées à un risque significatif de délocalisation en raison des coûts du système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre répercutés sur les prix de l'électricité. En pratique, il consiste à compenser en partie le coût du carbone inclus dans le prix de l'électricité.

La consommation est inférieure de 4,6 M€ (en AE=CP) à la prévision de la LFI (soit - 4 %), compte tenu du dépôt hors délai de certains dossiers d'entreprises et d'une production plus faible que l'année antérieure pour une cinquantaine de sites.

**Action 24****Régulation concurrentielle des marchés, protection économique et sécurité du consommateur**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	215 785 934	16 408 354	<b>232 194 288</b>	218 651 950	15 673 963	<b>234 325 913</b>
Crédits de paiement	215 785 934	14 855 902	<b>230 641 836</b>	218 651 950	14 062 795	<b>232 714 745</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	215 785 934	218 651 950	215 785 934	218 651 950
Rémunérations d'activité	134 145 619	135 364 084	134 145 619	135 364 084
Cotisations et contributions sociales	80 977 043	82 568 673	80 977 043	82 568 673
Prestations sociales et allocations diverses	663 272	719 193	663 272	719 193
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	8 961 459	8 264 718	7 409 007	6 671 851
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	8 961 459	8 264 718	7 409 007	6 671 851
Titre 5 : Dépenses d'investissement		319 361		307 992
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		319 361		307 992
Titre 6 : Dépenses d'intervention	7 446 895	7 089 884	7 446 895	7 082 952
Transferts aux ménages		243		243
Transferts aux entreprises		3 496 134		3 489 203
Transferts aux autres collectivités	7 446 895	3 593 507	7 446 895	3 593 507
<b>Total</b>	<b>232 194 288</b>	<b>234 325 913</b>	<b>230 641 836</b>	<b>232 714 745</b>

À compter de la LFI 2019, dans un objectif de simplification des nomenclatures budgétaires, l'activité de la DGCCRF est regroupée au sein de l'action n° 24 « Régulation concurrentielle des marchés, protection économique et sécurité du consommateur ».

Ces crédits concernent l'activité des services à compétence nationale qui rattachés à la DGCCRF (service informatique, école nationale et service national d'enquêtes), les dépenses métiers des DD(CS)PP et des DIRECCTE, ainsi que certaines dépenses de fonctionnement de l'administration centrale. Ils participent à la mise en œuvre des missions de régulation concurrentielle des marchés, protection économique du consommateur et sécurité du consommateur.

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

**Les dépenses de fonctionnement réalisées en 2019 se sont élevées à 8,26 M€ en AE et 6,67 M€ en CP, et correspondent aux postes suivants :**

- Les loyers, essentiellement les baux de l'école nationale et des DIRECCTE, pour 2,25 M€ en AE et 0,93 M€ CP ;
- Les dépenses de formation pour 1,48 M€ en AE et 1,38 M€ en CP ;
- Les dépenses d'informatique (hors titre 5) pour 2,04 M€ en AE et 1,67 M€ en CP ;
- Les frais de déplacement et de changement de résidence pour 0,77 M€ en AE et 0,78 M€ en CP ;
- Les autres dépenses « métiers » de titre 3 allouées aux services centraux pour 0,53 M€ en AE et 0,75 M€ en CP, au Service national des Enquêtes pour 0,21 M€ en AE et 0,20 M€ CP, ainsi qu'aux DIRECCTE, DIRECCTE et DD(CS)PP pour 0,98 M€ en AE et 0,96 M€ en CP.

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

**Les dépenses d'investissement réalisées en 2019 se sont élevées à 0,32 M€ en AE et 0,31 M€ en CP, et correspondent :**

- au remboursement de l'achat par le service commun des laboratoires de matériels scientifiques rendus nécessaires par des travaux d'analyses demandés par la DGCCRF ;
- à des remboursements à la DGFIP d'acquisitions de matériels et licences informatiques dans le cadre des conventions SIRHIUS ;
- à des achats de véhicules et d'équipements ;
- à des acquisitions de biens informatiques.



## DÉPENSES D'INTERVENTION

**Les dépenses d'intervention réalisées en 2019 se sont élevées à 7,09 M€ et 7,08 M€ en CP.** Elles correspondent à des subventions en faveur de l'institut national de la consommation (INC), des associations de consommateurs et du centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC).

### **L'institut national de la consommation (3,49 M€ en AE et en CP)**

Les missions de l'INC définies par les articles L. 822-1 et suivants et R. 822-1 et suivants du code de la consommation incluent la réalisation de campagnes d'information des consommateurs et de prévention des risques liés à la consommation.

Ses travaux participent à l'accroissement de la qualité des produits et des services et à l'évolution de la législation. Il réalise des essais comparatifs, conduit des études économiques et juridiques et diffuse les résultats. Il effectue également des actions de formation sur les questions de consommation. Pour assurer l'ensemble de ces missions, outre l'appui technique qu'il apporte aux associations de consommateurs, l'INC développe des partenariats avec les pouvoirs publics, des organismes publics ou parapublics et l'Union Européenne.

En 2019, l'INC a perçu une subvention de 3,49 M€ intégrant les crédits des centres techniques régionaux de la consommation et la dotation de la commission des clauses abusives placée auprès de lui.

### **Les subventions au mouvement consumériste (3,10 M€ en AE et 3,09 M€ en CP)**

Ces subventions ont été versées dans le cadre de conventions annuelles qui distinguent, au sein du projet associatif, les activités des associations qui ne relèvent pas du champ économique et les actions qui sont considérées comme relevant de la sphère économique.

Ont été définies comme relevant du service d'intérêt économique général assuré par les associations de consommateurs les actions suivantes :

- l'organisation de l'accueil des consommateurs ;
- l'activité de traitement amiable des réclamations et de participation aux modes alternatifs de règlement des litiges ;
- l'activité de communication externe, à l'exclusion d'une activité commerciale de presse.

Les subventions versées aux associations nationales ont représenté 92 % du montant total versé au mouvement consumériste. Le solde a été attribué aux associations locales, au centre européen de la consommation et à d'autres actions menées au plan local.

### **Le centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC) (0,50 M€ en AE et en CP)**

## Développement des entreprises et régulations

Programme n° 134 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## SYNTHÈSE DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur financé (Programme chef de file)	Prévision LFI		Réalisation	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>ASP - Agence de services et de paiement (P149)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>102 123 015</b>	<b>102 123 015</b>
Transferts	0	0	102 123 015	102 123 015
<b>ANFr - Agence nationale des fréquences (P134)</b>	<b>34 950 000</b>	<b>39 930 000</b>	<b>38 805 600</b>	<b>38 805 600</b>
Subventions pour charges de service public	34 950 000	39 930 000	38 805 600	38 805 600
<b>EPARECA - Etablissement public national pour l'aménagement et la restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (P134)</b>	<b>5 977 000</b>	<b>5 977 000</b>	<b>5 430 000</b>	<b>5 430 000</b>
Subventions pour charges de service public	5 977 000	5 977 000	5 430 000	5 430 000
<b>Business France (P134)</b>	<b>92 759 000</b>	<b>92 759 000</b>	<b>91 806 679</b>	<b>92 328 260</b>
Subventions pour charges de service public	92 759 000	92 759 000	92 295 760	92 295 760
Transferts	0	0	-489 081	32 500
<b>Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 942</b>	<b>39 962</b>
Transferts	0	0	5 942	39 962
<b>Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (P150)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>73 806</b>	<b>0</b>
Transferts	0	0	73 806	0
<b>CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (P172)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-155 251</b>	<b>0</b>
Transferts	0	0	-155 251	0
<b>INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale (P172)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-14 957</b>	<b>0</b>
Transferts	0	0	-14 957	0
<b>Total</b>	<b>133 686 000</b>	<b>138 666 000</b>	<b>238 074 834</b>	<b>238 726 837</b>
Total des subventions pour charges de service public	133 686 000	138 666 000	136 531 360	136 531 360
Total des transferts	0	0	101 543 474	102 195 477

102,12 M€ ont été versés à l'agence de service et de paiement (ASP) au titre de la gestion du dispositif de « compensation carbone ».

Des subventions pour charges de service public ont été versées à l'agence nationale des fréquences (ANFr) à hauteur de 38,8 M€, à l'établissement public national pour l'aménagement et la restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (EPARECA) à hauteur de 5,4 M€ et à Business France à hauteur de 92,3 M€.

Concernant l'ANFr, l'augmentation de la SCSP par rapport à 2018 tient compte du transfert de la gestion du marché de prestation de diffusion du signal horaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, conformément à la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite « Loi ELAN » (4,85 M€ annuel en CP) et de la budgétisation du financement du dispositif Surveillance et mesure des ondes, dit TA-IFER (recette de 2,5 M€ par taxe affectée jusqu'en 2018). L'écart constaté entre la LFI et l'exécution correspond à l'application de la mise en réserve (0,575 M€ en AE et 0,724 M€ en CP). Par ailleurs, la SCSP a été majorée de 4,83 M€ en AE pour permettre le versement de la dotation en AE = CP, soit 38,8 M€

Le montant de la SCSP de l'EPARECA, qui s'élève en LFI 2019 à 5,98 M€ en AE et en CP, a été diminué pour prendre en compte la réserve instituée sur le programme (307 k€ en AE et en CP). Par ailleurs, un redéploiement interne a été effectué (-100 k€ en AE et en CP). La SCSP s'est ainsi élevée à 5,43 M€ intégralement consommée pour mettre en œuvre les actions portées par l'établissement.

Les crédits alloués à Business France correspondent à la SCSP (92,8 M€ en LFI) après application de la mise en réserve au taux réduit de 0,5 %, conformément au contrat d'objectifs et de moyens (COM) pour la période 2018-2022, soit 92,3 M€. Un transfert de 33 k€ a par ailleurs été réalisé au titre du dispositif Entreprises du patrimoine vivant.

Les mouvements négatifs en AE relatifs au CEA et à l'INSERM correspondent à la clôture d'anciens engagements juridiques.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS

### EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT CE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Opérateur	Réalisation 2018 Prévision 2019 Réalisation 2019	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
			sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
ANFr - Agence nationale des fréquences			292	2	0	2	2
	3		299	3	0	0	2
	0		292	3	0	3	4
EPARECA - Etablissement public national pour l'aménagement et la restructuration des espaces commerciaux et artisanaux			41	3	0	0	0
	0		43	4	2	0	0
	0		39	3	0	3	0
INPI - Institut national de la propriété industrielle			681	3	0	1	0
	5		728	0	0	0	0
	0		674	3	0	0	3
Business France			1 493	43	0	39	0
	20		1 493	0	0	0	0
	0		1 434	49	0	48	0
<b>Total</b>			<b>2 507</b>	<b>51</b>	<b>0</b>	<b>42</b>	<b>2</b>
	<b>28</b>		<b>2 563</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
	<b>0</b>		<b>2 439</b>	<b>58</b>	<b>0</b>	<b>54</b>	<b>7</b>

\* Les emplois sous plafond 2019 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2019 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019

### PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME CHEF DE FILE

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2018	2 591	2 507
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2018	0	0
<b>Impact du schéma d'emplois 2019</b>	<b>-28</b>	<b>-68</b>
Solde des transferts T2/T3	0	0
Solde des transferts internes	0	0
Solde des mesures de périmètre	0	0
Corrections techniques	0	0
Abattements techniques	0	0
<b>Emplois sous plafond 2019 *</b>	<b>2 563</b>	<b>2 439</b>

\* Les emplois sous plafond 2019 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2019 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2019 en ETP	-28	-48

Le schéma d'emplois prévu en LFI 2019 de -28 ETP portait pour -20 ETP pour Business France, -5 ETP sur l'INPI et -3 pour l'ANFr.

Ce schéma d'emplois a été à hauteur de -48 ETP :

- -29 ETP pour Business France, traduisant une anticipation de la chronique de SE prévu dans le COM ;
- -16 ETP pour l'INPI. Cette sur réalisation du SE s'explique par un nombre de départs plus important que prévu;
- et -3 ETP pour l'ANFr.

## OPÉRATEURS

### ANFR - AGENCE NATIONALE DES FRÉQUENCES

L'Agence nationale des fréquences (ANFr) est un établissement public administratif créé par la loi du 26 juillet 1996 portant réglementation des télécommunications qui a pour mission de gérer les ressources domaniales rares que constituent les fréquences radioélectriques.

Elle exerce son activité en concertation avec les onze administrations et autorités affectataires de fréquences radioélectriques, qui sont représentées à son conseil d'administration. Elle est organisée en six directions sur onze implantations en métropole et quatre outre-mer.

L'Agence assure des missions classiques :

- de planification du spectre hertzien via des négociations au niveau international et européen ;
- de gestion des fréquences (tenue des bases de données, accord sur l'implantation des émetteurs et délivrance d'une partie des autorisations et de certificats radio, ordonnancement des redevances au profit du budget général) ;
- de contrôle du spectre (police du spectre, surveillance du marché, exposition du public aux ondes électromagnétiques).

L'ANFr assure également, conjointement avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), la continuité de la réception des services de télévision. L'Agence joue un particulier un rôle central dans la protection de la réception télévisuelle, à travers la gestion du plan d'accompagnement des téléspectateurs le cadre de la libération de la bande 700 MHz au profit du service mobile (2016-2019). Ce plan d'accompagnement est composé d'un volet communication, nationale et régionale auprès du grand public et d'un volet aides aux téléspectateurs. Il bénéficie d'un financement spécifique, prévu au IX de l'article 41 de la LFI pour 2016 et n'est donc pas pris en charge par la SCSP annuelle.

La loi n° 2015-136 du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques a confié à l'Agence de nouvelles missions afin de concilier l'information du public et le déploiement rapide des réseaux numériques.

Les faits marquants de l'année 2019 ont été les suivants :

- la tenue des Conférences mondiales des radiocommunications, CMR-19, à Charm el Cheikh (du 28 octobre au 22 novembre 2019) qui a mobilisé une grande partie des ingénieurs de la direction de l'international ainsi que le service logistique et qui a pour objectif d'amender le Règlement des radiocommunications, traité international entre États membres de l'UIT visant à faciliter l'accès équitable au spectre des fréquences radioélectriques et à l'orbite des satellites géostationnaires ou non géostationnaires et à lutter contre les brouillages qui pourraient être causés par les systèmes radio d'un pays vis-à-vis de ceux d'un autre pays ;
- une nouvelle mission de diffusion du signal horaire confiée à l'ANFR par voie législative (loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite loi « ELAN »), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- le plein exercice du Comité national de dialogue (CND) sur l'exposition du public aux champs électromagnétiques, qui a contribué à la meilleure connaissance de l'exposition aux ondes ;
- la poursuite de la refonte du système informatique de gestion des fréquences (SURF) ;
- l'augmentation très forte des demandes d'aides à la réception télévisuelle sur les dernières phases des réaménagements de la bande 700 MHz ;
- l'augmentation de 50 % du nombre des demandes du public pour des mesures de champs électromagnétiques.

Bilan en matière de gouvernance et de pilotage stratégique

Le Contrat d'objectifs et de performance (COP), conclu en 2018 pour la période 2018-2020, constitue le support principal de pilotage stratégique de l'Agence. Il définit les priorités et objectifs pluriannuels et permet d'en assurer le suivi grâce à des indicateurs quantitatifs et qualitatifs. Il se décline en 9 objectifs et 28 sous-objectifs selon trois axes :

- Innover et protéger - Adapter la gestion du spectre aux grands défis numériques de demain : il s'agit d'anticiper les évolutions des usages du spectre (dialogue stratégique, CMR, bandes 5G), de protéger les usages critiques, tels que l'accès au spectre en temps de crise ou la diffusion du temps légal, et d'apporter son concours aux efforts du Gouvernement en faveur des start-ups et pour renforcer l'open data ;
- Accompagner et contrôler - Assurer l'information du public et le contrôle de l'utilisation des fréquences et des équipements mis sur le marché pour accompagner le déploiement des nouveaux usages : l'accent est mis sur la protection du public de l'exposition, la lutte contre les brouilleurs GNSS et les dernières phases du transfert de la bande 700 MHz ;
- Moderniser - Optimiser les fonctions support pour s'adapter à la diversification des missions de l'Agence et contribuer à la transformation numérique de l'administration. Le COP prévoit des initiatives de transformation numérique (SURF), de valorisation de l'effectif humain et de performance financière et environnementale.

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P134 – Développement des entreprises et régulations</b>	<b>31 641</b>	<b>31 641</b>	<b>34 950</b>	<b>39 930</b>	<b>38 806</b>	<b>38 806</b>
Subventions pour charges de service public	31 641	31 641	34 950	39 930	38 806	38 806
<b>Total</b>	<b>31 641</b>	<b>31 641</b>	<b>34 950</b>	<b>39 930</b>	<b>38 806</b>	<b>38 806</b>

L'augmentation de la SCSP par rapport à 2018 tient compte du transfert de la gestion du marché de prestation de diffusion du signal horaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, conformément à la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite « Loi ELAN » (4,85 M€ annuel en CP), et de la budgétisation du financement du dispositif Surveillance et mesure des ondes, dit TA-IFER (recette de 2,5 M€ par taxe affectée jusqu'en 2018).

L'écart constaté entre la LFI et l'exécution correspond à l'application de la mise en réserve (0,575 M€ en AE et 0,724 M€ en CP) et à l'adoption d'un amendement (- 0,4 M€ en AE et CP) lors des débats parlementaires qui n'a pu être pris en compte que postérieurement à la LFI. Par ailleurs, la SCSP a été majorée de 4,83 M€ en AE pour permettre le versement de la dotation en AE et CP, soit 38,8 M€.

## COMPTE FINANCIER 2019

### Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	24 600	21 941	Subventions de l'État	39 453	38 806
<i>dont charges de pensions civiles</i>	2 240	2 427	– subventions pour charges de service public	39 453	38 806
			– crédits d'intervention( transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	37 889	32 081	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		2 223
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)	3 800	4 034	Autres produits	8 830	2 128
<i>dont dotations aux amortissements et provisions</i>	3 800	4 034	<i>dont reprises aux amortissements et provisions</i>		
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>	50	36
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		12
<b>Total des charges</b>	<b>62 489</b>	<b>54 022</b>	<b>Total des produits</b>	<b>48 283</b>	<b>43 157</b>
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	14 206	10 865
Total : équilibre du CR	62 489	54 022	Total : équilibre du CR	62 489	54 022

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

## TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement	10 456	6 880	Capacité d'autofinancement		
Investissements	4 538	4 082	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources	50	-17 264
Remboursement des dettes financières		1	Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>14 994</b>	<b>10 963</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>50</b>	<b>-17 264</b>
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	14 944	28 227

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

## COMPTE FINANCIER DE L'OPERATEUR

Pour rappel, le compte financier 2019 fait État du budget « principal » de l'Agence nationale des fréquences qui comprend son budget propre, pour ses besoins propres, mais également de budgets pour trois dispositifs à comptabilité distincte :

- le fonds de mesures des ondes radioélectriques ou SMO (depuis 2014) ;
- le fonds d'accompagnement du téléspectateur en bande 700 MHz ou B700 (depuis 2015) ;
- le fonds d'accompagnement de la réception de la télévision ou FARTV (depuis 2018).

Le Fonds de réaménagement du spectre (FRS) n'apparaît pas dans les tableaux budgétaires, hormis le tableau d'équilibre financier, ce fonds ayant un impact uniquement sur la trésorerie de l'ANFr.

**COMPTE DE RESULTAT :**

**L'établissement reste déficitaire sur l'exercice 2019 (- 10,86 M€), mais ce déficit est moindre que prévu en budget initial (- 14,21 M€).**

**Les produits** s'établissent à 43,16 M€, soit un écart de - 5,13 M€ par rapport à la prévision initiale de 48,28 M€. Cet écart se justifie par les raisons suivantes :

- les produits de gestion sont en baisse (suppression de la taxe additionnelle sur l'IFER au profit du SMO et cessation du versement au bénéfice de la bande 700) ;
- les subventions diminuent malgré une augmentation de la SCSP qui ne compense pas la baisse des autres subventions ;
- les reprises sur amortissements sont plus faibles qu'en 2018.

Les autres financements publics (2,22 M€ ) correspondent aux frais de gestion prélevés sur les fonds SMO, B 700 et FARTV qui sont intégrés à la trésorerie Agence.

Les recettes propres sont supérieures de 0,25 M€ à la prévision.

**Les charges** s'établissent à 54,02 M€ (hors dotations aux amortissements et provisions), soit un écart de -12,27 M€ par rapport à la prévision initiale de 66,29 M€ (hors dotations aux amortissements et provisions).

Cet écart se décompose ainsi :

- **Personnel** : - 2,66 M€ en raison de vacances de postes de plusieurs mois sur des recrutements de profils techniques ;
- **Fonctionnement** : - 5,81 M€. **Ces dépenses varient fortement selon les demandes d'intervention adressées à l'Agence** au titre des trois fonds précités. En particulier, le report sur 2020 du paiement d'environ 25 000 demandes d'aides à la réception (montant estimé à 4,5 M€), qui pouvaient être déposées jusqu'au 31 décembre 2019, explique la baisse importante enregistrée sur les dépenses B700.

**TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE**

L'investissement a atteint 4,08 M€ soit un écart de - 0,46 M€ par rapport à la prévision initiale. Cet écart s'explique essentiellement par les engagements de développements sur le projet SURF de refonte du système d'information des fréquences et les achats à court terme liés à la bande 700. Le projet B700 ayant été surdoté il a donné lieu à une reprise de dotation de 17M€.

**AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES**

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	24 600	24 600	24 211	24 211
Fonctionnement	34 089	34 089	26 678	25 735
Intervention	0	0	0	0
Investissement	4 591	4 538	4 055	4 077
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>63 280</b>	<b>63 227</b>	<b>54 944</b>	<b>54 023</b>
Dépenses de pensions civiles globales	2 240	2 240	2 427	2 427

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration



(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>45 783</b>	<b>43 124</b>
Subvention pour charges de service public	39 453	38 806
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	4 480	2 223
Recettes propres	1 850	2 095
<b>Recettes fléchées</b>	<b>2 500</b>	<b>0</b>
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	2 500	0
Recettes propres fléchées	0	0
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>48 283</b>	<b>43 124</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)</b>	<b>14 944</b>	<b>10 900</b>

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE
1. Planification des fréquences, prospectives et négociation	3 016 24 211	5 727 5 090	5 727 5 124	0 0	0 0	0 0	0 0	8 743 29 301	8 743 29 335
2. Gestion des fréquences et des bases de données	4 676 0	621 1 087	621 1 010	0 0	0 0	1 633 1 228	1 580 853	6 930 2 316	6 877 1 863
3. Contrôle du spectre	8 800 0	1 702 1 720	1 702 1 450	0 0	0 0	2 218 2 017	2 218 2 366	12 720 3 737	12 720 3 816
4. Protection de la réception télévisuelle	1 508 0	17 354 12 347	17 354 12 251	0 0	0 0	155 185	155 201	19 017 12 533	19 017 12 452
5. Exposition du public aux champs électromagnétiques	990 0	5 029 2 563	5 029 2 161	0 0	0 0	100 116	100 101	6 119 2 679	6 119 2 262
6. Support	5 610 0	3 656 3 870	3 656 3 740	0 0	0 0	485 509	485 556	9 751 4 379	9 751 4 296
<b>Total</b>	<b>24 600 24 211</b>	<b>34 089 26 678</b>	<b>34 089 25 735</b>	<b>0 0</b>	<b>0 0</b>	<b>4 591 4 055</b>	<b>4 538 4 077</b>	<b>63 280 54 944</b>	<b>63 227 54 023</b>

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>14 944</b>	<b>10 900</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	1 008	2 462
Autres décaissements non budgétaires	17 300	17 461
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>33 252</b>	<b>30 823</b>

**Développement des entreprises et régulations**

Programme n° 134 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des besoins</b>	<b>33 252</b>	<b>30 823</b>

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	1 008	2 452
Autres encaissements non budgétaires	0	186
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>1 008</b>	<b>2 637</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>32 244</b>	<b>28 186</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	31 444	25 153
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	800	3 033
<b>Total des financements</b>	<b>33 252</b>	<b>30 823</b>

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

**AUTORISATIONS BUDGETAIRES**

L'exécution du budget principal aboutit à un déficit de 10,90 M€, inférieur de 4,45 M€ à la prévision, qui s'explique par de moindres dépenses de fonctionnement que prévu sur les lignes B700 (8,889 M€ sur 13,714 M€), du fait d'un report sur 2020 du paiement des aides financières des dernières phases de la bande 700, et du FARTV (0,222 M€ sur 0,430 M€).

L'écart entre les charges de fonctionnement et les autorisations budgétaires provient de la comptabilisation des amortissements. La partie des subventions annuelles DGE antérieures à 2011, qui a été imputée en subventions d'investissement, continue à être reprise au compte de résultat au même rythme que l'amortissement des immobilisations qu'elle a financées. Il en va de même pour celui de la subvention d'investissement reçue en 2016, pour des équipements du contrôle du spectre.

Enfin, le montant de 2,5 M€ de recettes fléchées en BI 2019 n'apparaît plus au CF 2019. Cela correspond à une régularisation des écritures comptables sans impact sur le résultat de l'Agence.

**Concernant l'enveloppe personnel** : La marge restante est de 389 k€ (358 k€ en 2018) sur la prévision initiale.

Ce solde de 389 k€ par rapport à la prévision initiale, soit 1,5 % de cette prévision, a été utilisé en fongibilité asymétrique pour 216 k€.

Les facteurs d'évolution des dépenses de personnel ont été les suivants en 2019 :

- La variation d'effectifs (-108 k€) ;
- Les mesures nouvelles (générales et individuelles) et l'augmentation de certains postes de dépenses : + 275 k€, correspondant principalement à la dernière vague du protocole « PPCR », à l'augmentation des indemnités versées au titre de la GIPA ;
- La variation des autres dépenses : -337 k€ (action sociale, chômage, impôts, etc).

**Concernant l'enveloppe fonctionnement** : le faible niveau d'exécution par rapport à la prévision correspond à la variation des charges (cf. supra) et porte sur les dispositifs SMO, B 700, FARTV.

**Concernant l'enveloppe investissement** : le taux d'exécution est de 88 %. L'écart entre le BI 2019 et le CF 2019 est de 0,53 M€.

#### Concernant les recettes :

Voir *supra* pour l'écart de montant de la SCSP entre le BI 2019 et le CF 2019 (38 805 600 €).

Les autres financements publics (2,2 M€) permettent d'afficher budgétairement les frais de gestion, prévus par les textes, prélevés sur les fonds précités intégrés à la trésorerie Agence.

Les recettes propres sont supérieures de 245 k€ à la prévision, cet écart favorable est dû aux divers produits de gestion.

La recette « Autres subventions » de 2,5 M€ n'apparaît plus pour le CF 2019. Les dispositifs B 700 et FARTV ont été antérieurement dotés et le dispositif Mesures est désormais financé par la subvention (voir *supra* sur la rebudgétisation de la TA-IFER).

L'écart de 2,2 M€ entre le BI 2019 et le CF 2019 sur la ligne « autres financements publics », notamment la ligne « B 700 » vient des frais de gestion B 700, prélevés sur la trésorerie fléchée du projet (issue des dotations nettes reçues) à hauteur des dépenses de gestion B 700 (prévision de 4 M €, prélèvement de 1,8 M€, cf. *supra*).

#### EQUILIBRE FINANCIER

La couverture du solde déficitaire de 10,90 M€ est assurée par un prélèvement sur la trésorerie. Par ailleurs, un prélèvement de 17,30 M€ a été opéré sur les ressources de l'Agence, pour la reprise d'une partie des dotations B700 (montant reversé en mai 2019 au budget général).

Au 31 décembre 2019, la trésorerie liée à l'activité couverte par le budget principal de l'agence était de 45,34 M€. Le niveau de trésorerie permet donc de faire face à ce prélèvement.

Les opérations non budgétaires (essentiellement, les opérations pour compte de tiers Assignations satellite UIT) hors prélèvement exceptionnel de 17,3 M€, ont un impact négatif sur la trésorerie.

Le financement des dispositifs a été réalisé sur les ressources accumulées :

- moindre prélèvement sur les fonds FARTV (- 223 k€ pour une prévision de - 430 k€) ;
- moindre prélèvement sur les dotations nettes B700 (- 8,89 M€ pour une prévision de - 13,71 M€), du fait de la poursuite en 2020 des décaissements d'aides à la réception pour une partie du montant prévu en 2019.

#### CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>294</b>	<b>302</b>	<b>295</b>
– sous plafond	292	299	292
– hors plafond	2	3	3
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	2		3
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>		<b>5</b>	<b>4</b>
– rémunérés par l'État par ce programme		3	
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		2	4

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

En 2019, pour répondre à une demande de la DGF, l'Agence a décompté les deux emplois de militaires hors plafond

**Développement des entreprises et régulations**

Programme n° 134 | OPÉRATEURS

Emplois sous-plafond : la réalisation de 292 ETPT est à comparer au 297 ETPT de la LFI 2019 (après correction technique de -2 ETPT sur 299).

L'écart de - 5 ETPT s'explique principalement par des vacances sur des postes d'ingénieur pour lesquels des difficultés de recrutements ont été rencontrés. Par ailleurs une marge avait été prise pour permettre la possibilité de retour à temps plein, en cours d'année, d'une partie de la trentaine d'agents à temps partiel, en poste au sein de l'Agence.

Le schéma d'emplois de -3 ETP a été respecté.

Les effectifs 2019 hors plafond d'emplois concernent 3 apprentis.

**Les autres emplois en fonction dans l'opérateur** correspondent à :

- 1 agent mis à disposition et rémunéré par le ministère de la défense (Président du conseil d'administration) ;
- 2 militaires détachés sous convention (prévus en LFI dans le plafonds d'emplois) ;
- 2 agents mis à disposition par le Haut-commissariat à la République en Polynésie française.

### EPARECA - ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL POUR L'AMÉNAGEMENT ET LA RESTRUCTURATION DES ESPACES COMMERCIAUX ET ARTISANAUX

L'établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (EPARECA), créé par la loi du 14 novembre 1996 relative à la mise en œuvre du Pacte de relance pour la ville, assure, sur saisine des collectivités, la création, la transformation ou la reconversion de surfaces commerciales et artisanales.

Il est fusionné au 1<sup>er</sup> janvier 2020 au sein de l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), conformément à la loi du 9 juillet 2019 portant création de l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

Les crédits et les emplois relatifs à l'EPARECA étant transférés sur le programme 112 « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » à compter de 2020, les données 2020 ne sont pas renseignées dans le RAP du programme 134.

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P134 – Développement des entreprises et régulations</b>	<b>5 813</b>	<b>5 813</b>	<b>5 977</b>	<b>5 977</b>	<b>5 430</b>	<b>5 430</b>
Subventions pour charges de service public	5 813	5 813	5 977	5 977	5 430	5 430
<b>P119 – Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements</b>						
Transferts						
<b>P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire</b>	<b>12</b>	<b>12</b>			<b>1 220</b>	<b>528</b>
Subventions pour charges de service public	12	12				
Transferts					1 220	528
<b>Total</b>	<b>5 825</b>	<b>5 825</b>	<b>5 977</b>	<b>5 977</b>	<b>6 650</b>	<b>5 958</b>

Le montant de la SCSP versée par le programme 134, qui s'élève en PLF 2019 à 5,98 M€ en AE et en CP, a été diminué pour prendre en compte la réserve instituée sur le programme (307 k€ en AE et en CP), ainsi qu'un amendement au PLF comptabilisé postérieurement à la LFI (-140 k€ en AE et en CP). Par ailleurs, un redéploiement

interne a été effectué (-100 k€ en AE et en CP). La SCSP s'est ainsi élevée à 5,43 M€ intégralement consommée pour mettre en œuvre les actions portées par l'établissement.

L'EPARECA a par ailleurs bénéficié d'un transfert de 528 k€ en provenance du programme 112 qui aurait dû être imputé en dotations en fonds propres et que l'on retrouve en financement de l'actif au tableau de financement abrégé.

## COMPTE FINANCIER 2019

### Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel <i>dont charges de pensions civiles</i>	3 965 30	3 417	Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention( transfert)	5 813 5 813	5 430 5 430
Fonctionnement autre que les charges de personnel	22 436	6 979	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	427	378
Opérations d'ordre (inclues dans Fonctionnement et/ou Intervention) <i>dont dotations aux amortissements et provisions</i> <i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	18 422 3 678 14 744	3 239 3 199 41	Autres produits <i>dont reprises aux amortissements et provisions</i> <i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>  <i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	19 360 9 562 7 473	5 441 922 442  1 158
<b>Total des charges</b>	<b>26 401</b>	<b>10 396</b>	<b>Total des produits</b>	<b>25 600</b>	<b>11 249</b>
Résultat : bénéfice		853	Résultat : perte	801	
Total : équilibre du CR	26 401	11 249	Total : équilibre du CR	26 401	11 249

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	586	1 570
Investissements	20 608	13 367	Financement de l'actif par l'État		528
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	7 440	5 640
			Autres ressources	7 473	1 898
Remboursement des dettes financières	2 273	58	Augmentation des dettes financières	4 800	94
<b>Total des emplois</b>	<b>22 881</b>	<b>13 425</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>20 299</b>	<b>9 730</b>
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	2 582	3 695

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le résultat net de l'EPARECA est positif en 2019 de 0,8 M€, alors qu'un déficit de 0,9 M€ était anticipé en BI. Cet écart est notamment lié aux dépenses de personnel (-0,4 M€). Par ailleurs, les cessions n'ont pas atteint les volumes prévus : 0,4 M€ réalisés pour 7,5 M€ initialement prévus.

Le fonds de roulement s'élève fin 2019 à 4,6 M€.

## Développement des entreprises et régulations

Programme n° 134 | OPÉRATEURS

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	3 955	3 955	3 531	3 531
Fonctionnement	3 971	3 814	3 790	3 267
Intervention	0	0	0	30
Investissement	31 263	20 608	13 766	12 503
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>39 189</b>	<b>28 377</b>	<b>21 087</b>	<b>19 332</b>
Dépenses de pensions civiles globales	30	30	0	0

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>23 478</b>	<b>14 125</b>
Subvention pour charges de service public	5 813	5 430
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	7 867	5 063
Recettes propres	9 798	3 631
<b>Recettes fléchées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>23 478</b>	<b>14 125</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)</b>	<b>4 899</b>	<b>5 208</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
1. Conforter le rôle de l'établissement en tant qu'expert en matière de commerce et artisanat dans les QPV et partenaire des acteurs locaux et nationaux	0 0	171 0	171 0	0 0	0 0	0 0	0 0	171 0	171 0
2. Mettre en étude et monter de nouvelles opérations en définissant les priorités d'intervention	0 0	784 0	627 0	0 0	0 0	0 0	0 0	784 0	627 0
3. Mettre en oeuvre les opérations commerciales et artisanales mises en investissement	0 0	60 0	60 0	0 0	0 0	29 280 0	18 600 0	29 340 0	18 660 0
4. Exploiter les	0	1 580	1 580	0	0	200	200	1 780	1 780

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
équipements et accompagner les commerçants jusqu'à stabilisation économique, sociale et urbaine	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5. Remettre sur le marché les espaces commerciaux et artisanaux	0 0	97 0	97 0	0 0	0 0	1 643 0	1 643 0	1 740 0	1 740 0
6. Fonctions support	3 955 0	1 279 0	1 279 0	0 0	0 0	140 0	165 0	5 374 0	5 399 0
<b>Total</b>	<b>3 955 0</b>	<b>3 971 0</b>	<b>3 814 0</b>	<b>0 0</b>	<b>0 0</b>	<b>31 263 0</b>	<b>20 608 0</b>	<b>39 189 0</b>	<b>28 377 0</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>4 899</b>	<b>5 208</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	86	8
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	2 576
Autres décaissements non budgétaires	4 909	402
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>9 894</b>	<b>8 193</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des besoins</b>	<b>9 894</b>	<b>8 193</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	3 000	329
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	2 129
Autres encaissements non budgétaires	4 421	139
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>7 421</b>	<b>2 598</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>2 473</b>	<b>5 595</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	2 473	5 595
<b>Total des financements</b>	<b>9 894</b>	<b>8 193</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>44</b>	<b>47</b>	<b>42</b>
– sous plafond	41	43	39
– hors plafond	3	4	3
<i>dont contrats aidés</i>		2	
<i>dont apprentis</i>			3
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

Le plafond d'emplois arrêté pour 2019 était de 43 ETPT. Il a été réalisé à hauteur de 39 ETPT.

## INPI - INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

L'INPI est presque exclusivement financé par les redevances payées par les entreprises pour le dépôt et le maintien de leurs brevets d'invention ou autres titres de propriété industrielle ainsi que par les revenus tirés de la gestion du registre national du commerce et des sociétés (RNCS), sans subvention de l'État. Il s'est engagé dans un processus volontaire de certification des comptes à partir de 2012. Les États financiers sont certifiés sans réserve depuis 2015.

Le résultat de l'exercice 2019 se solde par un résultat bénéficiaire d'un montant de 47,2 M€, à comparer au résultat de l'exercice 2018 s'élevant à 48,7 M€. L'écart par rapport au compte de résultat prévisionnel de 2019 s'explique par une augmentation des redevances RNCS (registre national du commerce et des sociétés) (+6,3 M€), des annuités des brevets européens (+17,1 M€) et des délivrances de marque (+1,7 M€).

Le montant des réserves s'élève au 31 décembre 2019 à 137,8 M€ avant affectation du résultat de l'exercice.

### Pilotage stratégique :

Les objectifs du COP programmés en 2019 ont été atteints à 83 %. Parmi les actions menées au cours de l'année, on peut notamment souligner :

- la préparation et la mise en œuvre de la loi PACTE : ce projet fortement fédérateur a mobilisé l'ensemble des agents de l'établissement ;
- l'ouverture du portail data INPI, donnant un accès gratuit à toutes les informations du registre national du commerce et des sociétés (RNCS) avec plus de 6 millions d'entreprises actives, 25 millions d'actes et 1,8 million de comptes annuels régulièrement mis à jour. Ce portail sera enrichi en 2020 par les données de propriété industrielle des entreprises en matière de brevets, marques et dessins et modèles ;
- la poursuite des actions en faveur des entreprises avec plus de 4 000 visites réalisées au niveau national, dont 40 % dans des start-up, et 2 719 entreprises accompagnées à l'étranger ;
- la mise en place de la commission consultative d'attribution des marchés donnant un avis sur tous les marchés de plus de 100 k€. Cette action s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations formulées par la Cour des Comptes ;
- l'adoption du nouveau statut du personnel de l'INPI modernisé et adapté à la réalité du marché de l'emploi, entrant en vigueur au 1er janvier 2020 ;
- l'amplification de la politique d'influence française à l'international, avec une représentation plus forte de l'INPI au sein des instances internationales de propriété industrielle et la signature d'accord de coopération avec



l'Argentine, le Brésil, la Chine, le Chili, les Emirats Arabes Unis, le Maroc, le Pérou, la Thaïlande, le Vietnam et l'OAPI (organisation africaine de la propriété intellectuelle).

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P134 – Développement des entreprises et régulations</b>						
Transferts						
<b>Total</b>						

En application de l'article L. 411-2 du code de la propriété intellectuelle, les recettes de l'INPI sont constituées de redevances perçues à l'occasion de la délivrance et du maintien en vigueur des titres de propriété industrielle ainsi que de la gestion du registre national du commerce et des sociétés (RNCS); ces recettes se montent à 234,8 M€ en 2019 pour un total des recettes de 238,6 M€. En conséquence, l'INPI n'est destinataire d'aucune dotation budgétaire.

## COMPTE FINANCIER 2019

### Avertissement

Le compte financier de l'opérateur a été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel <i>dont charges de pensions civiles</i>	45 663 658	43 662 680	Subventions de l'État <i>– subventions pour charges de service public</i> <i>– crédits d'intervention( transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	114 494	86 331	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	131	186
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)	22 427	20 506	Autres produits	164 226	177 005
<i>dont dotations aux amortissements et provisions</i>	22 247	20 492	<i>dont reprises aux amortissements et provisions</i>	15 564	11 018
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	180	14	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>	600	15
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	100	100
<b>Total des charges</b>	<b>160 157</b>	<b>129 993</b>	<b>Total des produits</b>	<b>164 357</b>	<b>177 191</b>
Résultat : bénéfice	4 200	47 198	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	164 357	177 191	Total : équilibre du CR	164 357	177 191

\* Voté

## Développement des entreprises et régulations

Programme n° 134 | OPÉRATEURS

## TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	10 363	56 571
Investissements	6 708	2 096	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		55
Remboursement des dettes financières		28 905	Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>6 708</b>	<b>31 001</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>10 363</b>	<b>56 626</b>
Augmentation du fonds de roulement	3 655	25 625	Diminution du fonds de roulement		

\* Voté

Le résultat de l'exercice s'explique par la forte croissance des annuités européennes, la poursuite des régularisations de déclarations des bénéficiaires effectifs des entreprises au registre national du commerce et des sociétés qui devaient être effectuées avant le 1<sup>er</sup> avril 2018 (4,6 M€), enfin par une sous-consommation des crédits liée au report de certains projets, tous les efforts ayant été concentrés en 2019 sur la mise en œuvre de la loi PACTE.

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	50 663	50 663	48 330	48 330
Fonctionnement	143 536	145 759	129 631	131 982
Intervention	0	0	0	0
Investissement	6 123	6 708	2 600	2 984
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>200 322</b>	<b>203 130</b>	<b>180 561</b>	<b>183 296</b>
Dépenses de pensions civiles globales	300	300	680	680

\* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>213 362</b>	<b>238 513</b>
Subvention pour charges de service public	0	0
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	317
Recettes propres	213 362	238 196
<b>Recettes fléchées</b>	<b>131</b>	<b>43</b>
Financements de l'État fléchés	75	0
Autres financements publics fléchés	56	43
Recettes propres fléchées	0	0
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>213 493</b>	<b>238 556</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)</b>	<b>10 363</b>	<b>55 260</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

\* Voté

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
1 Administrer les titres de propriété intellectuelle	0 0	107 011 105 280	107 083 104 860	0 0	0 0	2 520 1 144	2 679 1 164	109 531 106 424	109 762 106 024	
2 Gérer les relations avec les clients	0 0	2 283 1 891	2 136 1 871	0 0	0 0	230 0	266 97	2 513 1 891	2 402 1 968	
3 Soutenir et appuyer la propriété intellectuelle	0 0	11 651 9 888	11 466 9 878	0 0	0 0	695 91	695 85	12 346 9 979	12 161 9 963	
4 Gérer l'INPI de façon performante	50 663 48 330	22 591 12 572	25 074 15 373	0 0	0 0	2 678 1 365	3 068 1 638	75 932 62 267	78 805 65 341	
<b>Total</b>	<b>50 663 48 330</b>	<b>143 536 129 631</b>	<b>145 759 131 982</b>	<b>0 0</b>	<b>0 0</b>	<b>6 123 2 600</b>	<b>6 708 2 984</b>	<b>200 322 180 561</b>	<b>203 130 183 296</b>	

\* Voté

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	5
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	10 920	10 271
Autres décaissements non budgétaires	0	31 439
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>10 920</b>	<b>41 715</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>11 280</b>	<b>28 303</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	11 280	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	28 303
<b>Total des besoins</b>	<b>22 200</b>	<b>70 018</b>

\* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>10 363</b>	<b>55 260</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	49
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	11 837	10 859
Autres encaissements non budgétaires	0	3 850
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>22 200</b>	<b>70 018</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des financements</b>	<b>22 200</b>	<b>70 018</b>

\* Voté

**Développement des entreprises et régulations**

Programme n° 134 | OPÉRATEURS

**AUTORISATIONS BUDGETAIRES :**

La baisse des dépenses de personnel et de masse salariale par rapport à la prévision 2019 (-4,6 %) est la conséquence de l'évolution de la structure des effectifs.

La baisse des dépenses de fonctionnement par rapport à la prévision 2019 (-9,7 % en AE et -9,5 % en CP) s'explique notamment :

- par une surévaluation de certaines dépenses (rapports de recherche) ;
- par le report d'opérations sur 2020 ;
- par des économies de fonctionnement.

La baisse des dépenses d'investissement par rapport à la prévision 2019 (-57,5 % en AE et -55,5 % en CP) s'explique principalement par le report d'investissements relatifs aux infrastructures réseaux, postes de travail et systèmes informatiques ainsi qu'au report de certains travaux.

Les recettes propres sont en augmentation au regard de la prévision 2019 (+11,7 %). Elles sont constituées en grande majorité de redevances :

- 172 M€ pour les dépôts et renouvellements de brevets ;
- 35 M€ pour les dépôts et renouvellements de marques ;
- 23 M€ pour les formalités du RNCS.

En ce qui concerne les recettes fléchées :

- les 75 k€ inscrits en BI 2019 correspondaient à une contribution au financement du projet API versée par le ministère de l'économie et des finances ; les travaux n'étant pas finalisés, un avenant de prolongation a été signé le 18 juin 2019 et le versement reporté au plus tard au 30 juin 2020 ;
- les 43 k€ correspondent à des conventions CIFRE (conventions industrielles de formation par la recherche) et à une convention de mise à disposition auprès de l'EUIPO (Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle).

Les écarts en dépenses et en recettes expliquent que le solde budgétaire s'est finalement élevé à 55,3 M€.

**EQUILIBRE FINANCIER**

L'équilibre financier a été modifié par l'évolution du solde budgétaire (+44,9 M€ par rapport au solde initialement prévu), qui a permis un abondement de la trésorerie non fléchée à hauteur de 70 M€, nettement supérieur aux prévisions. Il comprend :

**- des opérations pour compte de tiers qui sont de trois types :**

- collecte et reversement de taxes de recherches PCT (patent cooperation treaty) ;
- collecte et reversement de redevances pour l'extension de brevets à la Polynésie française ;
- collecte et reversement de taxes d'examen OMPI ;

**- des encaissements et décaissements non budgétaires dont :**

- un prélèvement sur le résultat pour la partie décaissement ;
- un produit à recevoir et des encaissements non rapprochés d'un titre en fin d'année.

**CONSOLIDATION DES EMPLOIS**

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>684</b>	<b>728</b>	<b>677</b>
– sous plafond	681	728	674
– hors plafond	3		3
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	1		
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>		<b>5</b>	<b>3</b>
– rémunérés par l'État par ce programme		5	
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			3

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

Les recrutements réalisés par l'INPI en 2019 ont principalement concerné les emplois d'ingénieurs brevet (+20) et de juristes marques (+17) dans le cadre notamment, des renforts liés à la mise en œuvre de la loi PACTE. Des recrutements ont également été effectués dans le département des systèmes d'information.

La vacance de l'établissement s'élève à 54 ETPT.

## BUSINESS FRANCE

Le décret n° 2014-1571 du 22 décembre 2014 modifié dispose que Business France, agence issue de la fusion d'Ubifrance et de l'Agence française des investissements internationaux (AFII), contribue à la mise en œuvre des politiques publiques visant à l'internationalisation de l'économie française en favorisant le développement international des entreprises implantées en France et leurs exportations, en valorisant et promouvant l'attractivité de la France, de ses entreprises et de ses territoires et en mettant en œuvre une stratégie de communication et d'influence visant à développer l'image de la France à l'international.

L'agence est placée sous la tutelle conjointe du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, du ministère de l'économie et des finances et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales. Elle compte près de 1 500 collaborateurs, travaillant en France et dans 56 pays, qui partagent certains savoir-faire, notamment la capacité à valoriser l'excellence française, à identifier les besoins de l'entreprise cible et à entretenir une relation suivie et de qualité tant en amont qu'en aval de la décision. Elle s'appuie en outre sur un réseau de partenaires publics et privés.

En 2019, Business France a conduit son activité dans le cadre d'un contrat d'objectifs et de moyens (COM) couvrant la période 2018-2022. Ce contrat, porteur d'engagements forts aussi bien de la part de l'État que de l'agence, fixe les grandes orientations de Business France sur la période, ainsi que le cadre financier de son action. Le COM comprend à la fois un volet sur la mise en œuvre de la réforme du dispositif d'internationalisation des entreprises lancée en 2018 (mise en place de la *Team France Export* et de la *Team France Invest* ainsi que des outils numériques), un volet dédié à la performance de l'agence dans chacune de ses activités et un volet sur la gestion de ses ressources.

Les objectifs et indicateurs assignés par l'État à Business France permettent d'assurer son suivi et de piloter ses trois métiers avec un souci d'efficacité de son action :

- Pour l'export, les objectifs 2019 du COM portaient notamment sur un niveau élevé d'activité (10 200 entreprises servies) et sur le développement des VIE (16 400 missions de VIE au cours de l'année). Business France a dépassé ces objectifs : fin 2019, l'agence a servi 10 313 entreprises et le nombre de missions de VIE s'est élevé à 16 806.
- Pour ce qui concerne l'attractivité et les investissements internationaux, l'agence s'était engagée notamment à accroître le nombre de projets d'investissements aboutis (cible de 630 en 2019). Ces projets devaient générer ou maintenir 18 000 emplois tout en recherchant une approche qualitative avec une concentration des efforts sur les projets à forte valeur ajoutée (innovation, production, logistique, QG, etc.). En 2019, l'agence a accompagné 773 projets aboutis, représentant 21 720 emplois créés ou maintenus.
- Pour le volet promotion, il s'agissait de contribuer à la stratégie d'influence conduite par le Gouvernement pour améliorer la perception qu'ont les grands leaders d'opinion internationaux de l'attractivité de la France. A ce titre, l'agence a poursuivi le déploiement à l'étranger de la campagne French Tech, qui met l'accent sur le développement des jeunes pousses françaises et leur rayonnement à l'international, et a co-organisé avec l'État le sommet *Choose France* qui s'est tenu à Versailles le 21 janvier 2019 avec la participation de 150 dirigeants d'entreprises internationales.

Le COM 2018-2022 prend en compte la nécessité d'optimiser les moyens alloués à l'action publique en faveur de l'internationalisation de l'économie française et de renforcer la maîtrise des risques financiers. Il garantit ainsi à l'agence la prévisibilité de ses ressources publiques issues du programme 134 en contrepartie du respect d'engagements de celle-ci portant notamment sur la restructuration de son réseau à l'étranger et la préservation de sa soutenabilité financière. En 2019, ces engagements ont tous été tenus par l'agence.

**Développement des entreprises et régulations**

Programme n° 134 | OPÉRATEURS

**FINANCEMENT DE L'ÉTAT**

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P185 – Diplomatie culturelle et d'influence</b>						<b>1</b>
Transferts						1
<b>P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture</b>	<b>3 360</b>	<b>3 360</b>			<b>3 710</b>	<b>3 710</b>
Subventions pour charges de service public	3 360	3 360			3 710	3 710
<b>P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement</b>					<b>58</b>	<b>58</b>
Transferts					58	58
<b>P134 – Développement des entreprises et régulations</b>	<b>93 794</b>	<b>93 794</b>	<b>92 759</b>	<b>92 759</b>	<b>91 807</b>	<b>92 328</b>
Subventions pour charges de service public	93 794	93 794	92 759	92 759	92 296	92 296
Transferts					-489	33
<b>P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale</b>					<b>22</b>	<b>22</b>
Transferts					22	22
<b>P138 – Emploi outre-mer</b>					<b>775</b>	<b>1 006</b>
Transferts					775	1 006
<b>P219 – Sport</b>					<b>29</b>	<b>29</b>
Subventions pour charges de service public					29	29
<b>P135 – Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat</b>						
Transferts						
<b>P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire</b>	<b>5 672</b>	<b>5 672</b>	<b>5 768</b>	<b>5 768</b>	<b>5 228</b>	<b>5 228</b>
Subventions pour charges de service public	5 672	5 672	5 768	5 768	5 228	5 228
<b>P349 – Fonds pour la transformation de l'action publique</b>					<b>6 005</b>	<b>4 220</b>
Transferts					6 005	4 220
<b>Total</b>	<b>102 826</b>	<b>102 826</b>	<b>98 527</b>	<b>98 527</b>	<b>107 633</b>	<b>106 601</b>

En 2019, Business France a bénéficié de trois subventions pour charge de service public : 92,3 M€ en provenance du programme 134, 5,2 M€ en provenance du programme 112 « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » et 3,55 M€ en provenance du programme 149 « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture » au titre de la reprise des activités Sopexa/Adepta.

L'établissement a par ailleurs bénéficié de 4,2 M€ en provenance du programme 349 « Fonds pour la transformation de l'action publique » pour le financement du volet numérique de la réforme du dispositif public d'accompagnement des PME et ETI françaises à l'international (« Projet Team France »).

Les autres financements correspondent à des transferts pour le financement d'actions prévues dans le cadre de conventions conclues avec ces ministères (tel que sur l'accompagnement à l'international des entreprises en Outre-Mer, action relative aux entreprises du patrimoine vivant pour le programme 134, actions de communication et études en direction de la filière agro pour le programme 149 ...).

Le versement en provenance du ministère des sports et le versement résiduel du programme 149 mentionnés supra ont été typés par erreur sous la forme de SCSP. Ceux-ci sont des transferts.

## COMPTE FINANCIER 2019

### Avertissement

Le compte financier de l'opérateur a été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	101 201	97 638	Subventions de l'État	100 952	101 835
<i>dont charges de pensions civiles</i>	<i>1 308</i>	<i>1 241</i>	<i>– subventions pour charges de service public</i>	<i>100 952</i>	<i>101 074</i>
			<i>– crédits d'intervention( transfert)</i>		<i>761</i>
Fonctionnement autre que les charges de personnel	387 459	395 806	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	2 790	2 645
Opérations d'ordre (inclues dans Fonctionnement et/ou Intervention)	27 545	32 256	Autres produits	385 383	393 029
<i>dont dotations aux amortissements et provisions</i>	<i>27 245</i>	<i>32 030</i>	<i>dont reprises aux amortissements et provisions</i>	<i>20 288</i>	<i>23 652</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	<i>300</i>	<i>226</i>	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		<i>15</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	<i>639</i>	<i>508</i>
<b>Total des charges</b>	<b>488 660</b>	<b>493 444</b>	<b>Total des produits</b>	<b>489 125</b>	<b>497 509</b>
Résultat : bénéfice	465	4 065	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	489 125	497 509	Total : équilibre du CR	489 125	497 509

\* Voté

## TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	7 083	12 146
Investissements	9 667	7 813	Financement de l'actif par l'État		3 835
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		526
Remboursement des dettes financières	49 261	57 718	Augmentation des dettes financières	54 528	59 685
<b>Total des emplois</b>	<b>58 928</b>	<b>65 531</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>61 611</b>	<b>76 193</b>
Augmentation du fonds de roulement	2 683	10 662	Diminution du fonds de roulement		

\* Voté

L'année 2019 s'est soldée pour l'agence par un résultat positif de 4 M€, après impôt sur les sociétés (IS) et intéressement.

Les éléments financiers sont présentés hors flux des indemnités relatives aux volontaires internationaux en entreprise (VIE).

### Ressources

En 2019, l'agence a bénéficié d'une subvention pour charge de service public (SCSP) de 101,1 M€, dont 92,30 M€ depuis le programme 134, 5,22 M€ depuis le programme 112 et 3,55 M€ depuis le programme 147 au titre de la reprise des activités BtoB de Sopexa et de l'Adepta.

761 k€ de subventions en provenance de l'État ont par ailleurs été perçues, dont :

- 385 k€ au titre du FTAP pour le financement de licences en mode Saas-charges (l'écart entre ce montant et les 4,2 M€ versés par le FTAP est comptabilisé en financement d'actifs et est repris dans le résultat au fil de l'eau) ;
- 160 k€ en provenance du programme 147 pour la réalisation d'actions de communication et d'études pour les filières agro ;
- 154 k€ en provenance du ministère chargé de l'Outre-Mer ;
- 58 k€ en provenance du ministère de l'Europe et des affaires étrangères au titre du CIVI ;
- et 5 k€ en provenance du ministère chargé des sports.

Les autres financements de l'État mentionnés dans le tableau supra correspondent à des opérations pour compte de tiers ou à des produits qui seront comptabilisés en 2020.

Hormis les indemnités relatives aux VIE qui apparaissent pour des montants équivalents en ressources propres et dépenses de fonctionnement et représentent 262 M€, les ressources propres ont augmenté de 1,8 %, à 106 M€, en raison notamment des bons résultats de l'activité VIE (marge opérationnelle en hausse de 7,5 % par rapport à 2018). Le taux de couverture des charges de l'agence par les ressources propres a légèrement augmenté et atteint 55,1% en 2019, contre 54,4 % en 2018.

#### Dépenses de personnel

Prises dans leur globalité, les charges de personnel sont en baisse de 3,3 % en 2019 par rapport à 2018 (contre +1,2 % en 2018 par rapport à 2017). La réforme mise en œuvre se traduit en effet par deux mouvements de sens contraire.

D'une part, ces charges augmentent de 3,7 % en France, en raison notamment du déploiement d'équipes de l'agence dans les territoires dans le cadre de la réforme du dispositif d'accompagnement à l'export. Les effectifs augmentent néanmoins légèrement, de 622 ETPT en 2018 à 640 ETPT en 2019.

D'autre part, elles diminuent de 9,8 % à l'étranger, principalement sur le périmètre des agents détachés (agents de droit français en poste à l'étranger), du fait d'une réduction de leur nombre (101 ETPT contre 131 en 2018). Cette baisse s'observe également sur le périmètre des agents de droit local, quoique dans des proportions moindres (565 ETPT contre 620 en 2018).

#### Dépenses de fonctionnement

Prises dans leur globalité, les dépenses de fonctionnement ont augmenté en 2019 (+4,9 %) par rapport à 2018. Cette évolution s'explique par une augmentation de 14,5 % des charges de fonctionnement de l'agence en France en raison de la mise en place de la réforme (constitution du réseau en région) et une augmentation de 10,9 % des dépenses de fonctionnement informatique en lien avec le projet de transformation numérique dans le cadre de cette réforme. Les charges de fonctionnement de l'agence à l'étranger ont diminué de 5,4 % du fait de la fermeture de plusieurs implantations et de l'optimisation des dépenses par les directeurs de zone (pilotage par les coûts).

Fin 2019, le fonds de roulement s'élève à 147,1 M€.



## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	104 598	104 598	100 132	100 132
Fonctionnement	360 394	356 602	355 811	354 785
Intervention	0	0	0	0
Investissement	10 328	9 666	7 462	7 393
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>475 320</b>	<b>470 866</b>	<b>463 406</b>	<b>462 310</b>
Dépenses de pensions civiles globales	1 308	1 308	1 241	1 241

\* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>467 675</b>	<b>476 316</b>
Subvention pour charges de service public	100 499	101 074
Autres financements de l'État	4 220	4 278
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	362 956	370 965
<b>Recettes fléchées</b>	<b>855</b>	<b>1 060</b>
Financements de l'État fléchés	195	211
Autres financements publics fléchés	660	849
Recettes propres fléchées	0	0
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>468 530</b>	<b>477 376</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)</b>	<b>0</b>	<b>15 066</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)</b>	<b>2 336</b>	<b>0</b>

\* Voté

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE
Attractivité (Invest)	4 234	1 089	1 089	0	0	0	0	5 323	5 323
	4 953	853	873	0	0	0	0	5 806	5 826
Business Transverse	54 357	25 288	21 141	0	0	494	446	80 139	75 944
	56 106	17 904	18 870	0	0	350	325	74 360	75 301
Export	24 994	312 632	312 987	0	0	0	30	337 626	338 011
	22 415	316 262	315 834	0	0	30	31	338 707	338 280
Procom	2 447	4 794	4 794	0	0	0	0	7 241	7 241
	2 451	5 057	4 701	0	0	0	0	7 508	7 152
Support	18 566	16 591	16 591	0	0	9 834	9 190	44 991	44 347
	14 207	15 736	14 506	0	0	7 082	7 038	37 025	35 751
<b>Total</b>	<b>104 598</b>	<b>360 394</b>	<b>356 602</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10 328</b>	<b>9 666</b>	<b>475 320</b>	<b>470 866</b>
	<b>100 132</b>	<b>355 811</b>	<b>354 785</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7 462</b>	<b>7 393</b>	<b>463 406</b>	<b>462 310</b>

\* Voté

## Développement des entreprises et régulations

Programme n° 134 | OPÉRATEURS

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>2 336</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	45 872	46 041
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	3 144	3 159
Autres décaissements non budgétaires	69 817	78 675
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>121 169</b>	<b>127 876</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>3 927</b>	<b>14 479</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	5 321	15 377
<b>Total des besoins</b>	<b>125 096</b>	<b>142 355</b>

\* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>15 066</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	48 849	46 537
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	2 149	3 652
Autres encaissements non budgétaires	74 098	77 100
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>125 096</b>	<b>142 355</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	1 394	898
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des financements</b>	<b>125 096</b>	<b>142 355</b>

\* Voté

Le solde budgétaire est excédentaire de 15,1 M€, contre une prévision déficitaire de -2,3 M€ en BI 2019. Cet écart s'explique par de moindres dépenses (- 8,5 M€, dont -4,5 M€ sur les dépenses de personnel) et une hausse des recettes (+ 8,8 M€, essentiellement sur les recettes propres).

La trésorerie s'élève fin 2019 à 113,7 M€.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>1 536</b>	<b>1 493</b>	<b>1 483</b>
– sous plafond	1 493	1 493	1 434
– hors plafond	43		49
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	39		48
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>		<b>20</b>	
– rémunérés par l'État par ce programme		20	
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

### PROGRAMME 343

---

#### PLAN FRANCE TRÈS HAUT DÉBIT

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	100
Objectifs et indicateurs de performance	102
Présentation des crédits	104
Justification au premier euro	107

## BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

### Thomas COURBE

*Directeur général des entreprises*

Responsable du programme n° 343 : Plan France Très haut débit

Lors de la conférence nationale des territoires (CNT), le 17 juillet 2017, le Président de la République s'est engagé sur l'objectif d'une couverture intégrale du territoire en haut débit d'ici 2020 et en très haut débit d'ici 2022, en mobilisant toutes les solutions technologiques en complément de la fibre optique (notamment le réseau en cuivre, le satellite, les boucles locales radio, la 4G fixe).

A l'occasion de la 2<sup>e</sup> CNT du 14 décembre 2017, le Gouvernement a annoncé un ensemble de mesures visant à accélérer les déploiements de la fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH) et à atteindre l'objectif de bon haut débit à horizon 2020 avec :

- la mise en place d'un nouveau dispositif « Cohésion numérique », doté d'une enveloppe de 100 M€, visant à répondre au besoin d'accès à Internet des territoires les plus exclus et notamment les territoires ruraux, afin de soutenir financièrement l'installation d'équipements de réception d'Internet par satellite ou réseaux hertziens terrestre (4G fixe) : le dispositif est pleinement opérationnel depuis août 2019 ;
- la possibilité accordée aux collectivités locales de lancer des appels à manifestation d'intentions d'engagements locaux (AMEL) afin d'inciter les opérateurs privés à venir investir davantage dans les zones d'initiative publique. Au total, 9 engagements contraignants ont été acceptés par arrêté par le Gouvernement correspondant à des engagements de plus d'un million de lignes.

Le déploiement de ces réseaux représente plus de 20 Mds€ d'investissements d'ici fin 2022, partagé en complémentarité par l'initiative privée et publique.

L'ensemble du territoire est découpé en deux grandes catégories de zones : la zone très dense (liste de communes définie par l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse - ARCEP - dans ces décisions n°2009-1106 et n°2013-1475) et la zone moins dense correspondant au reste du territoire. L'État ne peut intervenir financièrement dans ces zones moins denses qu'à condition que soit établie la carence de l'initiative privée. Dans cette perspective, le Gouvernement a recueilli en 2011 les intentions des opérateurs à déployer sur fonds propres des réseaux à horizon de 5 ans dans ces zones dans le cadre d'un premier Appel à manifestation d'intérêt d'investissement (AMII). Le lancement des AMEL précité a contribué à élargir la zone d'initiative privée. Ainsi, les zones moins denses du territoire se distinguent en 2 zones : la zone moins dense d'initiative privée et la zone moins dense d'initiative publique dans laquelle les Réseaux d'initiative publique (RIP) peuvent être déployés par les collectivités locales.

Les opérateurs privés doivent ainsi couvrir à terme 55% des logements (habitations principales et secondaires et logements vacants) et des locaux professionnels (associés à un numéro SIRET) en très haut débit (débit pic descendant supérieur ou égal à 30 Mbit/s). Face à l'enjeu que représente la couverture complète des territoires urbains et péri-urbains, le Gouvernement a demandé aux opérateurs privés de prendre des engagements de déploiement. Par deux arrêtés du 26 juillet 2018, le Gouvernement a accepté, après avis de l'ARCEP, les engagements des opérateurs Orange et SFR, devenant ainsi opposables et contrôlables par l'ARCEP. Ces engagements contraignants sécurisent ainsi un accès au FttH en 2020, en complément des déploiements en zone très dense en cours de finalisation.

Le Gouvernement disposait ainsi dès la mi 2018 de moyens permettant de donner de la visibilité sur les déploiements à venir sur ces zones et de rendre contraignant l'atteinte des objectifs fixés dans les engagements des opérateurs.

Sur le reste du territoire français (zones dites « d'initiative publique »), les réseaux fixes à très haut débit sont majoritairement déployés dans le cadre de projets portés par les collectivités territoriales. L'État s'est engagé à contribuer à hauteur de 3,3 Mds€ en soutien aux collectivités territoriales. La grande majorité des collectivités métropolitaines et ultra-marines concernées par ces zones se sont inscrites dans cette démarche de déploiement de réseaux Internet à très haut débit et ont sollicité un financement de l'État, à travers le guichet « réseaux d'initiative publique » (RIP) du plan « France très haut débit » (PTHD).

La totalité des engagements cumulés de l'État s'est élevée, au 31 décembre 2019, à 3,3 Mds€, conformément aux engagements du Gouvernement : 900 M€ portés par les crédits du programme d'investissement d'avenir « PIA I » et 2,4 Mds€ complémentaires portés par le programme 343 de la mission « Économie ». Tous ces crédits abondent le Fond national pour la société numérique (FSN), géré par la Caisse des dépôts et consignations (CdC). Les décaissements cumulés totaux versés aux porteurs de projets de RIP s'élèvent à 626 M€ au 31 décembre 2019.

Dans la zone d'initiative publique, la très grande majorité des projets de RIP ont déjà finalisé les procédures de mise en concurrence pour la construction et l'exploitation des réseaux FttH (délégations de service public et/ou marchés publics), faisant ainsi basculer le PFTHD dans sa phase de mise en œuvre opérationnelle et de production de lignes FttH sur tout le territoire.

En octobre 2019, le Gouvernement a réaffirmé sa volonté d'aller plus loin en allant vers une généralisation de la couverture numérique en fibre optique pour tous les territoires à horizon 2025. Il a ainsi publié un nouvel appel à projet « Plan France Très Haut Débit - réseaux d'initiative publique » le 20 février 2020 pour accompagner les départements qui ne se sont pas à ce stade engagés dans la généralisation de la fibre optique. Le Gouvernement a décidé de mobiliser une enveloppe de 280 M€ en appui des collectivités territoriales, financés sur les économies réalisées d'ici à 2022 sur les premiers projets du PFTHD.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

### OBJECTIF 1

#### Couvrir intégralement la France en accès à très haut débit d'ici 2022

#### INDICATEUR 1.1

Part des logements et locaux professionnels de la zone d'intervention des collectivités territoriales qui seront éligibles au très haut débit d'ici 2022

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

## OBJECTIF 1

Couvrir intégralement la France en accès à très haut débit d'ici 2022

## INDICATEUR 1.1

Part des logements et locaux professionnels de la zone d'intervention des collectivités territoriales qui seront éligibles au très haut débit d'ici 2022

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Part des logements et locaux professionnels de la zone d'intervention des collectivités territoriales qui seront éligibles au très haut débit d'ici 2022	%	75	81	83	83	83	85

## Commentaires techniques

Sources des données : Délégation générale déléguée au numérique de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

## Mode de calcul :

Le calcul en année N du nombre de logements et locaux professionnels de la zone d'intervention des collectivités territoriales qui seront éligibles au très haut débit en 2022 s'effectue en additionnant les logements et locaux professionnels qui bénéficieront du très haut débit en 2022 grâce :

- aux déploiements de réseaux FttH (Fiber to the Home : fibre optique jusqu'à l'abonné) d'ici 2022 tels que prévus par les collectivités territoriales dans leurs projets de réseaux d'initiative publique qui font l'objet en année N d'un accord préalable de principe pour leur financement par l'État ;
- aux déploiements de réseaux FttN (Fiber to the Node : fibre jusqu'au répartiteur ou « fibre jusqu'au village ») d'ici 2022 tels que prévus par les collectivités territoriales dans leurs projets de réseaux d'initiative publique qui font l'objet en année N d'un accord préalable de principe pour leur financement par l'État ;
- à la technologie VDSL2. Cette technologie n'ayant été autorisée par le régulateur qu'à partir de fin 2013, les logements et locaux professionnels éligibles au très haut débit grâce au VDSL2 n'ont été pris en compte qu'à partir de 2014.

La part des logements et locaux professionnels de la zone d'intervention des collectivités territoriales qui seront éligibles au très haut débit en 2022 s'obtient en divisant le nombre calculé ci-dessus par le nombre actuel de logements et locaux professionnels de la zone d'intervention des collectivités territoriales, soit 17,2 millions. Le nombre actuel de logements et locaux professionnels de la zone d'intervention des collectivités territoriales a été mis à jour notamment pour tenir compte des logements vacants.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

L'indicateur concerne l'ensemble des projets de l'action 1 « Réseaux d'initiative publique », qu'ils soient engagés/financés sur les crédits PIA du FSN ou sur le programme 343. Les crédits PIA du FSN et du P 343 étant fongibles, seul un indicateur global à l'ensemble des projets de réseaux d'initiative public fait sens.

Les projets instruits au 31 décembre 2019 conduisent à 83 % des logements et locaux professionnels de la zone d'intervention des collectivités territoriales éligibles au très haut débit d'ici 2022 grâce à des technologies filaires (62 % en FttH, 21 % en FttN/VDSL2). Ce résultat est conforme à la prévision actualisée de 2019.

Le degré d'avancement de l'instruction de ces projets distingue plusieurs phases d'engagement pour l'État, allant de la phase d'accord préalable de principe, à la phase de décision de financement validés chaque fois par une décision du Premier ministre. Cette décision de financement se traduit ensuite dans une convention de financement entre la Caisse des dépôts et consignations et le porteur de projet pour la phase de mise en œuvre. Pour certains projets, il existe parfois des décisions de financement dites « partielles » portant sur une composante spécifique du projet (généralement pour le financement des montées en débit). Ces décisions de financement partielles donnent également lieu à un conventionnement pour permettre le déploiement en avance de phase de cette composante du projet. Elles ne sont pas incluses dans le paragraphe ci-dessous. A date, et à titre d'information, 15 conventions de financement de ce type sont en cours d'exécution<sup>1</sup>.

Au 31 décembre 2019, 84 dossiers de collectivités territoriales, contre 86 en 2018, recouvrant 93 départements, avaient reçu un accord préalable de principe de l'État. L'écart s'explique par le fait que deux projets ont finalement opté pour des solutions financées par des fonds propres des opérateurs dans le cadre des Appels à manifestation d'engagements locaux (AMEL). Parmi ces 84 dossiers, 75 ont reçu une décision de financement du Premier ministre pour la totalité de leur projet et 50 ont été traduits en conventions de financement.

Il convient de noter que l'objectif d'une couverture intégrale du territoire en très haut débit repose sur la mobilisation de technologies hertziennes (satellite, 4G fixe, boucle locale radio) avec une hypothèse de 15% des locaux de la zone d'intervention des collectivités territoriales, en complément de la cible de 85% en technologies filaires. Ces technologies en développement ne sont pas intégrées dans le calcul de l'indicateur. Le développement commercial des box 4G fixe, la mise en place par l'Arcep d'un guichet pour l'attribution de fréquences spécifiques pour le déploiement du THD radio et le lancement en 2019 d'un dispositif « cohésion numérique » pour subventionner l'équipement hertzien des locaux non desservis par des réseaux filaires devraient contribuer à une adoption plus importante du très haut débit fixe hertzien. Cet indicateur devrait faire l'objet d'une évolution pour mieux s'adapter à la réalité des déploiements.

1 Il est à noter que dans le RAP 2018, le nombre de dossiers en phase d'exécution de la convention prenait en compte ces projets partiels relatifs aux montées en débit.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS

## 2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI 2019 Consommation 2019</i>	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Réseaux d'initiative publique	5 000 000	5 000 000	5 000 000
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>5 000 000</b>	<b>5 000 000</b>	<b>5 000 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+71 605 966	+71 605 966	
Total des AE ouvertes	76 605 966	76 605 966	
<b>Total des AE consommées</b>			

## 2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI 2019 Consommation 2019</i>	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Réseaux d'initiative publique	163 367 510 30 000 000	163 367 510 30 000 000	163 367 510
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>163 367 510</b>	<b>163 367 510</b>	<b>163 367 510</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			
Total des CP ouverts	163 367 510	163 367 510	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>30 000 000</b>	<b>30 000 000</b>	



## 2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Réseaux d'initiative publique	208 000 000 158 518 734	208 000 000	208 000 000 158 518 734
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>208 000 000</b>	<b>208 000 000</b>	<b>208 000 000</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>158 518 734</b>		<b>158 518 734</b>

## 2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Réseaux d'initiative publique	-10 900 000		-10 900 000
<b>Total des CP prévus en LFI</b>			
<b>Total des CP consommés</b>	<b>-10 900 000</b>		<b>-10 900 000</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommés* en 2018	Ouverts en LFI pour 2019	Consommés* en 2019
<b>Titre 6 – Dépenses d'intervention</b>	<b>158 518 734</b>	<b>5 000 000</b>		<b>-10 900 000</b>	<b>163 367 510</b>	<b>30 000 000</b>
Transferts aux entreprises	-13 000 000			-13 000 000		
Transferts aux collectivités territoriales	171 518 734	5 000 000		2 100 000	163 367 510	30 000 000
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>5 000 000</b>			<b>163 367 510</b>	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+71 605 966				
<b>Total*</b>	<b>158 518 734</b>	<b>76 605 966</b>		<b>-10 900 000</b>	<b>163 367 510</b>	<b>30 000 000</b>

\* y.c. FdC et AdP

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ARRÊTÉS DE REPORT HORS TRANCHES FONCTIONNELLES ET HORS FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/03/2019		71 605 966						
<b>Total</b>		<b>71 605 966</b>						

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>71 605 966</b>						

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Réseaux d'initiative publique		5 000 000	5 000 000		163 367 510 30 000 000	163 367 510 30 000 000
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>		<b>5 000 000</b>	<b>5 000 000</b>		<b>163 367 510</b>	<b>163 367 510</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+71 605 966	+71 605 966			
Total des crédits ouverts		76 605 966	76 605 966		163 367 510	163 367 510
<b>Total des crédits consommés</b>					<b>30 000 000</b>	<b>30 000 000</b>
Crédits ouverts - crédits consommés		+76 605 966	+76 605 966		+133 367 510	+133 367 510

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

## PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	5 000 000	5 000 000	0	175 867 510	175 867 510
Amendements	0	0	0	0	-12 500 000	-12 500 000
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>5 000 000</b>	<b>5 000 000</b>	<b>0</b>	<b>163 367 510</b>	<b>163 367 510</b>

Les amendements n°1106 et n°1550 adoptés lors du débat parlementaire ont minoré les CP respectivement de 10,0 M€ et 2,5 M€ au titre du financement de dépenses nouvelles introduites par d'autres amendements.

## MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Aucune modification de maquette n'est intervenue en 2019.

## JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Un montant de 71,6 M€ en AE a été reporté de 2018 par arrêté de reports des crédits du 7 mars 2019.

## RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

Le programme 343 relève du Grand plan d'investissement (GPI) - Axe 3 "Ancrer la compétitivité sur l'innovation" - Initiative 19 "Soutenir le déploiement du très haut débit" et a été, à ce titre, exonéré de mise en réserve.

### SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) <b>76 605 966</b>	CP ouverts en 2019 * (P1) <b>163 367 510</b>
AE engagées en 2019 (E2) <b>0</b>	CP consommés en 2019 (P2) <b>30 000 000</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) <b>30 000 000</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>76 605 966</b>	dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) <b>0</b>

### RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) <b>2 394 750 182</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) <b>0</b>				
<b>Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net (R3 = R1 + R2) 2 394 750 182</b>	-	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) <b>30 000 000</b>	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 - P3) <b>2 364 750 182</b>
AE engagées en 2019 (E2) <b>0</b>	-	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) <b>0</b>	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 - P4) <b>0</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R6 = R4 + R5) 2 364 750 182</b>
				Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) <b>385 000 000</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 - P5) <b>1 979 750 182</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2019 + reports 2018 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR

Les autorisations d'engagement non engagées au 31/12/2019 ont été intégralement reportées sur l'exercice 2020. Elles permettront la réouverture de l'appel à projets « Plan France Très Haut Débit – Réseaux d'initiative publique » (AAP RIP) pour accompagner les départements qui ne se sont pas à ce stade engagés dans la généralisation de la fibre optique avec le lancement d'un nouvel appel à projets en février 2020 (arrêté du 7 février 2020).

JUSTIFICATION PAR ACTION

---

**Action 01****Réseaux d'initiative publique**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		5 000 000	<b>5 000 000</b>			
Crédits de paiement		163 367 510	<b>163 367 510</b>		30 000 000	<b>30 000 000</b>

Le montant des crédits votés en LFI 2019 s'établit à 5,0 M€ en AE et 163,4 M€ en CP.

Les crédits disponibles se sont élevés à 76,6 M€ en AE après report des crédits 2018 sur 2019 par arrêté du 7 mars 2019 à hauteur de 71,6 M€.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	5 000 000		163 367 510	30 000 000
Transferts aux collectivités territoriales	5 000 000		163 367 510	30 000 000
<b>Total</b>	<b>5 000 000</b>		<b>163 367 510</b>	<b>30 000 000</b>

Pour rappel, l'enveloppe dédiée aux projets de RIP dans le PFTHD est constituée de crédits PIA et de crédits budgétaires du P 343 en complément pour prendre le relais sur la partie RIP.

**S'agissant des AE, la gestion de l'année 2019 a été marquée par l'absence de consommation en AE qui témoigne d'économies budgétaires réalisées sur les projets de RIP notamment** par la mise en place des AMEL, mais également par des économies permises entre la phase d'accord préalable de principe et la phase de décision de financement. Ces économies ont permis de réaliser les nouveaux engagements 2019 en réallouant les crédits désengagés sur les crédits PIA du FSN, sans avoir besoin de recourir au P 343 pour compléter.

La totalité des autorisations d'engagement disponibles au 31/12/2019 a été reportée sur 2020 (arrêté de reports des crédits du 12 février 2020) afin de soutenir les nouveaux projets des territoires dans le cadre de la réouverture du guichet RIP du PTHD.

**S'agissant des CP, l'enveloppe de crédits restants disponibles pour les RIP en 2019 sur les crédits PIA du FSN s'élevait à 250,0 M€. Le programme 343 disposait de CP à hauteur de 163,4 M€ initialement prévu pour compléter les crédits PIA au regard des prévisions de dépenses prévues par les porteurs de projets.**

**Les crédits de paiement consommés en 2019 sur le P 343, c'est-à-dire versés sur le compte du FSN, se sont au final élevés à 30 M€. Cet abondement de fin d'année sur le FSN s'est fondée sur des prévisions de décaissements à mi-année. Le montant de décaissement a été moins important que prévu qu'estimé** du fait d'un glissement du calendrier sur les déploiements de certains porteurs projets par rapport à la prévision initialement programmée par ces derniers. Cette sous-exécution par rapport à la prévision a conduit à consommer prioritairement des crédits PIA du FSN restant disponibles et à sous-consommer sur le P 343.

L'intégralité des crédits de paiement non consommés a été reportée sur 2020 (133,4 M€ par arrêté du 12 février 2020) permettant ainsi de procéder aux paiements à hauteur des besoins des collectivités sur 2020.

## CONTRIBUTION AU GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

	Prévisions LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	0	5 000 000	<b>5 000 000</b>	0	0	<b>0</b>
Crédits de paiement	0	163 367 510	<b>163 367 510</b>	0	30 000 000	<b>30 000 000</b>

Le programme 343 fait partie des programmes budgétaires relevant du Grand plan d'investissement (circulaire Premier ministre du 3 janvier 2018) au titre de l'axe 3 "Ancrer la compétitivité sur l'innovation" - Initiative n°19 "Soutenir le déploiement du très haut débit".



### PROGRAMME 220

---

#### STATISTIQUES ET ÉTUDES ÉCONOMIQUES

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	114
Objectifs et indicateurs de performance	117
Présentation des crédits	120
Justification au premier euro	126

## BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

### Jean-Luc TAVERNIER

Directeur général de l'Insee

Responsable du programme n° 220 : Statistiques et études économiques

Le programme 220 couvre les activités de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee).

L'institut collecte, produit, analyse et diffuse des informations sur l'économie et la société françaises. Ces informations intéressent les pouvoirs publics, les administrations, les partenaires sociaux, les entreprises, mais aussi les médias, les enseignants, les chercheurs ainsi que les particuliers. Elles leur permettent d'enrichir leurs connaissances, d'effectuer des études et des prévisions et de prendre des décisions. Elles éclairent les acteurs du débat public, tant au niveau national que local.

L'Insee coordonne les travaux des services statistiques ministériels et contribue, en lien avec Eurostat et avec ses homologues de l'Union européenne, à la production de statistiques européennes harmonisées.

Outre la combinaison originale de production statistique et de réalisation d'études au plus près des données, l'Insee se distingue de ses homologues étrangers par le rôle structurant dans l'activité de l'Insee de la tenue des registres nécessaires à la vie économique, sociale et démocratique : le répertoire Sirene, la partie française du système d'identifiant unique mondial des entités économiques (LEI), le répertoire électoral unique (REU), qui s'est substitué au 1<sup>er</sup> janvier 2019 au fichier général des électeurs, et le répertoire national d'identification des personnes physiques. Ces activités ont un rôle croissant dans la transformation numérique de l'action publique, du développement de leurs usages et des attentes de plus en plus poussées des usagers.

S'inscrivant dans les orientations définies par le comité interministériel de la transformation publique, l'Insee a signé en 2019 avec la direction du budget et le secrétariat général des ministères économiques et financiers un contrat pluriannuel couvrant la période courant jusqu'en 2022. Ce contrat offre à l'Insee un cadre pluriannuel stable fixant des objectifs et des moyens jusqu'en 2022, permettant d'engager l'Institut dans la durée, compte tenu de la nature de ses activités et de ses projets.

Le contrat définit trois grands projets stratégiques déclinés en six projets de transformation, dont les réalisations par l'Insee seront suivies au travers de jalons chronologiques posés sur trois années :

- *Moderniser les enquêtes auprès des ménages et les enquêtes sur les prix à la consommation* : réalisation de l'intégralité de l'enquête emploi selon le nouveau questionnaire et en multimode en 2022 ; mise en œuvre de nouveaux échantillons et nouvelles zones de collectes ; intégration des données de caisse dans le calcul de l'indice des prix à la consommation.
- *Innover et dématérialiser pour construire les statistiques d'entreprises* : nouvelle gestion du répertoire des entreprises et des établissements Sirene ; nouveau protocole d'enquête sur la fréquentation touristique par voie dématérialisée.
- *Faire parler les chiffres et aller au-devant de tous les publics* : développement de l'offre de contenus vidéo présentant les principaux résultats d'études.

En écho à ces projets stratégiques décrits dans ce contrat, et en cohérence également avec les enjeux identifiés dans le plan d'action stratégique à moyen terme « Insee 2025 », l'année 2019 a de nouveau donné lieu à de nombreuses innovations en matière de statistiques, d'études, de méthodes de travail ou encore dans les relations avec le public.

**En matière de production statistique**, les statistiques structurelles d'entreprises ont ainsi été publiées complètement pour la première fois en 2019 selon la définition économique de l'entreprise, issue de la loi de modernisation de l'économie de 2008. Cela permet notamment de mieux rendre compte de l'organisation d'un nombre croissant d'entreprises en groupes de sociétés ainsi que de leurs restructurations, sujets sur lesquels la demande sociale est très forte.

La diffusion de données statistiques à l'échelle de « carreaux » couvrant la totalité du territoire français a été mise à jour et enrichie. Cette diffusion a été réalisée en partenariat avec l'IGN, de sorte que les informations peuvent désormais être visualisées directement sur une carte ou une vue aérienne. Des travaux méthodologiques originaux ont été conduits à cette occasion pour s'assurer que la richesse et le degré de détail des informations diffusées ne présentaient pas de risque s'agissant du respect du secret statistique.

De nouvelles analyses de la fiscalité du capital ont pu être mises à disposition grâce au développement d'un module *ad hoc* pour le modèle de micro-simulation Ines, destiné à établir des projections relatives aux prestations et prélèvements sociaux.

En parallèle des publications, des projets continuent d'avancer pour livrer des statistiques et des études essentielles **en réduisant les délais de production sans perte de qualité**.

L'avancement du calendrier de publication des comptes d'agents trimestriels est venu compléter les efforts réalisés depuis 2016 sur les délais de publication des trois indicateurs conjoncturels essentiels (PIB, prix à la consommation et chômage) ainsi que sur les estimations avancées des indicateurs d'inégalité. L'estimation complète des comptes d'agents (pouvoir d'achat des ménages, taux de marge des entreprises, déficit public trimestriel...) est désormais disponible à 60 jours après la fin du trimestre, au lieu de 85 jours auparavant.

Autre exemple, l'Insee a avancé de deux ans les millésimes de diffusion de plusieurs « Chiffres clés » sur les populations immigrées et étrangères.

L'innovation se déploie également dans **l'utilisation de nouvelles sources de données**.

Aboutissement d'un projet amorcé au début de la décennie, et après une répétition générale tout au long de l'année 2019, les données de caisse remplacent dès le début de l'année 2020 une partie des relevés de prix effectués par les enquêteurs pour le calcul de l'indice des prix à la consommation. Cette réalisation a nécessité de nombreuses innovations législatives, méthodologiques et technologiques.

Par ailleurs, des réflexions ont avancé en 2019 pour étudier la faisabilité d'établir des indicateurs de populations présentes et de mobilité à partir des données massives collectées par les opérateurs de téléphonie mobile.

**La dématérialisation des enquêtes** permet à l'Insee de moderniser ses méthodes de collecte et de traitement des données, tout en allégeant la charge de réponse des enquêtés et en réduisant les coûts de collecte et de traitement.

En 2019, ce processus est maintenant largement engagé pour le recensement de la population (la moitié des ménages ont choisi de répondre *via* Internet), ainsi que pour les enquêtes auprès des entreprises (plus de 80 % d'entre elles proposent aux entreprises interrogées de répondre *via* le portail Coltrane).

Les enquêtes auprès des ménages font aussi l'objet d'importants travaux méthodologiques et d'expérimentations afin de proposer des modes de collecte innovants et multiples. L'Insee prépare ainsi la bascule d'une partie de l'enquête emploi en continu en interrogation multimode dès 2020, avec l'introduction d'internet comme mode de réponse supplémentaire en cas de ré-interrogation.

Afin de permettre à tous les publics de comprendre les publications de l'Insee, il s'agit également d'améliorer en continu la connaissance des attentes des utilisateurs et d'innover en matière de communication afin d'accroître la visibilité de l'Insee auprès du grand public.

Cette orientation s'est encore affirmée en 2019 avec l'accroissement et la professionnalisation de la présence de l'Insee sur les réseaux sociaux, le recours plus fréquent à des vidéos comme vecteur de communication, ou encore la conclusion de partenariats avec des médias spécialisés dans la vulgarisation de l'information socio-économique.

L'offre éditoriale a été renforcée et le processus de publication davantage sécurisé afin de moderniser les collections de l'Insee et d'assurer le respect des délais.

L'Insee a en 2019 été particulièrement réactif à l'actualité, répondant dans des délais souvent très courts aux besoins d'expertise exprimés par les acteurs publics tant nationaux que régionaux en matière de conduite des politiques publiques.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

**OBJECTIF 1**                      **Respecter les engagements de la France par rapport à l'Europe en termes de délais de diffusion des résultats économiques**

INDICATEUR 1.1              Nombre de jours de retard cumulés entre les dates de diffusion et les dates prévues dans les engagements européens

**OBJECTIF 2**                      **Développer la dématérialisation des enquêtes, dans le but d'alléger la charge de réponse des enquêtés, de gagner en qualité et de réduire les coûts**

INDICATEUR 2.1              Dématérialisation des enquêtes

**OBJECTIF 3**                      **Faire parler les chiffres de l'Insee et aller au-devant de tous les publics**

INDICATEUR 3.1              Pertinence de l'Insee du point de vue des utilisateurs du site Insee.fr

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### OBJECTIF 1

Respecter les engagements de la France par rapport à l'Europe en termes de délais de diffusion des résultats économiques

### INDICATEUR 1.1

Nombre de jours de retard cumulés entre les dates de diffusion et les dates prévues dans les engagements européens

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Diffusion des comptes trimestriels	jours	0	0 pour 46 tableaux, 22 pour 2 tableaux (soit 0,9 en moyenne)	0	0	0	0
Diffusion des indices économiques conjoncturels	jours	0	0	0	0	0	0

#### Commentaires techniques

Les indices économiques conjoncturels pris en compte pour le second sous-indicateur sont les suivants : indice de la production industrielle, indice de chiffre d'affaires dans l'industrie, indice de chiffre d'affaires dans le commerce de détail, indice de chiffre d'affaires dans le commerce de gros et les services, indices des prix à la production dans l'industrie.

#### Sources des données :

- Insee-fichiers de résultats,
- publication des *Informations rapides* sur le site Internet de l'Insee (livraisons),
- publication des communiqués de presse d'Eurostat. Délais dans les règlements et plan d'action de l'Union économique et monétaire (UEM).

## ANALYSE DES RÉSULTATS

L'indicateur traduit les engagements de qualité et de rapidité dans la diffusion de données économiques à Eurostat. Il s'agit de résultats de comptabilité nationale et d'indices économiques conjoncturels.

En septembre 2014, un nouveau règlement du système européen des comptes nationaux et régionaux « SEC 2010 » avait réduit les délais d'envoi des comptes trimestriels à Eurostat. Puis, en 2016, le calendrier de publication des comptes trimestriels a encore été modifié, avec la réduction de 45 à 30 jours des délais de transmission pour la première estimation de la croissance. Malgré ces contraintes de plus en plus fortes, les échéances ont toutes été respectées en 2019. Le nouveau calendrier de publication mis en œuvre à partir de mai 2019 prévoit une diffusion de la plupart des tableaux en avance par rapport aux demandes d'Eurostat, ce qui réduit les risques de retard.

Les indices économiques conjoncturels ont également été envoyés à Eurostat aux dates prévues par les engagements européens. Le processus de production de ces indices est très tendu et le respect de ces engagements reste en particulier soumis à la mise à disposition dans les délais de certaines données externes.

**OBJECTIF 2**

Développer la dématérialisation des enquêtes, dans le but d'alléger la charge de réponse des enquêtés, de gagner en qualité et de réduire les coûts

**INDICATEUR 2.1**

## Dématérialisation des enquêtes

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux de réponse par Internet au recensement de la population	%	46	48	49	52	52	50
Pourcentage d'enquêtes auprès des entreprises (Insee ou SSM) utilisant le dispositif Coltrane	%	33	59	75	80	85	90
Pourcentage des enquêtes auprès des ménages intégrant le mode de collecte internet ou une expérimentation internet	%	50	55	58	70	70	67

**Commentaires techniques**

Pour le 1<sup>er</sup> sous-indicateur, il s'agit du taux de réponse par Internet pour les résidences principales (RP). Le numérateur est le nombre de résidences principales collectées par internet. Le dénominateur est le nombre total de résidences principales devant être recensées (nombre de RP collectées par internet + nombre de RP collectées papier + nombre de feuilles de logement non enquêtés).

Le 2<sup>ème</sup> sous-indicateur est le nombre cumulé d'enquêtes auprès des entreprises utilisant la plate-forme de collecte Coltrane rapporté au nombre d'enquêtes ayant un visa du Conseil national de l'information statistique (CNIS) dont la collecte a débuté en année N.

Pour le 3<sup>ème</sup> sous-indicateur : le numérateur est le nombre total d'enquêtes dont la collecte, d'une part, débute sur le terrain dans le courant de l'année N et, d'autre part, s'appuie sur l'utilisation d'internet ou a donné lieu à une expérimentation de l'utilisation d'internet dans le cadre de sa préparation ; le dénominateur est le nombre d'enquêtes dont la collecte débute dans le courant de l'année N.

**Sources des données :**

Le taux de réponse par Internet au recensement de la population est issu des fichiers de gestion.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

Le développement de la dématérialisation des enquêtes est mesuré par trois indicateurs concernant les trois domaines principaux d'enquêtes : le recensement de la population, les enquêtes auprès des entreprises et les enquêtes auprès des ménages.

En 2019, 52 % des ménages ont choisi de répondre par Internet au recensement de la population, soit une progression de quatre points par rapport à 2018. Cela représente 60 % de la population recensée, après 56 % en 2018.

L'intégration des enquêtes auprès des entreprises dans la plateforme de collecte Coltrane s'est poursuivie en 2019 à un rythme soutenu puisque 85 % des enquêtes sont maintenant concernées, contre 59 % fin 2018. La progression a été plus forte que prévu : + 26 points à comparer à une prévision de + 21 points.

Dans le domaine des enquêtes auprès des ménages, les phases d'expérimentation et de test sont primordiales avant de mettre en œuvre la collecte multimodale. Seules des études méthodologiques très pointues permettront d'assurer une transition sans rupture de séries. En 2019, 70 % des enquêtes auprès des ménages intègrent le mode de collecte Internet ou ont donné lieu à une expérimentation du mode Internet dans le cadre de leur préparation, à comparer à 55 % en 2018.

**OBJECTIF 3**

Faire parler les chiffres de l'Insee et aller au-devant de tous les publics

**INDICATEUR 3.1**

Pertinence de l'Insee du point de vue des utilisateurs du site Insee.fr

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Pertinence de l'Insee du point de vue des utilisateurs du site Insee.fr	%	89	90	seuil de 86 % dépassé	seuil de 86 % dépassé	89	seuil de 86 % dépassé

**Commentaires techniques**

L'indicateur mesure le dépassement ou non d'un seuil de répondants « tout à fait d'accord » ou « plutôt d'accord » avec la proposition « L'Insee est un organisme qui produit et diffuse des informations indispensables à l'analyse de la situation économique et sociale de la France ».

Sources des données : Résultat de l'enquête « Image » réalisée chaque année auprès d'au moins 4 000 visiteurs du site « insee.fr ».

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

L'Insee est un organisme qui produit et diffuse des informations indispensables à l'analyse de la situation économique et sociale de la France. Par cette orientation, l'Insee se fixe notamment pour objectif de diffuser des chiffres pertinents du point de vue des utilisateurs. Pour mesurer l'atteinte de cet objectif, l'Insee s'appuie sur les résultats d'une enquête qu'il réalise chaque année auprès des visiteurs de son site internet afin d'analyser son image auprès d'eux et, ainsi, apprécier les services rendus *via* sa diffusion numérique.

C'est un enjeu fort pour l'Insee de maintenir un haut niveau d'appréciation, dans un contexte où il lui faut faire preuve d'efficacité, où des évolutions technologiques majeures bouleversent la façon dont l'information est produite et diffusée et où les attentes sont toujours plus fortes.

Malgré ces contraintes, en 2019 à nouveau, le pourcentage d'appréciations favorables a été supérieur au seuil prédéfini de 86 %, s'établissant à 89 %.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS

## 2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019 Consommation 2019</i>						
01 – Infrastructure statistique	103 267 210 102 009 182	8 032 981 9 098 361	-270	22 888 781 21 939 094	<b>134 188 972</b> <b>133 046 368</b>	135 888 972
02 – Information sur les entreprises et synthèses économiques	53 135 430 49 569 363	2 410 720 4 124 391			<b>55 546 150</b> <b>53 693 754</b>	55 758 650
03 – Information démographique et sociale	61 532 577 64 148 692	6 052 242 3 236 877	700 000		<b>68 284 819</b> <b>67 385 569</b>	69 729 819
05 – Pilotage et soutien	96 402 958 97 714 565	25 665 788 33 762 747	4 903 701 1 652 603	11 000	<b>126 972 447</b> <b>133 140 916</b>	130 372 447
06 – Action régionale	51 255 925 49 186 053	804 078 1 039 745			<b>52 060 003</b> <b>50 225 798</b>	52 102 503
07 – Formation initiale	5 974 474 6 780 311	6 008			<b>5 974 474</b> <b>6 786 319</b>	5 974 474
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>371 568 574</b>	<b>42 965 809</b>	<b>5 603 701</b>	<b>22 888 781</b>	<b>443 026 865</b>	<b>449 826 865</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+857 960		+9 113 154		+9 971 114	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-1 127 332		+6 287 286		+5 159 954	
Total des AE ouvertes	371 299 202		86 858 731		458 157 933	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>369 408 166</b>	<b>51 268 130</b>	<b>1 652 334</b>	<b>21 950 094</b>	<b>444 278 723</b>	

## 2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019 Consommation 2019</i>						
01 – Infrastructure statistique	103 267 210 102 009 182	7 748 271 8 695 964		22 888 781 21 849 694	<b>133 904 262</b> <b>132 554 841</b>	135 604 262
02 – Information sur les entreprises et synthèses économiques	53 135 430 49 569 363	2 483 417 1 341 816			<b>55 618 847</b> <b>50 911 179</b>	55 831 347
03 – Information démographique et sociale	61 532 577 64 148 692	6 210 064 3 586 771	700 000		<b>68 442 641</b> <b>67 735 462</b>	69 887 641
05 – Pilotage et soutien	96 402 958 97 714 565	24 211 775 36 383 244	4 871 515 1 502 770	11 000	<b>125 486 248</b> <b>135 611 579</b>	128 886 248
06 – Action régionale	51 255 925 49 186 053	819 082 1 012 552			<b>52 075 007</b> <b>50 198 605</b>	52 117 507
07 – Formation initiale	5 974 474 6 780 311	34 208			<b>5 974 474</b> <b>6 814 519</b>	5 974 474
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>371 568 574</b>	<b>41 472 609</b>	<b>5 571 515</b>	<b>22 888 781</b>	<b>441 501 479</b>	<b>448 301 479</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+857 960		+9 113 154		+9 971 114	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-1 127 332		-838 245		-1 965 577	
Total des CP ouverts	371 299 202		78 207 814		449 507 016	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>369 408 166</b>	<b>51 054 555</b>	<b>1 502 770</b>	<b>21 860 694</b>	<b>443 826 185</b>	



## 2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i> Consommation 2018						
01 – Infrastructure statistique	103 867 234 100 549 412	9 869 717 6 428 880	-2 870	20 858 781 19 693 756	134 595 732	135 970 732 126 669 178
02 – Information sur les entreprises et synthèses économiques	53 297 335 51 357 695	2 961 930 1 285 346			56 259 265	56 431 140 52 643 041
03 – Information démographique et sociale	62 447 837 63 418 578	8 296 137 3 379 293			70 743 974	71 912 724 66 797 871
05 – Pilotage et soutien	96 279 128 99 925 997	38 878 473 53 766 407	6 953 370 786 551	16 000	142 110 971	144 860 971 154 494 955
06 – Action régionale	53 599 245 49 592 784	1 110 795 300 730			54 710 040	54 744 415 49 893 514
07 – Formation initiale	4 941 303 6 439 886	55 604			4 941 303	4 941 303 6 495 490
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>374 432 082</b>	<b>61 117 052</b>	<b>6 953 370</b>	<b>20 858 781</b>	<b>463 361 285</b>	<b>468 861 285</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>371 284 352</b>	<b>65 216 260</b>	<b>783 681</b>	<b>19 709 756</b>		<b>456 994 049</b>

## 2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i> Consommation 2018						
01 – Infrastructure statistique	103 867 234 100 549 412	8 276 767 5 526 481	19 128	20 858 781 19 734 229	133 002 782	134 377 782 125 829 250
02 – Information sur les entreprises et synthèses économiques	53 297 335 51 357 695	2 652 820 1 299 672	7 353		55 950 155	56 122 030 52 664 720
03 – Information démographique et sociale	62 447 837 63 418 578	7 381 424 3 400 627			69 829 261	70 998 011 66 819 205
05 – Pilotage et soutien	96 279 128 99 925 997	32 335 686 45 403 939	6 998 501 2 161 728	16 000	135 613 315	138 363 315 147 507 664
06 – Action régionale	53 599 245 49 592 784	981 776 291 366			54 581 021	54 615 396 49 884 150
07 – Formation initiale	4 941 303 6 439 886	27 404			4 941 303	4 941 303 6 467 290
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>374 432 082</b>	<b>51 628 473</b>	<b>6 998 501</b>	<b>20 858 781</b>	<b>453 917 837</b>	<b>459 417 837</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>371 284 352</b>	<b>55 949 489</b>	<b>2 188 209</b>	<b>19 750 229</b>		<b>449 172 279</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019
<b>Titre 2 – Dépenses de personnel</b>	<b>371 284 352</b>	<b>371 568 574</b>	<b>369 408 166</b>	<b>371 284 352</b>	<b>371 568 574</b>	<b>369 408 166</b>
Rémunérations d'activité	236 268 923	234 673 351	234 669 927	236 268 923	234 673 351	234 669 927
Cotisations et contributions sociales	133 692 509	135 473 117	133 110 609	133 692 509	135 473 117	133 110 609
Prestations sociales et allocations diverses	1 322 920	1 422 106	1 627 630	1 322 920	1 422 106	1 627 630
<b>Titre 3 – Dépenses de fonctionnement</b>	<b>65 216 260</b>	<b>42 965 809</b>	<b>51 268 130</b>	<b>55 949 489</b>	<b>41 472 609</b>	<b>51 054 555</b>
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	65 223 592	42 965 809	51 268 130	55 955 719	41 472 609	51 054 555
Subventions pour charges de service public	-7 332			-6 230		
<b>Titre 5 – Dépenses d'investissement</b>	<b>783 681</b>	<b>5 603 701</b>	<b>1 652 334</b>	<b>2 188 209</b>	<b>5 571 515</b>	<b>1 502 770</b>
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	766 153	5 603 701	1 652 334	2 144 200	5 571 515	1 502 770
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	17 528			44 009		
<b>Titre 6 – Dépenses d'intervention</b>	<b>19 709 756</b>	<b>22 888 781</b>	<b>21 950 094</b>	<b>19 750 229</b>	<b>22 888 781</b>	<b>21 860 694</b>
Transferts aux collectivités territoriales	19 674 212	22 888 781	21 919 370	19 714 685	22 888 781	21 829 970
Transferts aux autres collectivités	35 544		30 724	35 544		30 724
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>443 026 865</b>			<b>441 501 479</b>	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-269 372			-269 372	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+15 400 440			+8 274 909	
<b>Total*</b>	<b>456 994 049</b>	<b>458 157 933</b>	<b>444 278 723</b>	<b>449 172 279</b>	<b>449 507 016</b>	<b>443 826 185</b>

\* y.c. FdC et AdP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2018	Prévues en LFI pour 2019	Ouvertes en 2019	Ouverts en 2018	Prévus en LFI pour 2019	Ouverts en 2019
Dépenses de personnel			857 960			857 960
Autres natures de dépenses	11 106 412	6 800 000	9 113 154	11 106 412	6 800 000	9 113 154
<b>Total</b>	<b>11 106 412</b>	<b>6 800 000</b>	<b>9 971 114</b>	<b>11 106 412</b>	<b>6 800 000</b>	<b>9 971 114</b>

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT D'ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2019		2 310 443		2 310 443				
03/2019		387 316		387 316				
04/2019		394 983		394 983				
05/2019		1 291 152		1 291 152				
06/2019		666 245		666 245				
07/2019		622 980		622 980				
08/2019		68 933		68 933				
09/2019		527 189		527 189				
10/2019		600 055		600 055				
11/2019		387 555		387 555				
12/2019		450 489		450 489				
01/2020		1 140 863		1 140 863				
<b>Total</b>		<b>8 848 203</b>		<b>8 848 203</b>				

## ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FONDS DE CONCOURS

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
05/2019	277 409	82 863	277 409	82 863				
06/2019	90 130	15 905	90 130	15 905				
07/2019	50 396	18 041	50 396	18 041				
10/2019	398 111	131 022	398 111	131 022				
11/2019	41 914	17 120	41 914	17 120				
<b>Total</b>	<b>857 960</b>	<b>264 951</b>	<b>857 960</b>	<b>264 951</b>				

## ARRÊTÉS DE RÉPARTITION POUR MESURES GÉNÉRALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/10/2019	220 016		220 016					
<b>Total</b>	<b>220 016</b>		<b>220 016</b>					

## ARRÊTÉS DE REPORT DE FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/02/2019		1 554 723		1 585 236				
<b>Total</b>		<b>1 554 723</b>		<b>1 585 236</b>				

## ARRÊTÉS DE REPORT DE TRANCHES FONCTIONNELLES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
04/02/2019		1 316 670						
<b>Total</b>		<b>1 316 670</b>						

## ARRÊTÉS DE REPORT HORS TRANCHES FONCTIONNELLES ET HORS FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/03/2019		4 386 831		2 384 572				
<b>Total</b>		<b>4 386 831</b>		<b>2 384 572</b>				

## DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/08/2019						8 172		8 172
25/11/2019		10 984		10 984				
<b>Total</b>		<b>10 984</b>		<b>10 984</b>		<b>8 172</b>		<b>8 172</b>

## DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
31/10/2019		2 750 000		46 000				
<b>Total</b>		<b>2 750 000</b>		<b>46 000</b>				

## LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/12/2019					1 347 348	3 723 750	1 347 348	4 856 865
<b>Total</b>					<b>1 347 348</b>	<b>3 723 750</b>	<b>1 347 348</b>	<b>4 856 865</b>

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>	<b>1 077 976</b>	<b>19 132 362</b>	<b>1 077 976</b>	<b>13 139 946</b>	<b>1 347 348</b>	<b>3 731 922</b>	<b>1 347 348</b>	<b>4 865 037</b>

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Infrastructure statistique	103 267 210 102 009 182	30 921 762 31 037 185	135 888 972 133 046 368	103 267 210 102 009 182	30 637 052 30 545 658	135 604 262 132 554 841
02 – Information sur les entreprises et synthèses économiques	53 135 430 49 569 363	2 410 720 4 124 391	55 758 650 53 693 754	53 135 430 49 569 363	2 483 417 1 341 816	55 831 347 50 911 179
03 – Information démographique et sociale	61 532 577 64 148 692	6 752 242 3 236 877	69 729 819 67 385 569	61 532 577 64 148 692	6 910 064 3 586 771	69 887 641 67 735 462
05 – Pilotage et soutien	96 402 958 97 714 565	30 569 489 35 426 351	130 372 447 133 140 916	96 402 958 97 714 565	29 083 290 37 897 014	128 886 248 135 611 579
06 – Action régionale	51 255 925 49 186 053	804 078 1 039 745	52 102 503 50 225 798	51 255 925 49 186 053	819 082 1 012 552	52 117 507 50 198 605
07 – Formation initiale	5 974 474 6 780 311	6 008	5 974 474 6 786 319	5 974 474 6 780 311	34 208	5 974 474 6 814 519
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>371 568 574</b>	<b>71 458 291</b>	<b>443 026 865</b>	<b>371 568 574</b>	<b>69 932 905</b>	<b>441 501 479</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-269 372	+15 400 440	+15 131 068	-269 372	+8 274 909	+8 005 537
Total des crédits ouverts	371 299 202	86 858 731	458 157 933	371 299 202	78 207 814	449 507 016
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>369 408 166</b>	<b>74 870 558</b>	<b>444 278 723</b>	<b>369 408 166</b>	<b>74 418 019</b>	<b>443 826 185</b>
Crédits ouverts - crédits consommés	+1 891 036	+11 988 174	+13 879 210	+1 891 036	+3 789 795	+5 680 831

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Les actions n° 01 « Infrastructure Statistique », n° 02 « Information sur les entreprises et synthèses économiques » et n° 03 « Information démographique et sociale » recouvrent les activités de production statistique et d'études à vocation nationale. Ces actions sont influencées par le calendrier d'activités ; ainsi, par exemple, certaines années sont marquées par la réalisation d'enquêtes particulières ou par le recensement quinquennal dans les collectivités d'outre-mer. L'action n° 05 « Pilotage et soutien » regroupe l'ensemble des fonctions transversales, dont celles relatives au pilotage stratégique de l'Institut. En outre, certaines activités qui couvrent deux actions ou davantage sont imputées par défaut sur cette même action n° 05. L'action n° 06 « Action régionale » est orientée vers les acteurs publics en région : la production et les analyses d'informations locales d'une part, les études et collaborations avec les acteurs publics en région, d'autre part. Enfin, l'action n° 07 « Formation initiale » correspond à la rémunération des élèves fonctionnaires qui suivent leur scolarité initiale au sein d'une des deux écoles du Groupe des Écoles nationales d'Économie et statistique (GENES), l'École nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE) et l'École nationale de la statistique et de l'analyse de l'information (ENSAI).

La sous-consommation de crédits hors titre 2 s'explique par un rattachement sur l'année 2019 de 1,1 M€ d'attributions de produits perçus en janvier 2020 (AE et CP), la finalisation à tort d'un bail courant jusqu'en 2024 pour un montant de 5,4 M€ donnant lieu à un report sur 2020 (AE uniquement) et le retrait d'engagements portant sur des opérations terminées depuis plusieurs années donnant lieu à des remontées de crédits non consommables pour un montant de 3,4 M€ (AE uniquement).

## PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	371 568 574	71 601 367	443 169 941	371 568 574	70 075 981	441 644 555
Amendements	0	-143 076	-143 076	0	-143 076	-143 076
<b>LFI</b>	<b>371 568 574</b>	<b>71 458 291</b>	<b>443 026 865</b>	<b>371 568 574</b>	<b>69 932 905</b>	<b>441 501 479</b>

Le PLF 2019 prévoyait 443,2 M€ en AE et 441,6 M€ en CP (hors fonds de concours et attribution de produits). Les amendements parlementaires ont ramené les crédits ouverts par la LFI à 443,1 M€ en AE et 441,5 M€ en CP.

L'amendement gouvernemental AN n° II-5 du 16 novembre 2018 d'un montant total de 143 076 € en AE et en CP sur le HT2 était destiné à gager les mesures prises en cours de débat.

## JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les mouvements réglementaires affectant les crédits du programme 220 durant l'année 2019 ont été les suivants :

### REPORTS DE CRÉDITS

- Arrêté du 04 février 2019 portant reports d'autorisations d'engagement affectées non engagées (AENE) de 1 316 670 €.
- Arrêté du 27 février 2019 portant reports de fonds de concours de 1 554 723 € en AE et 1 585 236 € en CP.
- Arrêté du 7 mars 2019 portant report de crédits généraux de 4 386 831 € en AE et 2 384 572 € en CP.

### ANNULATIONS DE CRÉDITS

- Décret n° 2019-1277 du 3 décembre 2019 portant :
  - annulation de 1,3 M€ en AE et CP en titre 2 hors CAS Pensions, représentant la totalité de la réserve de précaution hors CAS Pensions ;
  - annulation de 3,7 M€ en AE et 4,9 M€ en CP en hors titre 2, comprenant la totalité de la réserve de précaution pour respectivement 2,1 M€ en AE et en CP.

### TRANSFERTS DE CRÉDITS

- Décret n° 2019-819 du 1<sup>er</sup> août 2019 portant transfert de 8 172 € en hors titre 2 à destination du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental ».
- Décret n° 2019-1120 du 31 octobre 2019 portant virement de crédits de 2,75 M€ en AE et 46 K€ en CP en provenance du programme 134 « Développement des entreprises » dans le cadre du transfert de l'enquête « Suivi du tourisme »
- Décret 2019-1228 du 25 novembre 2019 portant transfert de crédits de 10 984 € en AE et en CP au titre des déplacements dans le cadre européen.

## ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

N° du fonds	Libellé	Crédits rattachés
		AE=CP
57-2-2-0246	Rémunération de certains services rendus par l'Insee	8 783 702
57-1-4-0249	Contribution de l'Union Européenne à certaines études ou enquêtes de l'Insee (HT2)	264 952
57-1-1-00561	Contribution de l'Union Européenne à certaines études ou enquêtes de l'Insee (T2)	857 960
57-1-2-0065	Participation du FIPHFP	0
57-2-2-0710	Produits de cessions de biens immobiliers	64 500
<b>Total</b>		<b>9 971 114</b>

Après une forte progression en 2018 des attributions de produits liées à la rémunération de certains services rendus par l'Insee du fait de l'extension du périmètre de l'obligation d'immatriculation au «Legal Entity Identifier (LEI) dont l'Insee assure la gestion pour la France et un pic exceptionnel observé pour les fonds de concours perçus au titre de la contribution de l'Union Européenne à certaines études et enquêtes, les recettes tendent à entrer dans une phase de stabilisation. Il est à noter qu'à compter de l'année 2019, les recettes liées à la contribution de l'Union Européenne à certaines études ou enquêtes sont réparties entre le T2 et le HT2.

## RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	1 857 843	2 143 749	4 001 592	1 857 843	2 076 987	3 934 830
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>1 857 843</b>	<b>2 143 749</b>	<b>4 001 592</b>	<b>1 857 843</b>	<b>2 076 987</b>	<b>3 934 830</b>

Les dotations en LFI du programme 220 pour l'année 2019 ont fait l'objet de mises en réserve à hauteur de 2,1 M€ en AE et 2,1 M€ en CP pour les crédits hors titre 2 et de 1,9 M€ en AE et en CP pour les crédits de titre 2.

Le décret n° 2019-1277 du 3 décembre 2019 a annulé intégralement la réserve de précaution en Hors titre 2, soit 2,1 M€ tant en AE qu'en CP, ainsi que la partie de la réserve de précaution du Titre 2 relative au Hors CAS Pensions, soit 1,3 M€ en AE et en CP.

Aucun mouvement de fongibilité asymétrique n'a été réalisé en 2019.

## EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

### EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2018	Réalisation 2018	LFI + LFR 2019	Transferts de gestion 2019	Réalisation 2019	(en ETPT)
						Écart à LFI + LFR 2019 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	
1424 – Catégorie A+	0	342	364	0	334	-30
1425 – Catégorie A	0	1 359	1 250	0	1 395	+145
1426 – Catégorie B	0	2 167	2 050	0	2 119	+69
1427 – Catégorie C	0	1 395	1 591	0	1 360	-231
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>5 263</b>	<b>5 255</b>	<b>0</b>	<b>5 208</b>	<b>-47</b>



(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2019 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en années pleines des schémas d'emplois 2018 sur 2019	dont impact du schéma d'emplois 2019 sur 2019
1424 – Catégorie A+	0	0	+6	-14	+3	-17
1425 – Catégorie A	0	0	+30	+6	+19	-13
1426 – Catégorie B	0	0	+5	-53	-16	-37
1427 – Catégorie C	0	0	-51	+16	+2	+14
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-10</b>	<b>-45</b>	<b>+8</b>	<b>-53</b>

En LFI 2019, le plafond autorisé d'emplois s'élevait à 5 255 équivalents temps plein travaillés (ETPT). Au terme de la gestion, la consommation moyenne annuelle du plafond d'emplois s'établit à 5 208 ETPT, dont 6,4 % de catégorie A+, 26,8 % de catégorie A, 40,7 % de catégorie B et 26,1 % de catégorie C (incluant les enquêteurs représentant 50,7 % des emplois de cette catégorie).

Le taux de consommation par rapport à la LFI-LFR 2019 se situe à 99,1 %. L'écart en emplois de 47 ETPT a pour origine un nombre de départs plus important que prévu sur les premiers mois de l'exercice, générant de fait un creusement de la durée moyenne de vacance.

Entre 2018 et 2019, l'évolution de la consommation d'emplois à périmètre constant est de – 45 ETPT et traduit la mise en œuvre du schéma d'emplois 2019 à hauteur de - 53 ETPT, conjuguée à l'impact en année pleine du schéma d'emplois 2018 pour + 8 ETPT.

Les corrections techniques sont liées essentiellement à une redistribution des effectifs entre catégories, les promotions inter-catégorielles n'étant pas identifiées dans le tableau de variation des effectifs.

## ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties <i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées <i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP	
1424 – Catégorie A+	58	16	36	15	8,51	-22	-4
1425 – Catégorie A	126	46	128	38	9,12	+2	-17
1426 – Catégorie B	278	96	203	30	7,63	-75	-28
1427 – Catégorie C	280	66	305	167	6,70	+25	-18
<b>Total</b>	<b>742</b>	<b>224</b>	<b>672</b>	<b>250</b>		<b>-70</b>	<b>-67</b>

L'exécution du schéma d'emplois a été supérieure de 3 ETPT à l'objectif voté en LFI.

L'évolution des effectifs de l'exercice 2019 est retracée dans les tableaux ci-après :

### SORTIES RÉALISÉES EN 2019

(en ETP)	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Départs en retraite	16	46	96	66	<b>224</b>
Autres départs définitifs	3	16	149	197	<b>365</b>
Autres départs	39	64	33	17	<b>153</b>
<b>Total des sorties</b>	<b>58</b>	<b>126</b>	<b>278</b>	<b>280</b>	<b>742</b>
<i>dont contractuels (par rapport au total des sorties)</i>		4	139	152	<b>295</b>

Toutes catégories confondues, 742 départs sont intervenus en 2019, dont 224 au titre des départs en retraite.

Les autres départs définitifs comportent les radiations, les décès, les départs hors du programme d'agents d'autres programmes ou d'autres administrations accueillis en détachement ou en mobilité, les démissions d'agents titulaires, les démissions d'agents contractuels et les fins de contrat non suivies d'un renouvellement (qui concernent majoritairement les enquêteurs, mais également les superviseurs du recensement, ainsi que les personnes recrutées en renfort durant la période estivale pour faire face à un surcroît d'activité).

Les dates moyennes de sorties sont estimées au 21 juin pour les agents de catégorie A+, au 26 juillet pour les agents de catégorie A, au 16 juillet pour les agents de catégorie B et au 23 juin pour les agents de catégorie C (y compris enquêteurs).

Le nombre de départs constatés en 2019 est supérieur aux prévisions de départ indiquées dans le PAP 2019 (485 sorties), en raison principalement de la comptabilisation nouvelle des contrats infra-annuels.

#### ENTRÉES RÉALISÉES EN 2019

(en ETP)	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Recrutements	15	38	30	167	<b>250</b>
Autres entrées	21	90	173	138	<b>422</b>
Total des entrées	<b>36</b>	<b>128</b>	<b>203</b>	<b>305</b>	<b>672</b>
<i>dont contractuels</i>	-	15	138	232	<b>385</b>
<i>(par rapport au total des entrées)</i>					

Pour mémoire, le PAP 2019 prévoyait 418 entrées. In fine, les mouvements réellement intervenus en 2019 s'élèvent à 672 ETP, récapitulés ci-dessus. Cet écart résulte de la comptabilisation nouvelle des contrats infra-annuels.

Les recrutements comprennent les concours externes ou internes (dès lors que les lauréats étaient extérieurs au programme), ainsi que les contrats, qu'ils soient supérieurs ou inférieurs à un an.

Les dates moyennes d'entrées sont estimées au 16 août pour les agents de catégorie A+, au 3 septembre pour les agents de catégorie A, au 20 juillet pour les agents de catégorie B et au 22 juin pour les agents de catégorie C (y compris enquêteurs).

#### EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

##### RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	Prévision LFI ETPT	Réalisation ETPT	ETP au 31/12/2019
Administration centrale	1 226	1 452	1 465
Services régionaux	3 911	3 617	3 654
Autres	118	139	147
<b>Total</b>	<b>5 255</b>	<b>5 208</b>	<b>5 266</b>

Les emplois en administration centrale, qui recouvrent les agents en poste à la direction générale à Montrouge, au centre de formation de l'Insee à Libourne (CEFIL) et au centre statistique de Metz, diminuent légèrement (- 4 ETPT) au regard de 2018. A l'inverse, les emplois figurant sur la ligne « Autres » qui correspondent aux élèves fonctionnaires scolarisés à l'ENSAE (corps des administrateurs, catégorie A+) et à l'ENSAI (corps des attachés, catégorie A) augmentent de 4 ETPT. Les services régionaux, quant à eux, diminuent à hauteur de 55 ETPT.

## RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
<b>01 – Infrastructure statistique</b>	<b>1 447</b>	<b>1 473</b>
<b>02 – Information sur les entreprises et synthèses économiques</b>	<b>680</b>	<b>631</b>
<b>03 – Information démographique et sociale</b>	<b>1 156</b>	<b>1 134</b>
<b>05 – Pilotage et soutien</b>	<b>1 201</b>	<b>1 213</b>
<b>06 – Action régionale</b>	<b>653</b>	<b>620</b>
<b>07 – Formation initiale</b>	<b>118</b>	<b>137</b>
<b>Total</b>	<b>5 255</b>	<b>5 208</b>
Transferts en gestion		0

L'action n° 01 (« Infrastructure statistique ») comporte 1 473 ETPT qui correspondent à 28,3 % de l'ensemble des ETPT du programme.

L'action n° 02 (« Information sur les entreprises et synthèses économiques ») comporte 631 ETPT qui correspondent à 12,1 % de l'ensemble des ETPT du programme.

L'action n° 03 (« Information démographique et sociale ») comporte 1 134 ETPT qui correspondent à 21,8 % de l'ensemble des ETPT du programme.

L'action n° 05 (« Pilotage et soutien ») comporte 1 213 ETPT qui correspondent à 23,3 % de l'ensemble des ETPT du programme. Il est à noter que le poids de cette action est surestimée du fait que certaines activités qui couvrent deux actions ou davantage lui sont imputées par défaut.

L'action n° 06 (« Action régionale ») comporte 620 ETPT qui correspondent à 11,9 % de l'ensemble des ETPT du programme.

L'action n° 07 (« Formation initiale ») comporte 137 ETPT qui correspondent à 2,6 % de l'ensemble des ETPT du programme.

Les enquêteurs sont affectés aux seules actions 01 et 03 et représentent 13,3 % des ETPT du programme.

## RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2018-2019 : 15

Les effectifs d'apprentis pour l'année scolaire 2018/2019 s'élèvent à 15 comme en 2017/2018 et se répartissent ainsi :

- Diplômes de niveau 4 (Bac) : 4 contrats, dont 2 nouvellement conclus ;
- Diplômes de niveau 3 (Bac + 2 : DUT, BTS...) : 6 contrats, dont 5 nouvellement conclus ;
- Diplômes de niveau 2 (Bac + 3 ou Bac + 4 : licence, maîtrise ...) : 4 contrats, dont 3 nouvellement conclus ;
- Diplômes de niveau 1 (égal ou supérieur à Bac + 4 ou 5 : master, doctorat, diplôme de grande école ...) : 1 contrat, qui s'est achevé en août 2019.

## INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines		Effectifs gérés (effectifs physiques au 31 décembre 2019)
		6 032
<b>Effectifs gérants (ETP au 31 décembre 2019)</b>	<b>228</b>	<b>3,8 %</b>
administrant et gérant	128	2,1 %
organisant la formation	57	1,0 %
consacrés aux conditions de travail	20	0,3 %
consacrés au pilotage et à la politique des compétences	23	0,4 %
Effectifs gérés pour le programme		Effectifs gérés pour un autre ministère
5 479		553

Le ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines comprend :

- au numérateur : le nombre de « gérants » consacrant la majeure partie de leur temps de travail à la gestion du personnel (unité de compte : ETP) dans les domaines suivants : gestion administrative, formation, suivi des conditions de travail et pilotage des ressources humaines ;
- au dénominateur : le nombre d'agents gérés (unité de compte : effectifs physiques).

Le ratio est stable par rapport à 2018, les effectifs gérants évoluant dans les mêmes proportions que la population gérée. Il se maintient ainsi à 3,8 %.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2018	Prévision LFI 2019	Exécution 2019
<b>Rémunération d'activité</b>	<b>236 268 923</b>	<b>234 673 351</b>	<b>234 669 927</b>
<b>Cotisations et contributions sociales</b>	<b>133 692 509</b>	<b>135 473 117</b>	<b>133 110 609</b>
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	101 145 902	102 099 064	100 390 002
– Civils (y.c. ATI)	100 985 865	101 894 866	100 280 840
– Militaires	160 037	204 198	109 162
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	32 546 607	33 374 053	32 720 607
<b>Prestations sociales et allocations diverses</b>	<b>1 322 920</b>	<b>1 422 106</b>	<b>1 627 630</b>
<b>Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)</b>	<b>371 284 352</b>	<b>371 568 574</b>	<b>369 408 166</b>
<b>Total titre 2 (hors CAS Pensions)</b>	<b>270 138 450</b>	<b>269 469 510</b>	<b>269 018 164</b>
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

Le montant des allocations de retour à l'emploi s'est élevé à 0,71 M€ pour 147 bénéficiaires.

La consommation des crédits de personnel pour 2019 est en diminution de 1,9 M€ par rapport à 2018, soit – 0,5 %.

## ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
<b>Socle d'exécution 2018 retraitée</b>	<b>266,36</b>
Exécution 2018 hors CAS Pensions	270,14
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2019/ 2018	
Débasage de dépenses au profil atypique :	
– GIPA	-3,78
– Indemnisation des jours de CET	-0,04
– Mesures de restructuration	-0,93
– Autres dépenses de masse salariale	-0,51
	-2,29
<b>Impact du schéma d'emplois</b>	<b>-2,68</b>
EAP schéma d'emplois 2018	0,95
Schéma d'emplois 2019	-3,63
<b>Mesures catégorielles</b>	<b>2,00</b>
<b>Mesures générales</b>	<b>0,02</b>
Rebasage de la GIPA	0,02
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
<b>GVT solde</b>	<b>-0,53</b>
GVT positif	3,66
GVT négatif	-4,19
<b>Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA</b>	<b>3,48</b>
Indemnisation des jours de CET	1,17
Mesures de restructurations	0,38
Autres rebasages	1,92
<b>Autres variations des dépenses de personnel</b>	<b>0,36</b>
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,34
Autres variations	0,02
<b>Total</b>	<b>269,02</b>

L'exécution des crédits de titre 2 hors CAS Pensions du programme s'est élevée en 2019 à 269,02 M€, soit une exécution inférieure de 0,45 M€ à la prévision LFI, en raison notamment :

- d'une surestimation du socle d'exécution 2018 retraité lors des travaux préparatoires de la LFI (- 1,58 M€) ;
- d'une surestimation de l'impact du schéma d'emplois (+ 1,04 M€), résultant d'une part de l'évolution de la structure des emplois et, d'autre part, de l'évolution des dates moyennes d'entrées/sorties ;
- d'une exécution des mesures catégorielles et des mesures générales quasiment conforme à la prévision (- 0,01 M€) ;
- d'une sous-estimation de l'effet du GVT (- 1,92 M€) : le GVT solde s'établit à - 0,5 M€, soit 0,2 % de la masse salariale, contre une enveloppe de 1,4 M€ prévue en LFI. Le GVT négatif de 4,2 M€ représente l'économie due à l'écart de rémunération entre les agents sortants et entrants du programme. Il représente une diminution de 1,6 % de la masse salariale. Les personnels ont par ailleurs connu une évolution de leur rémunération liée au GVT positif (effet de carrière). Cette évolution du GVT positif s'est élevée à 3,7 M€, représentant 1,4% de progression de la masse salariale.
- une variation à la hausse des dépenses regroupées sur la ligne "Rebasage de dépenses au profil atypique" (+ 1,64 M€), résultant d'une sous-estimation de l'indemnisation des jours de CET (0,22 M€), de l'indemnité de départ volontaire (0,10 M€) et des rappels sur exercices antérieurs (1,32 M€) ;
- une variation du poste "Autres variations des dépenses de personnel", résultant d'une hausse des dépenses relative à l'allocation de retour à l'emploi (+ 0,38 M€).

La rubrique « autres dépenses de masse salariale » correspond aux rappels sur exercices antérieurs versés sur l'année 2018. La rubrique « autres rebasages » correspond aux rappels sur exercices antérieurs versés sur l'année 2019.

La variation de la dépense de l'indemnité exceptionnelle de compensation de la CSG (IECSG) entre 2018 et 2019 est de 0,01M€.

L'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat, prévue par le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008, a été versée à 80 agents de l'Insee au titre de l'exercice courant et à 1 agent au titre d'un rattrapage de l'exercice précédent : au total, cela a donné lieu à 16 versements pour les agents de catégorie A+, 54 versements pour les agents de catégorie A, 10 versements pour les agents de catégorie B et 1 versement pour les agents de catégorie C, pour un montant total de 24 430 €.

## COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1424 – Catégorie A+	105 579	109 287	100 077	96 121	99 319	90 223
1425 – Catégorie A	65 145	68 012	66 163	56 053	61 125	57 340
1426 – Catégorie B	39 155	45 134	50 170	33 666	40 162	43 817
1427 – Catégorie C	32 189	35 507	38 394	25 424	28 774	31 132

Le tableau ci-dessus détaille par catégorie les coûts moyens d'entrée et de sortie, ainsi que les coûts moyens globaux à l'issue de la gestion 2019. Ces coûts s'entendent charges patronales incluses, hors CAS "Pensions" et hors prestations sociales et intègrent l'effet des mesures générales et catégorielles intervenues en 2019.

Il est à observer que, pour la catégorie A+, les coûts des entrants sont supérieurs aux coûts des sortants du fait de la politique d'essai des corps de l'Insee vers les services statistiques ministériels et autres organismes, les entrées correspondent pour partie à des agents seniors alors que les sorties correspondent davantage à des agents en première partie de carrière. Par ailleurs, il convient de relever la forte volatilité de ces données, les calculs étant établis sur une très petite population et étant donc très sensibles aux profils individuels des mobilités constatées.

Il est à relever que, afin d'éviter une rupture de séries, les coûts pour les agents des catégories A+ et A n'intègrent pas les élèves fonctionnaires scolarisés à l'ENSAE et à l'ENSAI, transférés sur le programme 220 en 2017, mais dont la structure de rémunération diffère très sensiblement de celle des titulaires.

À l'issue de la gestion 2019, les coûts moyens des agents sont de 109 287 € pour un agent de catégorie A+, 68 012 € pour un agent de catégorie A, 45 134 € pour un agent de catégorie B et 35 507 € pour un agent de catégorie C.

## MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2019	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						2 002 429	2 002 429
PPCR – cat A+ (transfert points/primes)	334	A+	Inspecteurs généraux, administrateurs	01-2019	12	37 240	37 240
PPCR – cat C	644	C	Adjoints administratifs	01-2019	12	256 107	256 107
révision de la circulaire d'emploi des enquêteurs	690	C	Enquêteurs	01-2019	12	300 000	300 000
PPCR – cat A	1 395	A	Attachés	01-2019	12	394 937	394 937
PPCR – cat B	2 119	B	Contrôleurs	01-2019	12	1 014 145	1 014 145
<b>Total</b>						<b>2 002 429</b>	<b>2 002 429</b>

Les mesures catégorielles de 2019 s'élèvent à 2,0 M€, hors CAS Pensions.

Cette enveloppe a permis de financer, au titre des mesures statutaires, la révision de la circulaire fixant les conditions d'emploi des enquêtrices et enquêteurs de l'Insee pour 0,3 M€.

L'année 2019 a également enregistré la mise en œuvre de la 3ème phase d'application des mesures issues du protocole d'accord relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) à destination de l'ensemble des personnels de l'Insee pour une dépense de 1,7 M€.

## ■ ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Restauration		127 714		<b>127 714</b>
Mutuelles, associations		397 853		<b>397 853</b>
<b>Total</b>		<b>525 567</b>		<b>525 567</b>

L'action sociale ministérielle (aide aux familles, logement, restauration, secours, ...) est portée par le secrétariat général des ministères économiques et financiers. Les principaux dispositifs, montants et bénéficiaires sont présentés dans la partie "JPE" du programme 218 " Conduite et pilotage des politiques économiques et financières " de la mission " Gestion des finances publiques et des ressources humaines ".

## DÉPENSES PLURIANNUELLES

## GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

## ELIRE

Dans le but de permettre aux citoyens une inscription sur les listes électorales jusqu'à un mois avant les élections, la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 remplace la révision annuelle des listes électorales par leur mise à jour en continu à l'aide de deux dispositifs :

- le transfert au maire de la responsabilité des inscriptions et des radiations pour décision en continu ;
- la mise en place d'un système d'information unique dont sont extraites les listes électorales.

Au titre de ses missions régaliennes, l'Insee est chargé de la gestion du fichier électoral (FE).

Année de lancement du projet	2016
Financement	P 220
Zone fonctionnelle principale	Protection et sécurité de l'espace national européen

## COÛT ET DURÉE DU PROJET

## Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2016 et années précédentes		2017 Exécution		2018 Exécution		2019 Prévision		2019 Exécution		2020 Prévision PAP 2020		2021 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,00	0,00	0,74	0,69	0,25	0,25	0,10	0,15	0,03	0,04	0,00	0,00	0,00	0,00	1,02	0,98
Titre 2	0,46	0,46	1,81	1,81	1,39	1,39	0,74	0,74	0,75	0,75	0,00	0,00	0,00	0,00	4,41	4,41
<b>Total</b>	<b>0,47</b>	<b>0,47</b>	<b>2,55</b>	<b>2,50</b>	<b>1,63</b>	<b>1,63</b>	<b>0,84</b>	<b>0,89</b>	<b>0,78</b>	<b>0,79</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5,43</b>	<b>5,39</b>

## Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	5,36	5,39	+0,51 %
Durée totale en mois	42	42	0,00 %

Le programme ELIRE recouvre deux projets de nature différente au sein de l'Insee :

- la construction du système de gestion du futur dispositif interministériel de mise à jour des listes électorales ;
- l'initialisation du répertoire à partir des listes communales et consulaires et de l'actuel fichier électoral tenu par l'Insee.



## GAINS DU PROJET

## Évaluation des gains quantitatifs du projet

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	0,60	0,60	0,00 %
Gain annuel en M€ en titre 2	1,40	1,40	0,00 %
Gain annuel moyen en ETPT	25	25	0,00 %
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	5,70	5,70	0,00 %
Délai de retour en années	1	1	0,00 %

En budget de fonctionnement le projet devrait, dès 2020, conduire à des économies substantielles, notamment en matière d'édition et de saisie, variables selon les années : de 502 k€ (années sans scrutins importants) à 747 k€ (années avec scrutin important). De même, les effectifs gestionnaires du fichier électoral devraient diminuer, mais de manière variable selon les années (avec ou sans scrutin important) générant un gain de l'ordre de 1,4 M€ par an, soit 25 ETPT d'agents de catégories B et C.

**SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)**

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) <b>86 858 731</b>	CP ouverts en 2019 * (P1) <b>78 207 814</b>
AE engagées en 2019 (E2) <b>74 870 558</b>	CP consommés en 2019 (P2) <b>74 418 019</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) <b>1 007 275</b>	dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) <b>6 247 942</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>10 980 899</b>	dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) <b>68 170 077</b>

**RESTES À PAYER**

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) <b>43 316 697</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) <b>0</b>				
<b>Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>43 316 697</b>	–	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) <b>6 247 942</b>	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 - P3) <b>37 068 755</b>
AE engagées en 2019 (E2) <b>74 870 558</b>	–	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) <b>68 170 077</b>	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 - P4) <b>6 700 481</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019</b> (R6 = R4 + R5) <b>43 769 235</b>
				Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) <b>10 011 472</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 - P5) <b>33 757 763</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2019 + reports 2018 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR

En fin d'exercice 2019, le montant des engagements non couverts par des crédits de paiement s'élève à 43,8 M€. 40,8 M€ correspondent à des EJ encore vivants saisis sur les années 2017 à 2019 (dont 6,6 M€ de dépenses de loyers programmées en 2020) et 3 M€ concernent des engagements antérieurs à 2017 (1 M€ devraient être finalisés en 2020 et 2 M€ ne peuvent pas être finalisés en raison d'un blocage d'ordre technique dans CHORUS).

JUSTIFICATION PAR ACTION

---

**Action 01****Infrastructure statistique**

(y.c. FdC et AdP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	103 267 210	32 621 762	<b>135 888 972</b>	102 009 182	31 037 185	<b>133 046 368</b>
Crédits de paiement	103 267 210	32 337 052	<b>135 604 262</b>	102 009 182	30 545 658	<b>132 554 841</b>

L'action n° 01 « Infrastructure Statistique » regroupe les activités à caractère régalién, notamment le recensement de la population, les comptes nationaux, l'indice des prix à la consommation, la tenue des registres relatifs aux personnes physiques (État civil et fichier électoral) et celui relatif aux entreprises et établissements (répertoire SIRENE). Elle comprend aussi la mise à disposition de l'information à tous les publics, ainsi que les travaux relatifs aux normes et nomenclatures, la méthodologie et la coordination statistique internationale.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	103 267 210	102 009 182	103 267 210	102 009 182
Rémunérations d'activité	65 226 993	64 610 419	65 226 993	64 610 419
Cotisations et contributions sociales	37 645 045	37 185 637	37 645 045	37 185 637
Prestations sociales et allocations diverses	395 172	213 126	395 172	213 126
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	9 732 981	9 098 361	9 448 271	8 695 964
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	9 732 981	9 098 361	9 448 271	8 695 964
Titre 5 : Dépenses d'investissement		-270		
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		-270		
Titre 6 : Dépenses d'intervention	22 888 781	21 939 094	22 888 781	21 849 694
Transferts aux collectivités territoriales	22 888 781	21 919 370	22 888 781	21 829 970
Transferts aux autres collectivités		19 724		19 724
<b>Total</b>	<b>135 888 972</b>	<b>133 046 368</b>	<b>135 604 262</b>	<b>132 554 841</b>

**TITRE 2 : DÉPENSES DE PERSONNEL**

Au titre de cette action, 1 473 ETPT ont été consommés, répartis en 91 ETPT d'agents de catégorie A+, 329 ETPT d'agents de catégorie A, 638 ETPT d'agents de catégorie B et 415 ETPT d'agents de catégorie C. Au sein de cette dernière catégorie, l'activité des enquêteurs de l'Insee prise en compte ici est celle des enquêteurs qui réalisent la collecte de l'indice des prix à la consommation et les opérations d'enquêtes liées au recensement (recensement des communautés au sens de l'arrêté du 26 juin 2003, enquête de contrôle de la collecte du recensement, enquêtes de mises à jour du répertoire d'immeubles localisés). Elle a représenté 152 ETPT. Par rapport au RAP 2018 (1 459 ETPT), les effectifs de l'action n° 01 augmentent de 14 ETPT, soit + 1,0 %.

**TITRE 3 : DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

La consommation s'élève à 9,1 M€ en AE et 8,7 M€ en CP.

**Crédits relatifs au recensement de la population (5,6 M€ en AE et 5,6 M€ en CP) :**

Les dépenses relatives au recensement de la population comprennent :

- 3,4 M€ en AE et 3,5 M€ en CP pour la saisie, par lecture optique, des bulletins du recensement et les prestations d'impression ;
- 1,9 M€ en AE et 1,8 M€ en CP pour les frais de déplacement répartis en 1 M€ en AE et 0,9 M€ en CP de dépenses de location de véhicules et 0,9 M€ en AE et en CP d'indemnités de déplacement des superviseurs ;
- 0,3 M€ en AE et en CP pour des dépenses diverses (mobilier, fournitures, formation, téléphonie, communication).

**Dépenses de fonctionnement hors recensement (3,5 M€ en AE et 3,1 M€ en CP) :**

Les dépenses concernant les autres activités relatives à cette action, telles que l'élaboration de l'indice des prix à la consommation, la gestion du fichier électoral, de celui de l'État-civil et du répertoire des entreprises et établissements (SIRENE) ou la diffusion de l'information statistique, se ventilent comme suit :

- 0,5 M€ en AE et 0,6 en CP pour l'affranchissement et les prestations d'impression ;
- 0,8 M€ en AE et en CP pour des frais de déplacement dont une partie est afférente aux déplacements des enquêteurs ;
- 1,7 M€ en AE et 1,5 M€ en CP de dépenses informatiques (saisie, achat de fichiers, entretiens de logiciels...) ;
- 0,5 M€ en AE et 0,2 en CP de dépenses diverses (mobilier, fournitures, formation, communication).

**TITRE 5 : DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Les reprises d'AE sur le titre 5 correspondent à la finalisation d'un engagement juridique.

**TITRE 6 : DÉPENSES D'INTERVENTION**

Ce poste de dépenses comprend la dotation forfaitaire versée aux communes pour le recensement de la population, métropole et DOM, et la subvention versée à l'ISEE pour le recensement de la population de Nouvelle-Calédonie. Cette dotation tient compte du volume de collecte de chaque commune. Le décret n° 2015-1678 du 15 décembre 2015 relatif aux modalités de calcul de la dotation forfaitaire de recensement a mis en place une formule de calcul introduisant un coefficient correctif lié au taux de réponse par internet, en complément des deux autres critères habituels (le nombre d'habitants et le nombre de logements). Ce coefficient correctif est déterminé chaque année par arrêté du ministre de l'économie et des finances.

**Action 02**

**Information sur les entreprises et synthèses économiques**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	53 135 430	2 623 220	<b>55 758 650</b>	49 569 363	4 124 391	<b>53 693 754</b>
Crédits de paiement	53 135 430	2 695 917	<b>55 831 347</b>	49 569 363	1 341 816	<b>50 911 179</b>

L'action n° 02 « Information sur les entreprises et synthèse économique » concerne essentiellement les enquêtes auprès des entreprises. Elle comprend les statistiques structurelles - enquêtes de branche et données issues du dispositif d'élaboration des statistiques annuelles d'entreprises (ESANE) - et les statistiques conjoncturelles d'entreprises comme l'indice de la production industrielle, l'indice des prix de vente dans l'industrie, l'observation et le diagnostic de l'industrie française et du tourisme, ainsi que différentes enquêtes de conjoncture.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	53 135 430	49 569 363	53 135 430	49 569 363
Rémunérations d'activité	33 557 806	31 474 241	33 557 806	31 474 241
Cotisations et contributions sociales	19 374 246	17 999 134	19 374 246	17 999 134
Prestations sociales et allocations diverses	203 378	95 988	203 378	95 988
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	2 623 220	4 124 391	2 695 917	1 341 816
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 623 220	4 124 391	2 695 917	1 341 816
<b>Total</b>	<b>55 758 650</b>	<b>53 693 754</b>	<b>55 831 347</b>	<b>50 911 179</b>

**TITRE 2 : DÉPENSES DE PERSONNEL**

Au titre de cette action, 631 ETPT ont été consommés, répartis en 70 ETPT d'agents de catégorie A+, 173 ETPT d'agents de catégorie A, 289 ETPT d'agents de catégorie B et 99 ETPT d'agents de catégorie C. Par rapport au RAP 2018 (657 ETPT), les effectifs de l'action n° 02 diminuent de 26 ETPT, soit - 4,0 %.

**TITRE 3 : DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Les statistiques structurelles représentent la part la plus importante des dépenses de cette action avec l'élaboration des statistiques annuelles d'entreprises, la réalisation des enquêtes de conjoncture, des enquêtes de fréquentation touristique et des enquêtes pour l'élaboration des séries d'indices sur l'industrie.

Les dépenses de fonctionnement de cette action, soit 4,1 M€ en AE et 1,3 M€ en CP comprennent :

- 0,3 M€ en AE et 0,2 M€ en CP d'affranchissement ;
- 0,6 M€ en AE et 0,5 M€ en CP d'impression et de documentation ;
- 0,2 M€ en AE et en CP de frais de déplacement des enquêteurs (y compris la location de véhicules) pour la collecte de l'indice des prix de vente industriels ;
- 2,9 M€ en AE et 0,3 M€ en CP de dépenses informatiques ;
- 0,1 M€ en AE et en CP de dépenses diverses comprenant notamment des frais de communication et de formation

Il faut noter que certaines dépenses sont susceptibles d'être rattachées par défaut à l'action n° 5 « Pilotage et soutien », lorsqu'il s'agit de facturation globale, notamment pour l'affranchissement, la téléphonie mobile ou encore les frais de déplacement.

**Action 03**

## Information démographique et sociale

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2 (y.c. FdC et AdP)	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	61 532 577	8 197 242	<b>69 729 819</b>	64 148 692	3 236 877	<b>67 385 569</b>
Crédits de paiement	61 532 577	8 355 064	<b>69 887 641</b>	64 148 692	3 586 771	<b>67 735 462</b>

L'action n° 03 « Information démographique et sociale » couvre les crédits nécessaires à la réalisation des enquêtes pérennes auprès des ménages comme les enquêtes sur l'emploi, sur les loyers et les charges, sur les revenus et les conditions de vie. Elle regroupe également des enquêtes ponctuelles, ainsi que la production de données et d'études, dans les domaines de l'emploi, des revenus, des ressources et des conditions de vie des ménages, établie à partir de sources administratives, en particulier les déclarations annuelles de données sociales, les données issues de l'État-civil et les résultats du recensement.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	61 532 577	64 148 692	61 532 577	64 148 692
Rémunérations d'activité	38 861 044	42 547 905	38 861 044	42 547 905
Cotisations et contributions sociales	22 436 015	21 499 951	22 436 015	21 499 951
Prestations sociales et allocations diverses	235 518	100 835	235 518	100 835
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	7 497 242	3 236 877	7 655 064	3 586 771
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	7 497 242	3 236 877	7 655 064	3 586 771
Titre 5 : Dépenses d'investissement	700 000		700 000	
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	700 000		700 000	
<b>Total</b>	<b>69 729 819</b>	<b>67 385 569</b>	<b>69 887 641</b>	<b>67 735 462</b>

**TITRE 2 : DÉPENSES DE PERSONNEL**

Au titre de cette action, 1 134 ETPT ont été consommés, répartis en 48 ETPT d'agents de catégorie A+, 196 ETPT d'agents de catégorie A, 284 ETPT d'agents de catégorie B et 606 ETPT d'agents de catégorie C, dont 538 ETPT au titre des enquêteurs en charge des enquêtes auprès des ménages. Par rapport au RAP 2018 (1 160 ETPT), les effectifs de l'action n° 03 diminuent de 26 ETPT, soit - 2,2 %.

**TITRE 3 : DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Ces dépenses correspondent notamment à des frais généraux liés aux enquêtes auprès des ménages, aux impressions de documents et à l'achat de fichiers de données pour 3,2 M€ en AE et 3,6 M€ en CP :

- achat de fichiers de données et dépenses informatiques : 0,5 M€ en AE et 0,6 M€ en CP ;
- frais de déplacement y compris les déplacements des enquêteurs : 2,1 M€ en AE et 2,2 M€ en CP ;
- impressions de documents et abonnements : 0,2 M€ en AE et 0,4 M€ en CP ;
- autres frais de fonctionnement courant comme l'achat de mobilier et de fournitures, les frais de réception et de formation : 0,2 M€ en AE et 0,2 M€ en CP ;
- affranchissement : 0,2 M€ en AE et en CP.

Il faut noter que certaines dépenses sont susceptibles d'être rattachées par défaut à l'action n° 05 « Pilotage et soutien », lorsqu'il s'agit de facturation globale, notamment pour l'affranchissement ou la téléphonie mobile.

**TITRE 5 : DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Les dépenses initialement programmées sur cette action pour le plan de renouvellement de l'équipement des enquêteurs ont été rattachées en dépenses de fonctionnement sur l'action n° 05 « Pilotage et soutien »



**Action 05****Pilotage et soutien**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	96 402 958	33 969 489	<b>130 372 447</b>	97 714 565	35 426 351	<b>133 140 916</b>
Crédits de paiement	96 402 958	32 483 290	<b>128 886 248</b>	97 714 565	37 897 014	<b>135 611 579</b>

L'action n° 05 « Pilotage et soutien » regroupe l'ensemble des fonctions de nature transverse, à savoir les fonctions de gestion des ressources humaines et financières ainsi que les activités immobilières et logistiques. Elle couvre également une part importante des moyens engagés pour le support informatique, notamment les dépenses incompressibles d'infrastructure, de logiciels et de maintenance des applications indispensables à la production statistique.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	96 402 958	97 714 565	96 402 958	97 714 565
Rémunérations d'activité	60 883 515	61 060 945	60 883 515	61 060 945
Cotisations et contributions sociales	35 150 457	35 522 284	35 150 457	35 522 284
Prestations sociales et allocations diverses	368 986	1 131 336	368 986	1 131 336
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	29 065 788	33 762 747	27 611 775	36 383 244
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	29 065 788	33 762 747	27 611 775	36 383 244
Titre 5 : Dépenses d'investissement	4 903 701	1 652 603	4 871 515	1 502 770
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	4 903 701	1 652 603	4 871 515	1 502 770
Titre 6 : Dépenses d'intervention		11 000		11 000
Transferts aux autres collectivités		11 000		11 000
<b>Total</b>	<b>130 372 447</b>	<b>133 140 916</b>	<b>128 886 248</b>	<b>135 611 579</b>

**TITRE 2 : DÉPENSES DE PERSONNEL**

Au titre de cette action, 1 213 ETPT ont été consommés, répartis en 81 ETPT d'agents de catégorie A+, 318 ETPT d'agents de catégorie A, 610 ETPT d'agents de catégorie B et 204 ETPT d'agents de catégorie C. Par rapport au RAP 2018 (1 227 ETPT), les effectifs de l'action n° 05 diminuent de 14 ETPT, soit - 1,1 %.

**TITRE 3 : DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses de fonctionnement au titre de cette action s'élèvent à 33,8 M€ en AE et 36,4 M€ en CP. Elles se répartissent en cinq grandes catégories :

**1. Les dépenses liées à l'occupation des locaux pour un montant de 12 M€ en AE et 13,6 M€ en CP ventilées en :**

- 3,1 M€ en AE et 6,2 M€ en CP de loyers et charges (il est à noter que sans la finalisation erronée dans les derniers jours de décembre de l'engagement d'un bail courant jusqu'en 2024 pour un montant de 5,4 M€ la consommation d'AE aurait été de 8,5 M€) ;
- 1,8 M€ en AE et 1,7 M€ en CP pour l'entretien courant des bâtiments ;
- 0,6 M€ en AE et 1,8 M€ en CP de nettoyage et de gardiennage des locaux ;

- 1,2 M€ en AE et 1,1M€ en CP pour l'achat et la location d'équipement et de fournitures et mobilier ;
- 3,5 M€ en AE et 1,1 M€ en CP de dépenses de fluides ;
- 1,8 M€ en AE et 1,7 M€ en CP d'impôts et taxes.

**2. Les dépenses informatiques, à hauteur de 11,5 M€ en AE et 12,4 M€ en CP ventilées en :**

- 4,6 M€ en AE et 4,3 M€ en CP d'achat, de location et de maintenance de matériel informatique ;
- 6,2 M€ en AE et 7,6 M€ en CP d'études, d'assistance et de redevance ;
- 0,7 M€ en AE et 0,5 M€ en CP de saisie, achat de fichiers.

**3. Les frais de déplacement et les dépenses de formation pour un montant de 4 M€ en AE et 3,8 M€ en CP :**

- 2,8 M€ en AE et 2,6 M€ en CP pour les frais de déplacement dont 0,3 M€ pour les frais de changement de résidence et les congés bonifiés. Le montant des frais de déplacement est important pour cette action car si, en gestion, les indemnités de déplacement sont ventilées sur toutes les actions, le coût du transport est par convention affecté uniquement à l'action transversale de soutien du fait des modalités de facturation du marché « voyageur » ;
- 1,2 M€ en AE et en CP pour la formation.

**4. Les dépenses diverses de fonctionnement courant à concurrence de 3,1 M€ en AE et 3 M€ en CP** qui couvrent des dépenses d'impression, de documentation, de frais de communication et les subventions aux restaurants administratifs.

**5. La dernière catégorie concerne les dépenses d'affranchissement et de téléphonie** qui n'ont pu être ventilées sur les actions n° 02 et n° 03 pour un montant de 3,2 M€ en AE et 3,6 M€ en CP.

**TITRE 5 : DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1,7 M€ en AE et à 1,5 M€ en CP, sachant que 1,1 M€ de rétablissements de crédits viennent fortement influencer sur le niveau des dépenses constatées qui, sans cela, s'établirait à 2,8 M€ en AE et 2,6 M€ en CP, dont 1,7 M€ en AE et en CP correspondent à l'acquisition des nouveaux locaux de l'établissement de Mayotte, et 1,1 M€ en AE et 0,9 M€ en CP correspondent à des investissements informatiques.

**TITRE 6 : DÉPENSES D'INTERVENTION**

Ces dépenses correspondent à des versements à des associations.

**Action 06**

**Action régionale**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	51 255 925	846 578	<b>52 102 503</b>	49 186 053	1 039 745	<b>50 225 798</b>
Crédits de paiement	51 255 925	861 582	<b>52 117 507</b>	49 186 053	1 012 552	<b>50 198 605</b>

L'action n° 06 « Action régionale » comprend deux types d'activités à destination des utilisateurs régionaux : la production et les analyses d'informations locales d'une part, les études et collaborations avec les acteurs publics en région, d'autre part.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	51 255 925	49 186 053	51 255 925	49 186 053
Rémunérations d'activité	32 370 800	31 103 407	32 370 800	31 103 407
Cotisations et contributions sociales	18 688 941	18 011 934	18 688 941	18 011 934
Prestations sociales et allocations diverses	196 184	70 712	196 184	70 712
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	846 578	1 039 745	861 582	1 012 552
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	846 578	1 039 745	861 582	1 012 552
<b>Total</b>	<b>52 102 503</b>	<b>50 225 798</b>	<b>52 117 507</b>	<b>50 198 605</b>

**TITRE 2 : DÉPENSES DE PERSONNEL**

Au titre de cette action, 620 ETPT ont été consommés, répartis en 24 ETPT d'agents de catégorie A+, 262 ETPT d'agents de catégorie A, 298 ETPT d'agents de catégorie B et 36 ETPT d'agents de catégorie C. Par rapport au RAP 2018 (625 ETPT) les effectifs de l'action n° 06 diminuent de 5 ETPT, soit - 0,8 %.

**TITRE 3 : DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses de fonctionnement de cette action s'élèvent à 1 M€ en AE et en CP.

Elles couvrent les frais d'études réalisées en partenariat avec les acteurs publics régionaux, la production de publications régionales, ainsi que l'extension d'enquêtes nationales via des extensions d'échantillon permettant de satisfaire des besoins d'informations régionales.

Les dépenses sont pour l'essentiel, des dépenses d'impression, d'affranchissement, de frais de réception, de documentation et d'études pour 0,2 M€ en AE et en CP, et de frais de déplacement pour 0,5 M€ en AE et en CP et d'une dépense exceptionnelle de 0,3 M€ consacrée au déménagement de la bibliothèque de l'Insee depuis les anciens locaux de Malakoff vers les nouveaux locaux de Montrouge.

**Action 07****Formation initiale**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2 (y.c. FdC et AdP)	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	5 974 474		<b>5 974 474</b>	6 780 311	6 008	<b>6 786 319</b>
Crédits de paiement	5 974 474		<b>5 974 474</b>	6 780 311	34 208	<b>6 814 519</b>

L'action n° 07 « Formation initiale » correspond à la rémunération des élèves fonctionnaires qui suivent leur scolarité initiale au sein d'une des deux écoles du groupe des écoles nationales d'économie et statistique (GENES) : ENSAE et ENSAI. La formation de statisticiens-économistes pour l'administration et le secteur public est une mission de l'Insee : elle contribue à la diffusion et au développement des connaissances dans les domaines de la statistique, de l'économie, de la finance, de la sociologie quantitative et du traitement de l'information.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	5 974 474	6 780 311	5 974 474	6 780 311
Rémunérations d'activité	3 773 193	3 873 009	3 773 193	3 873 009
Cotisations et contributions sociales	2 178 413	2 891 668	2 178 413	2 891 668
Prestations sociales et allocations diverses	22 868	15 633	22 868	15 633
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		6 008		34 208
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		6 008		34 208
<b>Total</b>	<b>5 974 474</b>	<b>6 786 319</b>	<b>5 974 474</b>	<b>6 814 519</b>

**TITRE 2 : DÉPENSES DE PERSONNEL**

Au titre de cette action, 137 ETPT ont été consommés, répartis en 20 ETPT d'agents de catégorie A+ et 117 ETPT d'agents de catégorie A. Par rapport au RAP 2018 (135 ETPT), les effectifs de l'action n° 07 progressent de 2 ETPT, soit + 1,5 %.

**TITRE 3 : DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses de fonctionnement correspondent à un marché de formation à destination des élèves contrôleurs du CEFIL de Libourne qui aurait normalement dû être imputé sur l'action 05.

### PROGRAMME 305

---

#### STRATÉGIE ÉCONOMIQUE ET FISCALE

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	150
Objectifs et indicateurs de performance	153
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	160
Justification au premier euro	166

## BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

### Odile RENAUD-BASSO

*Directrice générale du Trésor*

Responsable du programme n° 305 : Stratégie économique et fiscale

Le programme 305 « Stratégie économique et fiscale » porte les moyens de deux directions d'État-major du ministère de l'économie et des finances : la direction générale du Trésor (DG Trésor) et la direction de la législation fiscale (DLF).

Ces deux directions sont en charge du conseil au Gouvernement, de la conception et de la mise en œuvre de sa politique dans les domaines économiques, financiers et fiscaux. Elles coordonnent l'action des différents acteurs du pilotage de l'économie française dans les cadres national, européen et international en s'appuyant sur des prévisions et des analyses économiques de qualité, un corpus juridique clair et accessible encadrant l'activité économique et la possibilité d'opérer une transposition rapide des directives européennes.

L'année 2019 a été marquée par plusieurs événements majeurs au niveau national, comme aux niveaux européen et international.

La DG Trésor a joué un rôle majeur dans la préparation de la loi du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, dite loi PACTE, dont l'objet principal est de faciliter la croissance des entreprises françaises et de repenser la place des entreprises dans la société, et reste mobilisée par sa mise en œuvre. Cette loi comporte plusieurs mesures très concrètes pour les entreprises, visant notamment la simplification de leur création avec la mise en service d'une plate-forme unique remplaçant les différents interlocuteurs existants, l'amélioration de leur financement avec l'émission de jetons virtuels et l'élargissement du PEA-PME aux titres émis par financement participatif, ainsi que la facilitation de leur transmission. La loi PACTE comporte également des mesures en faveur des salariés, avec notamment la suppression du forfait social sur l'intéressement pour les entreprises de moins de 250 salariés et la hausse du nombre de salariés dans les conseils d'administration, et en faveur des particuliers avec la modernisation de l'épargne retraite et le lancement des nouveaux plans d'épargne retraite (PER). Par ailleurs, cette loi permet de modifier l'objet social des entreprises, avec l'introduction de la notion de raison d'être des entreprises et la création du statut d'entreprise à mission. Enfin, la loi PACTE comprend une réforme du contrôle des investissements étrangers en France, avec une procédure plus simple, plus claire et plus rapide.

En 2019, la DG Trésor a également participé à la réforme de plusieurs politiques publiques, telles que la programmation pluriannuelle de l'énergie, la loi d'orientation des mobilités et les négociations sur la régulation du nucléaire, et elle est déjà engagée dans la préparation du Pacte productif dont l'objectif est que la France atteigne le plein emploi en 2025 et l'élaboration des politiques publiques de régulation du numérique.

Sur le plan européen, la DG Trésor, outre la poursuite des négociations de sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, a participé aux travaux visant à mieux articuler commerce et développement durable.

Au niveau international, l'année 2019 a été marquée par la présidence française du G7, saluée de manière unanime. La DG Trésor a activement participé à la tenue du « G7 Finances » les 17 et 18 juillet à Chantilly, dont les objectifs étaient de faire face aux risques pesant sur l'économie mondiale et le système financier, de répondre aux défis émergents en matière fiscale, numérique et environnementale et de réduire les inégalités au sein des pays et entre les pays. Au G20, la DG Trésor a contribué à l'adoption de principes de qualité des investissements dans les infrastructures, prenant notamment en compte l'environnement.

L'activité de la DLF a été soutenue en 2019, tant au niveau national qu'international.

Au premier semestre, la DLF a rédigé et soutenu le projet de loi instaurant la taxe sur certaines prestations numériques, permettant de faire participer davantage à la solidarité nationale les grandes entreprises du secteur numérique qui monétisent la valeur créée en ligne par la participation d'utilisateurs localisés sur le territoire national.

La DLF a également pris une part active dans la conception de la politique fiscale du Gouvernement qui s'est traduite par une série de mesures votées dans le cadre de la loi de finances pour 2020.

En effet, conformément aux engagements pris par le Président de la République le 25 avril 2019 à l'issue du grand débat national, la loi de finances pour 2020 prévoit une baisse de l'impôt sur le revenu (IR) afin d'alléger substantiellement la charge de cet impôt pour les classes moyennes et de leur rendre du pouvoir d'achat. En même temps, la taxe d'habitation sur les résidences principales sera intégralement supprimée pour 80 % des ménages en 2020. Pour les 20 % des ménages restants, la suppression de la taxe d'habitation se déploiera jusqu'en 2023, date à laquelle plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

La suppression de la taxe d'habitation a été accompagnée d'une réforme du financement des collectivités locales. La perte de ressources des communes résultant de cette suppression sera compensée à l'euro près par un transfert à leur profit de la part de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue actuellement par les départements et, en cas d'insuffisance, par la rétrocession de frais de gestion perçus par l'État.

En matière de fiscalité des entreprises, en poursuivant la logique de soutien aux commerçants et aux artisans en difficulté dans les zones de dévitalisation commerciale, la loi de finances pour 2020 donne la possibilité aux collectivités territoriales situées en milieu rural d'instaurer une exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE), de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) à destination des petites activités commerciales.

La DLF a également poursuivi, en 2019, ses travaux de simplification de la fiscalité, ce qui a permis de supprimer, en loi de finances pour 2020, 20 taxes à faible rendement avec un impact de 18 M€ à compter de 2020 et de 274 M€ à compter de 2021. Par ailleurs, 7 dépenses fiscales inefficaces ont été supprimées et 10 autres bornées dans le temps. Toujours dans une optique de simplification et conformément aux préconisations du rapport du Comité action publique 2022, un travail important a été réalisé afin de mettre en place un calendrier de transfert à la direction générale des finances publiques (DGFiP) du recouvrement de plusieurs taxes actuellement gérées par la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI).

Parallèlement, la DLF a préparé l'article de loi de finances pour 2020 relatif à la suppression progressive des tarifs réduits de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) pour le gazole non routier (GNR). Les tarifs réduits de TICPE dont bénéficie le GNR seront progressivement supprimés entre le 1<sup>er</sup> juillet 2020 et le 1<sup>er</sup> janvier 2022, à l'exclusion des exploitants agricoles et des entreprises ferroviaires, pour lesquels le niveau d'imposition restera inchangé et les modalités d'application des tarifs réduits seront simplifiées. Ces tarifs réduits ne se justifient plus sur le plan économique et ne correspondent pas aux objectifs environnementaux de la France.

Enfin, en matière de fiscalité internationale, la DLF a préparé les textes de transposition de la directive 2016/1164 du 12 juillet 2016 dite « ATAD 2 », qui vise à mettre un terme à certaines pratiques d'optimisation d'entreprises multinationales limitant l'imposition de leurs bénéfices au moyen de dispositifs « hybrides », ainsi que de la directive 2017/2455 du 5 décembre 2017 qui modifie les règles de TVA régissant les ventes à distance intracommunautaires de biens au profit des particuliers (commerce électronique). Elle a également pris une part active aux négociations internationales ayant lieu à l'OCDE sur la réforme des règles de la fiscalité internationale applicables aux entreprises, défendant les positions françaises visant à taxer les profits réalisés dans un État par une entreprise à raison d'activités numériques même lorsqu'elle n'y a pas de présence physique ainsi qu'à instaurer un niveau minimum d'imposition des entreprises multinationales.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

<b>OBJECTIF 1</b>	<b>Assurer la qualité de l'analyse et des prévisions présentées dans le projet de loi de finances, dans le domaine des évolutions économiques et dans celui des recettes fiscales</b>
INDICATEUR 1.1	Fiabilité comparée, au vu des réalisations, des prévisions du Gouvernement présentées dans le RESF et de celles des instituts de conjoncture
INDICATEUR 1.2	Fiabilité des prévisions de recettes fiscales
INDICATEUR 1.3	Fiabilité des prévisions de dépenses fiscales
<b>OBJECTIF 2</b>	<b>Contribuer à l'accessibilité et à la clarté de la norme fiscale</b>
INDICATEUR 2.1	Délais de production de la doctrine fiscale opposable à l'administration
<b>OBJECTIF 3</b>	<b>Assurer l'efficacité du réseau international de la Direction générale du Trésor</b>
INDICATEUR 3.1	Mise à disposition par les services économiques d'une information économique ciblée, pertinente et actualisée
<b>OBJECTIF 4</b>	<b>Assurer un traitement efficace du surendettement</b>
INDICATEUR 4.1	Capacité de la Banque de France à traiter dans les meilleurs délais un dossier de surendettement
INDICATEUR 4.2	Proportion des mesures permettant l'apurement total et définitif de la situation de surendettement
INDICATEUR 4.3	Efficience du traitement des dossiers de surendettement



## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

## OBJECTIF 1

Assurer la qualité de l'analyse et des prévisions présentées dans le projet de loi de finances, dans le domaine des évolutions économiques et dans celui des recettes fiscales

## INDICATEUR 1.1

Fiabilité comparée, au vu des réalisations, des prévisions du Gouvernement présentées dans le RESF et de celles des instituts de conjoncture

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Croissance du PIB							
Réalisation	%	2,0 (deuxième estimation T4, 28/02/2018)	1,5 (deuxième estimation T4, 28/02/2019)	INSEE (deuxième estimation T4, février 2020)	INSEE (résultats détaillés T4, février 2020)	1,3 (INSEE, résultats détaillés T4, 28/02/2020)	INSEE 05/2021
Prévision de croissance du Gouvernement	%	1,5 (RESF 2017, 10/2016)	1,7 (RESF 2018, 10/2017)	1,9 (PSTAB 2018-2022)	1,4 (PSTAB 2019-2022)	1,7 (RESF 2019, 10/2018)	Non déterminé
Ecart prévision de croissance du Gouvernement / réalisation	points	-0,5	0,2	Non déterminé	Non déterminé	0,4	Non déterminé
Prévision de croissance des instituts de conjoncture	%	1,2 (RESF 2017, 10/2016)	1,6 (Consensus forecast, 09/2017)	1,8 (Consensus forecast 03/2018)	1,3 (Consensus forecast, 03/2019)	1,7 (Consensus forecast, 09/2018)	Non déterminé
Ecart prévisions de croissance des instituts de conjoncture / réalisation	points	-0,8	0,1	Non déterminé	Non déterminé	0,4	Non déterminé
Inflation							
Réalisation	%	1,0	1,8	INSEE (01/2020)	INSEE (01/2020)	1,1	INSEE (01/2021)
Prévision d'inflation du Gouvernement	%	0,8 (RESF 2017, 10/2016)	1,1 (RESF 2018, 10/2017)	1,2 (PSTAB 2018-2022)	1,3 (PSTAB 2019-2022)	1,4 (RESF 2019, 10/2018)	Non déterminé
Ecart prévision d'inflation du Gouvernement / réalisation	points	-0,2	-0,7	Non déterminé	Non déterminé	0,3	Non déterminé
Prévision d'inflation des instituts de conjoncture	%	1,2 (RESF 2017, 10/2016)	1,1 (Consensus forecast, 09/2017)	1,5 (Consensus forecast 03/2018)	1,3 (Consensus forecast, 03/2019)	1,6 (Consensus forecast, 09/2018)	Non déterminé
Ecart prévisions d'inflation des instituts de conjoncture / réalisation	points	0,2	-0,7	Non déterminé	Non déterminé	0,5	Non déterminé

## Commentaires techniques

Source des données : DG Trésor et Insee. Prévision de croissance et d'inflation du Gouvernement : rapport économique, social et financier annexé au PLF 2019 (RESF 2019, octobre 2018). Prévision de croissance et d'inflation des instituts de conjoncture : Consensus forecast, septembre 2018. "Consensus Economics (Forecast)" : organisme privé chargé de collecter et publier des prévisions macroéconomiques réalisées par plus de 700 économistes pour une centaine de pays. Mode de calcul : le tableau fait apparaître les écarts (en points de pourcentage) entre les prévisions de croissance du PIB et d'inflation effectuées par le Gouvernement d'une part, par les instituts de conjoncture d'autre part, et la réalisation constatée.

**Stratégie économique et fiscale**

Programme n° 305 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

**INDICATEUR 1.2****Fiabilité des prévisions de recettes fiscales**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Montant de recettes fiscales	Md€	295,6	295,4	Voies et moyens 2019	273,5	281,3	Non déterminé
Ecart prévision de recettes fiscales / réalisation	%	+1,9 % (réalisation / PLF 2018)	+0,8% (Réalisation/ PLF 2019)	Non déterminé	Non déterminé	+1,1 % (Réalisation/PL F 2020)	Non déterminé

**Commentaires techniques**

Source des données : DG Trésor.  
 Mode de calcul : il s'agit des recettes fiscales nettes (des remboursements et dégrèvements) affectées au budget général. L'écart entre la prévision de recettes fiscales nettes et la réalisation est calculée à partir des prévisions révisées.

**INDICATEUR 1.3****Fiabilité des prévisions de dépenses fiscales**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Montant des dépenses fiscales	Md€	Non déterminé	Non déterminé	Voies et moyens 2019	Voies et moyens 2020	Non déterminé	Non déterminé
Ecart prévisions de dépenses fiscales/réalisation	%	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé

**Commentaires techniques**

Source des données : Direction de la législation fiscale (DLF).

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

**Indicateur 1.1** : Fiabilité comparée, au vu des réalisations, des prévisions du Gouvernement présentées dans le RESF et de celles des instituts de conjoncture

**Inflation**

La prévision d'inflation pour 2019 du Rapport économique social et financier (RESF) 2019 était de +1,4 %. Cette prévision a été révisée à +1,2 % pour 2019 dans le RESF 2020. Cet écart de -0,2<sup>[1]</sup> entre la prévision au moment du RESF 2019 et du RESF 2020 est d'une ampleur moindre que l'écart de prévision du Consensus des économistes (leur prévision pour 2019 a été revue de -0,4 point entre septembre 2018 et septembre 2019). Cet écart est principalement lié à l'IPC énergie en lien avec la baisse du prix du pétrole depuis le RESF 2019<sup>[2]</sup> et la suppression de la hausse de la TICPE initialement prévue. A l'issue de décembre (estimation provisoire de l'inflation de décembre), l'inflation 2019 a été de +1,1 %.

**Croissance du PIB**

La prévision de croissance du PIB pour 2019 du RESF 2019 était de +1,7 %. Cette prévision de croissance était, à l'époque de la rédaction du RESF 2019 en ligne avec les organisations internationales : le FMI et la Commission européenne prévoient +1,7 %, l'OCDE +1,8 %. La prévision du Consensus des économistes s'établissait à +1,7 % également. Le Haut Conseil des finances publiques (HCFP) avait qualifié la prévision du gouvernement de « crédible ». Lors du RESF pour 2020, la prévision de croissance du gouvernement s'établissait à +1,4 % pour l'année 2019 et le HCFP a qualifié cette prévision d'« atteignable ».

A l'issue du 4<sup>e</sup> trimestre, la croissance pour l'année 2019 est estimée à +1,3 % dans les comptes trimestriels publiés par l'Insee le 28/02/2020. Ce chiffre de croissance est susceptible d'être révisé jusqu'aux comptes annuels définitifs pour 2019 qui seront publiés par l'Insee en mai 2022. La prévision du RESF 2019 apparaît donc au-dessus de la

croissance estimée pour 2019. L'environnement international s'est en effet avéré moins porteur qu'initialement prévu, avec un ralentissement marqué du commerce international et une faible croissance en zone euro. La croissance a donc pâti d'une demande mondiale peu dynamique malgré la bonne tenue des performances à l'export. Par ailleurs, les gains de pouvoir d'achat enregistrés par les ménages ont pris plus de temps à se traduire dans la consommation que ce qui avait été initialement anticipé.

### **Indicateur 1.2 :** Fiabilité des prévisions de recettes fiscales

Il s'agit des recettes fiscales nettes (des remboursements et dégrèvements) affectées au budget général. L'écart entre la prévision de recettes fiscales nettes et la réalisation est calculé à partir des prévisions révisées.

La prévision pour l'année 2019, initialement estimée à 278,9 Md€ (dans le "Voies et moyens" 2019) a été actualisée à 278,1 Md€ dans le projet de loi de finances pour 2020. L'exécution 2019 présente un écart de +1,1 % par rapport à la prévision, qui s'explique principalement par des recettes d'impôts sur les sociétés (IS) sur titres et de pénalités particulièrement dynamiques et du report de contentieux à fort enjeu, auxquelles s'ajoutent les plus-values constatées sur les recettes de donations et successions et de l'impôt sur la fortune immobilière.

La prévision pour l'année 2020 est estimée à 291,8 Md€ (dans le "Voies et moyens" 2020). Elle sera actualisée en loi de finances pour 2021.

### **Indicateur 1.3 :** Fiabilité des prévisions de dépenses

#### Année 2018 :

Le montant des dépenses fiscales réalisé en 2018 est estimé à 99,0 Md€ en PLF 2020, soit une diminution de 1,2 Md€ par rapport à la prévision réalisée en PLF 2019. Cet écart résulte :

- de changements de méthode, à hauteur de + 1,0 Md€, qui correspondent principalement à une amélioration du chiffrage des dépenses fiscales relatives à la TICPE grâce à la dématérialisation des déclarations et à des travaux de fiabilisation du coût de certaines dépenses fiscales relatives aux taux réduits de TVA (notamment amélioration de l'exhaustivité du recensement des bénéficiaires) ;

- d'écarts de prévision de l'évolution spontanée, à hauteur de + 1,3 Md€. Ainsi, des révisions à la hausse du coût de certaines dépenses fiscales plus dynamiques que prévu (+ 0,3 Md€ au titre du crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE), + 0,2 Md€ pour le crédit d'impôt recherche (CIR), + 0,2 Md€ au titre de l'exonération d'IS applicable aux sociétés de placement à prépondérance immobilière à capital variable (SPPICAV), + 0,2 Md€ au titre de l'abattement fixe applicable aux plus-values des dirigeants de PME partant à la retraite) n'ont pas été compensées par la révision à la baisse du coût du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) à hauteur de - 0,7 Md€ ;

- une mesure de périmètre, à hauteur de - 3,5 Md€, portant sur les dépenses fiscales relatives aux taux réduits de TVA qui conduit à ajuster à la baisse le montant total des dépenses fiscales en 2018. En 2019, une revue de ces dépenses fiscales a été menée qui s'est fondée sur l'examen du caractère incitatif de ces dispositifs, lequel constitue le critère dégagé par le Conseil des prélèvements obligatoires pour considérer ces mesures comme des dépenses fiscales. Au terme de cette revue, il a été procédé au remplacement de 6 dépenses fiscales par 6 autres, avec pour conséquence une diminution du montant des dépenses fiscales de ce périmètre de l'ordre de 3,5 Md€.

#### Année 2019 :

Le montant des dépenses fiscales réalisé en 2019 n'est pas disponible. Toutefois, le coût global a été révisé à la hausse de 1,2 Md€ entre l'estimation réalisée en PLF 2019 à 98,2 Md€ et celle réalisée en PLF 2020 à 99,4 Md€. Cela résulte :

- de changements de méthode de chiffrage de certaines dépenses fiscales à hauteur de + 1,1 Md€ ;
- de mesures nouvelles adoptées depuis la parution du projet de loi de finances pour 2019, à hauteur de + 2,3 Md€ ;
- d'écarts de prévision sur des dépenses fiscales, à hauteur de + 1,4 Md€ ;
- de la mesure exceptionnelle de périmètre portant sur les dépenses fiscales relatives aux taux réduits de TVA ayant pour conséquence une diminution du montant des dépenses fiscales de ce périmètre de l'ordre de -3,6 Md€.

[1] Depuis 2000, les prévisions d'inflation du PLF sont sans biais et les écarts de prévision sont comparables à ceux des autres organismes de prévision. Cf. « Que peut-on dire des prévisions d'inflation des projets de loi de finances ? », Trésor-Éco n°199, mai 2017.

[2] Le pétrole est conventionnellement gelé à sa dernière valeur connue lors de la prévision.

**OBJECTIF 2**

Contribuer à l'accessibilité et à la clarté de la norme fiscale

**INDICATEUR 2.1**

Délais de production de la doctrine fiscale opposable à l'administration

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Pourcentage des instructions fiscales publiées dans le délai de 6 mois après l'entrée en vigueur du texte appliqué	%	66,7	67,4	75	75	58	80

**Commentaires techniques**

Source des données : DLF.

Mode de calcul : l'indicateur mesure le pourcentage d'instructions fiscales publiées au Bulletin officiel des finances publiques (BOFiP) dans un délai de six mois à compter de la date d'entrée en vigueur des dispositions commentées, parmi l'ensemble des instructions attendues pour les textes de loi entrés en vigueur entre le 1<sup>er</sup> septembre de l'année N-1 et le 31 août de l'année N.

Le délai est calculé pour chaque disposition en fonction de sa date d'entrée en vigueur et non pas de façon uniforme à partir de la date de publication du texte de loi au Journal officiel de la République française.

Cet indicateur inclut les seules instructions fiscales publiées au Bulletin officiel des finances publiques (BOFiP) par la DLF. Il n'inclut ni les décrets, ni les arrêtés, ni les instructions publiées au Bulletin officiel des douanes (BOD).

Le résultat de l'année N est calculé courant mars N+1 afin de pouvoir figurer dans le RAP. Compte tenu du fait que le délai fixé dans l'objectif est de six mois, le résultat de l'année N ne prend pas en compte les lois adoptées après le mois d'août de cette même année. Pour éviter toute rupture et couvrir une année complète, l'appréciation du résultat de l'année N se fait donc sur la base des lois adoptées entre le 1<sup>er</sup> septembre de l'année N-1 et le 31 août de l'année N.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

L'objectif de 75 % des instructions fiscales publiées au BOFiP dans un délai de 6 mois n'a pas été atteint. Les résultats obtenus en 2019 s'élèvent à 58%. L'écart entre l'objectif et le résultat obtenu s'explique par plusieurs facteurs. En 2019, la Direction de la législation fiscale a été fortement sollicitée par l'élaboration du projet de loi portant création d'une taxe sur les services numériques adopté en juillet 2019, la contribution au volet fiscal du grand débat national ainsi que par la conception de la baisse de l'impôt sur le revenu et de la réforme de la fiscalité directe locale, intégrés au projet de loi de finances pour 2020.

Par ailleurs, certaines publications ont été retardées dans l'attente de la publication des décrets, nécessitant des contributions de plusieurs ministères, précisant certaines mesures de la loi de finances 2019, comme par exemple, celles relatives aux dispositifs du mécénat ou du prêt à taux zéro.

Enfin, certains retards peuvent s'expliquer par l'ampleur des mises à jour à effectuer comme, par exemple, celles relatives à la gratuité d'enregistrement de certains actes de société. C'est également le cas de la mise à jour consécutive à la transposition de la directive TVA sur le commerce électronique, qui a permis d'actualiser l'ensemble des documents relatifs à la territorialité des prestations électronique en matière de TVA.

**OBJECTIF 3**

Assurer l'efficacité du réseau international de la Direction générale du Trésor

**INDICATEUR 3.1**

Mise à disposition par les services économiques d'une information économique ciblée, pertinente et actualisée

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Proportion des services économiques (SE) mettant à disposition du public, notamment les entreprises, via le site internet de la DG Trésor, une information économique actualisée de leur pays de résidence	%	92	95	95	95	95	97

**Commentaires techniques**

Source des données : DG Trésor.

Mode de calcul : la valeur indiquée correspond au nombre de services économiques dont la page-pays, accessible via le site internet de la DG Trésor, présente des publications qui ont été actualisées au cours des 12 derniers mois, rapporté au nombre de services économiques.

Le calcul relatif aux publications actualisées est établi au regard d'un « socle de base » qu'il est demandé aux services économiques de tenir à jour au moins une fois par an : l'insertion de fiches actualisées sur (1) la situation économique du pays de résidence, (2) les relations économiques et financières entre la France et le pays de résidence et (3) le commerce extérieur du pays de résidence. Par ailleurs, les services économiques régionaux (SER) sont tenus de publier au moins deux articles par mois au cours des 12 derniers mois. Les pages-pays des services économiques (SE) obtenant un score d'au moins 2 sur 3 et celles des services économiques régionaux (SER) obtenant un score d'au moins 3 sur 4 sont considérées comme étant de nature à proposer une information pertinente et à jour pour le public.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

La proportion de services économiques mettant une information économique pertinente et actualisée à la disposition du public via le site internet de la DG Trésor est de 95 % à l'issue d'un recensement mené début janvier 2020 portant sur les publications durant l'année 2019, conformément aux objectifs annoncés.

L'indicateur se stabilise, après plusieurs années de progression (+13 points depuis 2016), traduisant le maintien des efforts d'analyse et de production de contenus par les services économiques. Si la rénovation, en 2018, du site internet de la DG Trésor a contribué à pérenniser ce résultat, le renforcement de la stratégie de communication de la direction en 2020 devrait participer à l'amélioration de cet indicateur dans le prochain PLF.

**OBJECTIF 4**

Assurer un traitement efficace du surendettement

**INDICATEUR 4.1**

Capacité de la Banque de France à traiter dans les meilleurs délais un dossier de surendettement

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Délai moyen de traitement d'un dossier sur l'ensemble de la procédure	mois	4,11	3,8	3,4	3,5	4,5	3,15

**Commentaires techniques**

Source des données : Banque de France (BdF).

Le délai moyen de traitement sur l'ensemble de la procédure mesure le temps moyen mis pour traiter l'ensemble des dossiers, de leur dépôt jusqu'à la fin de l'instruction. Celle-ci peut se conclure par différentes décisions (irrecevabilité, clôture, plan conventionnel, procédure de rétablissement personnel, mesures imposées ou recommandées), mettant fin à la mission de la commission de surendettement. Cet indicateur décrit le délai moyen de traitement du stock de dossiers à partir d'un stock moyen et d'un flux de sortie et ne tient pas compte de la durée individuelle de traitement de chaque dossier.

Mode de calcul : la valeur indiquée correspond au rapport entre, d'une part, la moyenne des stocks de dossiers en cours de traitement en fin de mois calculée sur les douze derniers mois et, d'autre part, la moyenne calculée sur les douze derniers mois du nombre de dossiers entièrement traités chaque mois.

**INDICATEUR 4.2****Proportion des mesures permettant l'apurement total et définitif de la situation de surendettement**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Proportion des mesures permettant l'apurement total et définitif de la situation de surendettement	%	85,8	87	85	84	85	82

**Commentaires techniques**

Source des données : BdF.

Mode de calcul : le nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une décision permettant l'apurement total et définitif de l'endettement est rapporté à l'ensemble des mesures mises en place ou recommandées au juge (plans conventionnels, mesures imposées et recommandées [rééchelonnement de dettes, remises de dettes, effacement partiel de créances, etc.], mesures de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire).

**INDICATEUR 4.3****Efficiences du traitement des dossiers de surendettement**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Coût complet du traitement d'un dossier de surendettement	€	1033	977	943	966	970*	908
Nombre moyen de dossiers traités par agents	Nombre/agent	165	204	210	210	204	224

**Commentaires techniques**

\* Le calcul du coût est en cours de finalisation. Les données seront finalisées par la Banque de France fin mars-début avril

Source des données : BdF.

Mode de calcul :

- Coût complet du traitement d'un dossier de surendettement : le coût est calculé sur la base du rapport entre, au numérateur, le coût complet d'un dossier comprenant le coût direct de l'activité et le déversement des coûts des fonctions support et, au dénominateur, le nombre de dossiers traités.

- Nombre moyen de dossiers traités par agent : le numérateur est le nombre de dossiers traités (nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une décision marquant la fin de la procédure de traitement du dossier par la commission au cours des douze derniers mois) par an ; le dénominateur est le nombre d'équivalent annuel temps plein (EATP) affectés au traitement des dossiers de surendettement.

**ANALYSE DES RÉSULTATS****Indicateur 4.1 : Délai moyen de traitement d'un dossier sur l'ensemble de la procédure**

Le maintien des effets positifs, sur les délais de traitement des dossiers de surendettement, des importantes mesures de simplification et d'accélération de la procédure de traitement de ces dossiers entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018, a été contrarié par un dysfonctionnement informatique. Ainsi, l'allongement d'un mois du délai moyen de traitement des dossiers en 2019 (4,5) par rapport aux prévisions 2019, initiales et actualisées, et aux réalisations des années précédentes, s'explique principalement par une indisponibilité de l'application informatique (SUREN 2) pendant près de 6 semaines courant 2019, suite à la mise en production d'une nouvelle version. D'autres facteurs plus diffus expliquent cette hausse tel que notamment la mise en route en 2019 d'une vingtaine de nouveaux centres de traitement partagés nécessitant une phase d'appropriation des nouveaux outils et des nouvelles méthodes.

**Indicateur 4.2 :** Proportion des mesures permettant l'apurement total et définitif de la situation de surendettement

Le pourcentage de mesures prononcées permettant l'apurement total et définitif de la situation de surendettement, de 85 %, est en ligne avec la prévision initiale 2019 (85 %). La légère amélioration du taux de mesures pérennes par rapport à la prévision actualisée, dont le nombre est rapporté aux décisions des commissions de surendettement (hors cas des dossiers ayant fait l'objet d'une décision d'irrecevabilité et d'une clôture sans solution) est liée à la diminution de la proportion des mesures d'attente dans l'ensemble des décisions des commissions.

**Indicateur 4.3 :** Efficience du traitement des dossiers de surendettement

La baisse du nombre de dossiers traités en 2019 (153 453 dossiers), de -17,5% par rapport à 2018 (186 099 dossiers), a été plus importante que prévue. La baisse des effectifs – bien que légèrement supérieure à ce qui était anticipé – n'a cependant pas compensé entièrement cet effet conduisant à un nombre moyen de dossiers traités par agents légèrement inférieur à ce qui avait anticipé (204 contre 210). Par ailleurs, les coûts complets du surendettement sont pour l'essentiel des coûts fixes à court terme (en particulier coûts informatiques, immobiliers, frais de personnel indirect) faiblement corrélés avec le volume des dossiers traités. Dans ce contexte, le coût complet du traitement d'un dossier de surendettement est un peu supérieur aux estimations initiales pour 2019 mais en ligne avec les estimations révisées.

Au total, l'efficience du traitement du surendettement s'améliore de nouveau en 2019 mais dans une proportion moindre qu'initialement envisagée dans un contexte marqué par une réduction plus rapide qu'anticipée du nombre de dossiers traités.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> <i>Consommation 2019</i>						
01 – Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen	67 914 408 65 037 589	259 000 000 255 578 404		8 200 000 9 007 552	335 114 408 329 623 544	336 614 408
02 – Développement international de l'économie française	68 857 891 64 940 020	6 567 156 4 968 867		230	75 425 047 69 909 117	75 425 047
03 – Elaboration de la législation fiscale	16 446 732 16 268 425				16 446 732 16 268 425	16 446 732
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>153 219 031</b>	<b>265 567 156</b>		<b>8 200 000</b>	<b>426 986 187</b>	<b>428 486 187</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+1 510 353		+1 510 353	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-4 758 957		+417 030		-4 341 927	
Total des AE ouvertes	148 460 074		275 694 539		424 154 613	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>146 246 033</b>	<b>260 547 271</b>		<b>9 007 782</b>	<b>415 801 085</b>	

## 2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> <i>Consommation 2019</i>						
01 – Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen	67 914 408 65 037 589	259 000 000 254 175 374	162 852	3 700 000 4 507 552	330 614 408 323 883 367	332 114 408
02 – Développement international de l'économie française	68 857 891 64 940 020	6 567 156 4 887 812		230	75 425 047 69 828 061	75 425 047
03 – Elaboration de la législation fiscale	16 446 732 16 268 425				16 446 732 16 268 425	16 446 732
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>153 219 031</b>	<b>265 567 156</b>		<b>3 700 000</b>	<b>422 486 187</b>	<b>423 986 187</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+1 510 353		+1 510 353	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-4 758 957		-946 034		-5 704 991	
Total des CP ouverts	148 460 074		269 831 475		418 291 549	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>146 246 033</b>	<b>259 063 186</b>	<b>162 852</b>	<b>4 507 782</b>	<b>409 979 853</b>	



## 2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i> Consommation 2018							
01 – Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen	67 305 255 64 899 620	257 967 600 259 467 726		1 200 000 3 734 542		326 472 855	327 972 855 328 101 888
02 – Développement international de l'économie française	72 126 454 68 432 324	13 100 000 12 747 821	1 150 000 273 971	811	8 651	86 376 454	86 446 454 81 463 578
03 – Elaboration de la législation fiscale	16 659 277 15 733 359					16 659 277	16 659 277 15 733 359
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>156 090 986</b>	<b>271 067 600</b>	<b>1 150 000</b>	<b>1 200 000</b>		<b>429 508 586</b>	<b>431 078 586</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>149 065 303</b>	<b>272 215 547</b>	<b>273 971</b>	<b>3 735 353</b>	<b>8 651</b>		<b>425 298 825</b>

## 2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i> Consommation 2018							
01 – Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen	67 305 255 64 899 620	257 827 600 257 286 652	81 426	1 200 000 3 734 542		326 332 855	327 832 855 326 002 240
02 – Développement international de l'économie française	72 126 454 68 432 324	13 100 000 12 626 109	1 150 000 287 471	811	8 651	86 376 454	86 446 454 81 355 366
03 – Elaboration de la législation fiscale	16 659 277 15 733 359					16 659 277	16 659 277 15 733 359
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>156 090 986</b>	<b>270 927 600</b>	<b>1 150 000</b>	<b>1 200 000</b>		<b>429 368 586</b>	<b>430 938 586</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>149 065 303</b>	<b>269 912 761</b>	<b>368 897</b>	<b>3 735 353</b>	<b>8 651</b>		<b>423 090 965</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019
<b>Titre 2 – Dépenses de personnel</b>	<b>149 065 303</b>	<b>153 219 031</b>	<b>146 246 033</b>	<b>149 065 303</b>	<b>153 219 031</b>	<b>146 246 033</b>
Rémunérations d'activité	110 820 796	112 948 400	108 380 310	110 820 796	112 948 400	108 380 310
Cotisations et contributions sociales	37 420 371	39 515 049	37 027 730	37 420 371	39 515 049	37 027 730
Prestations sociales et allocations	824 136	755 582	837 993	824 136	755 582	837 993

## Stratégie économique et fiscale

Programme n° 305 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019
diverses						
<b>Titre 3 – Dépenses de fonctionnement</b>	<b>272 215 547</b>	<b>265 567 156</b>	<b>260 547 271</b>	<b>269 912 761</b>	<b>265 567 156</b>	<b>259 063 186</b>
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	272 215 547	265 567 156	260 547 271	269 912 761	265 567 156	259 063 186
<b>Titre 5 – Dépenses d'investissement</b>	<b>273 971</b>			<b>368 897</b>		<b>162 852</b>
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	273 971			287 471		
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État				81 426		162 852
<b>Titre 6 – Dépenses d'intervention</b>	<b>3 735 353</b>	<b>8 200 000</b>	<b>9 007 782</b>	<b>3 735 353</b>	<b>3 700 000</b>	<b>4 507 782</b>
Transferts aux ménages	811		230	811		230
Transferts aux entreprises	141 324	7 000 000		141 324	2 500 000	
Transferts aux autres collectivités	3 593 218	1 200 000	9 007 552	3 593 218	1 200 000	4 507 552
<b>Titre 7 – Dépenses d'opérations financières</b>	<b>8 651</b>			<b>8 651</b>		
Prêts et avances	8 651			8 651		
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>426 986 187</b>			<b>422 486 187</b>	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-4 758 957			-4 758 957	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+1 927 383			+564 319	
<b>Total*</b>	<b>425 298 825</b>	<b>424 154 613</b>	<b>415 801 085</b>	<b>423 090 965</b>	<b>418 291 549</b>	<b>409 979 853</b>

\* y.c. FdC et AdP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2018	Prévues en LFI pour 2019	Ouvertes en 2019	Ouverts en 2018	Prévus en LFI pour 2019	Ouverts en 2019
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	1 670 816	1 500 000	1 510 353	1 670 816	1 500 000	1 510 353
<b>Total</b>	<b>1 670 816</b>	<b>1 500 000</b>	<b>1 510 353</b>	<b>1 670 816</b>	<b>1 500 000</b>	<b>1 510 353</b>

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT D'ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2019		3 496		3 496				
03/2019		5 000		5 000				
06/2019		1 458		1 458				
<b>Total</b>		<b>9 954</b>		<b>9 954</b>				

## ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FONDS DE CONCOURS

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2019		400		400				
12/2019		1 499 999		1 499 999				
<b>Total</b>		<b>1 500 399</b>		<b>1 500 399</b>				

## ARRÊTÉS DE RÉPARTITION POUR MESURES GÉNÉRALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/10/2019	61 330		61 330					
<b>Total</b>	<b>61 330</b>		<b>61 330</b>					

## ARRÊTÉS DE REPORT DE FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/02/2019		1 612 954		1 716 329				
<b>Total</b>		<b>1 612 954</b>		<b>1 716 329</b>				

## Stratégie économique et fiscale

Programme n° 305 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## ARRÊTÉS DE REPORT HORS TRANCHES FONCTIONNELLES ET HORS FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/03/2019		1 732 947		2 632 947				
<b>Total</b>		<b>1 732 947</b>		<b>2 632 947</b>				

## DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/08/2019					102 159		102 159	
19/11/2019					140 000		140 000	
25/11/2019		42 288		42 288				
<b>Total</b>		<b>42 288</b>		<b>42 288</b>	<b>242 159</b>		<b>242 159</b>	

## LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/12/2019					4 578 128	2 971 159	4 578 128	5 337 598
<b>Total</b>					<b>4 578 128</b>	<b>2 971 159</b>	<b>4 578 128</b>	<b>5 337 598</b>

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>	<b>61 330</b>	<b>4 898 542</b>	<b>61 330</b>	<b>5 901 917</b>	<b>4 820 287</b>	<b>2 971 159</b>	<b>4 820 287</b>	<b>5 337 598</b>

## ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

**Avertissement**

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2019 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2019. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2019.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

**DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (5)**

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2018	Chiffrage initial 2019	Chiffrage actualisé 2019
550103	<b>Exonération des droits d'enregistrement pour les actes portant changement de régime matrimonial</b> Partages et opérations assimilées <i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2005 - Dernière modification : 2005 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1133 bis</i>	32	32	32
140125	<b>Exonération des intérêts des prêts familiaux</b> Revenus de capitaux mobiliers <i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2005 - Dernière modification : 2005 - Dernière incidence budgétaire : 2018 - Fin du fait générateur : 2007 - code général des impôts : 157-9° sexies</i>	1		-
230411	<b>Provision pour risque d'intervention du fonds de garantie des dépôts et de résolution</b> Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2017 : 1 Entreprises - Création : 2016 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 39 quinquies GF</i>	1	nc	nc
320108	<b>Taxation à un taux réduit de certains revenus de capitaux mobiliers perçus par les caisses de retraite et de prévoyance</b> Modalités particulières d'imposition <i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1968 - Dernière modification : 2002 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 219 quater</i>	nc	nc	nc
530102	<b>Application d'un droit fixe au lieu de la taxe de publicité foncière sur la transmission de biens appartenant à un organisme d'intérêt public au profit d'un établissement reconnu d'utilité publique effectuée dans un but d'intérêt général ou de bonne administration</b> Mutations à titre onéreux - Taxe de publicité foncière <i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Création : 1969 - Dernière modification : 1996 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1020</i>	nc	nc	nc
<b>Coût total des dépenses fiscales</b>		<b>34</b>	<b>32</b>	<b>32</b>

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen	67 914 408 65 037 589	267 200 000 264 585 956	336 614 408 329 623 544	67 914 408 65 037 589	262 700 000 258 845 778	332 114 408 323 883 367
02 – Développement international de l'économie française	68 857 891 64 940 020	6 567 156 4 969 097	75 425 047 69 909 117	68 857 891 64 940 020	6 567 156 4 888 042	75 425 047 69 828 061
03 – Elaboration de la législation fiscale	16 446 732 16 268 425		16 446 732 16 268 425	16 446 732 16 268 425		16 446 732 16 268 425
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>153 219 031</b>	<b>273 767 156</b>	<b>426 986 187</b>	<b>153 219 031</b>	<b>269 267 156</b>	<b>422 486 187</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-4 758 957	+1 927 383	-2 831 574	-4 758 957	+564 319	-4 194 638
Total des crédits ouverts	148 460 074	275 694 539	424 154 613	148 460 074	269 831 475	418 291 549
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>146 246 033</b>	<b>269 555 052</b>	<b>415 801 085</b>	<b>146 246 033</b>	<b>263 733 820</b>	<b>409 979 853</b>
Crédits ouverts - crédits consommés	+2 214 041	+6 139 487	+8 353 528	+2 214 041	+6 097 655	+8 311 696

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

## PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	153 219 031	267 536 806	420 755 837	153 219 031	267 536 806	420 755 837
Amendements	0	+6 230 350	+6 230 350	0	+1 730 350	+1 730 350
<b>LFI</b>	<b>153 219 031</b>	<b>273 767 156</b>	<b>426 986 187</b>	<b>153 219 031</b>	<b>269 267 156</b>	<b>422 486 187</b>

Les crédits du programme 305 prévus en PLF ont été majorés de 6,23 M€ en AE et 1,73 M€ en CP par plusieurs amendements adoptés à l'Assemblée nationale et au Sénat, dont aucun ne concernait le titre 2.

Pour les crédits hors titre 2, les amendements retenus ont permis les opérations suivantes :

- une majoration des crédits de l'action 1 (titre 6) de 7 M€ en AE et de 2,5 M€ en CP afin de faciliter l'installation en France de l'Autorité bancaire européenne (ABE) qui a dû quitter Londres à la suite de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne ;
- une minoration des crédits de l'action 1 (titre 3) de 900 k€ (en AE et CP) et une majoration de ceux de l'action 2 (titre 3) de 130 k€ (en AE et CP) afin de financer la revalorisation des indemnités kilométriques et des barèmes des frais de nuitée.

## JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

**Les crédits ouverts en LFI 2019** (426,99 M€ en AE et 422,49 M€ en CP, hors fonds de concours et attribution de produits) **sur le programme 305 ont été modifiés par les mouvements réglementaires suivants :**

- un transfert de crédits de titre 2 (décret n° 2019-843 du 19 août 2019) à destination du programme 218 « *Conduite et pilotage des politiques économiques et financières* », pour un montant de 102 159 € en AE et CP et 2 ETPT, au titre du transfert au centre de services de ressources humaines (CSRH) du secrétariat général des ministères économiques et financiers (SG-MEF) de la gestion administrative et de la paie des personnels de la DG Trésor ;
- un transfert de crédits de titre 2 (décret n° 2019-1203 du 19 novembre 2019) à destination du programme 129 « *Coordination du travail gouvernemental* », pour un montant de 140 000 € en AE et CP et 2 ETPT, au titre de la participation du MEF au financement du Haut Conseil pour le climat (HCC) ;
- un transfert (décret n° 2019-1228 du 25 novembre 2019) de crédits hors titre 2 depuis le programme 129, d'un montant de 42 888 € en AE et CP, correspondant au remboursement de frais de déplacement de délégués de la DG Trésor au Conseil de l'UE.

Par ailleurs, les crédits ouverts en 2019 ont été abondés par des reports d'un montant de 1,73 M€ en AE et 2,63 M€ en CP pour les crédits généraux (arrêté du 07 mars 2019), et de 1,61 M€ en AE et 1,72 M€ en CP pour les fonds de concours (27 février 2019).

## ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Le montant des crédits rattachés en 2019 par voie de fonds de concours s'élève à 1,50 M€ en AE et en CP pour une prévision initiale de 1,5 M€. Ces crédits sont rattachés au fonds de concours n° 57-1-2-00508 destiné au financement et aux travaux d'organismes internationaux compétents en matière de normalisation comptable. Ce fonds de concours est alimenté par les contributions volontaires des sociétés françaises suite à des appels de fonds de l'Autorité des normes comptables (ANC).

Ces crédits ont été consommés à hauteur de 1,46 M€ en AE et 1,49 M€ en CP.

S'agissant des attributions de produits, issus de la vente de biens mobiliers du réseau international, n'ont été constatés que des rattachements résiduels (9954 €), la gestion de ces biens ayant été transférés au 1<sup>er</sup> janvier 2019 au ministère de l'Europe et des affaires étrangères dans le cadre de la réforme des réseaux de l'État à l'étranger.

## RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	766 095	2 642 963	3 409 058	766 095	2 507 962	3 274 057
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>766 095</b>	<b>2 642 963</b>	<b>3 409 058</b>	<b>766 095</b>	<b>2 507 962</b>	<b>3 274 057</b>

Les crédits ouverts en LFI ont fait l'objet d'une mise en réserve initiale de 9,0 M€ en AE et de 8,8 M€ en CP, dont 8,2 M€ en AE et 8,1 M€ en CP pour les crédits hors titre 2 et 0,8 M€ (en AE et CP) pour les crédits de titre 2.

Afin de permettre le paiement à la fin du premier trimestre de la rémunération des prestations réalisées par la Banque de France pour le compte de l'État, un dégel et une reventilation ont été opérés sur le hors titre 2, ramenant la réserve à 2,6 M€ en AE et 2,5 M€ en CP.

En fin de gestion, la totalité de la réserve a été annulée.

## EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

## EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2018 (1)	Réalisation 2018 (2)	LFI + LFR 2019 (3)	Transferts de gestion 2019 (4)	Réalisation 2019 (5)	Écart à LFI + LFR 2019 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1424 – Catégorie A+	0	435	446	0	443	-3
1425 – Catégorie A	-3	524	523	-2	523	+2
1426 – Catégorie B	0	163	168	-2	150	-16
1427 – Catégorie C	0	443	346	0	351	+5
<b>Total</b>	<b>-3</b>	<b>1 565</b>	<b>1 483</b>	<b>-4</b>	<b>1 467</b>	<b>-12</b>

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2019 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en années pleines des schémas d'emplois 2018 sur 2019	dont impact du schéma d'emplois 2019 sur 2019
1424 – Catégorie A+	0	0	+1	+7	+20	-13
1425 – Catégorie A	0	0	0	-2	+1	-3
1426 – Catégorie B	0	-1	+4	-14	-4	-10
1427 – Catégorie C	0	-78	-5	-9	+1	-10
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>-79</b>	<b>0</b>	<b>-18</b>	<b>+18</b>	<b>-36</b>

## En L

FI 2019, le plafond autorisé d'emplois s'élevait à 1 483 équivalents temps plein travaillés (ETPT). Au terme de la gestion, la consommation moyenne annuelle du plafond d'emplois s'établit à 1 467 ETP, dont 30,2 % de catégorie A+, 35,7 % de catégorie A, 10,2 % de catégorie B et 23,9 % de catégorie C. La structure des emplois du programme est stable entre 2018 et 2019. Le taux de consommation par rapport à la LFI 2019 se situe à 98,6 %.

## Par ailleurs :

- 2 ETPT ont été transférés vers le programme 218 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » dans le cadre du transfert de la gestion administrative et de la paie au Centre de services RH au secrétariat général des ministères économiques et financiers (décret n° 2019-843 du 19 août 2019) ;
- 2 ETPT ont été transférés vers le programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » dans le cadre de la création du Haut-Conseil pour le climat (décret n° 2019-1203 du 19 novembre 2019).

Enfin, les corrections techniques intègrent les effets des promotions intercatégorielles.



## ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	
							Réalisation	Prévision PAP
1424 – Catégorie A+	120	3	5,60	112	49	6,51	-8	+8
1425 – Catégorie A	93	11	6,69	85	51	6,46	-8	-2
1426 – Catégorie B	29	8	5,69	16	1	7,13	-13	-3
1427 – Catégorie C	103	5	5,81	102	91	6,95	-1	-33
<b>Total</b>	<b>345</b>	<b>27</b>		<b>315</b>	<b>192</b>		<b>-30</b>	<b>-30</b>

Le nombre de mouvements s'est élevé en 2019 à 345 sorties (pour 367 prévues en PLF 2019) et 315 entrées (pour 337 prévues), soit un schéma d'emplois réalisé à hauteur de -30 ETP pour -30 prévus.

Le nombre des départs à la retraite constatés (-27 ETP) est identique à la prévision du PLF 2019.

Les primo-recrutements (192 ETP) ont essentiellement concerné des agents de catégorie C (91 ETP, dont principalement des agents de droit local et des volontaires internationaux en administration), A (51 ETP) et A+ (49 ETP).

## EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

### RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	Prévision LFI ETPT	Réalisation ETPT	ETP au 31/12/2019
Administration centrale	897	896	914
Services régionaux	50	45	31
Services à l'étranger	531	522	535
Autres	5	4	4
<b>Total</b>	<b>1 483</b>	<b>1 467</b>	<b>1 484</b>

La ligne "autres" recouvre les effectifs de la représentation permanente de la France auprès de l'OCDE, sise à Paris.

### RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
<b>01 – Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen</b>	<b>691</b>	<b>706</b>
<b>02 – Développement international de l'économie française</b>	<b>605</b>	<b>573</b>
<b>03 – Elaboration de la législation fiscale</b>	<b>187</b>	<b>188</b>
<b>Total</b>	<b>1 483</b>	<b>1 467</b>
Transferts en gestion		-4

En 2019, la consommation d'emplois s'est élevée à 1 467 ETPT, dont :

- 706 ETPT pour l'action 1 « Définition et mise en œuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen » (soit 48 % de l'ensemble de la consommation d'ETPT du programme) ;
- 573 ETPT pour l'action 2 « Développement international de l'économie française » (soit 39 %) ;
- 188 ETPT pour l'action 3 « Élaboration de la législation fiscale » (soit 13 %).

## Stratégie économique et fiscale

Programme n° 305 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Par ailleurs:

- 2 ETPT et 102 159 € en AE et en CP ont été transférés par décret n° 2019-843 du 19 août 2019 vers le programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » dans le cadre de la création du réseau SiRHius ;
- 2 ETPT et 140 000 € en AE et en CP ont été transférés par décret n° 2019-1203 du 19 novembre 2019 vers le programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » pour financer les dépenses de fonctionnement du Haut conseil pour le climat.

## RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2018-2019 : 2

## INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Ratios effectifs gestionnaires / effectifs gérés				Effectifs intégralement gérés (inclus dans le plafond d'emplois)		
(ETP ou effectifs physiques)				437		
Effectifs gérants			25,8	5,9%		
administrant et gérant			14,3	3,3%		
organisant la formation			3	0,7%		
consacrés aux conditions de travail			0	0,0%		
consacrés au pilotage et à la politique des compétences			8,5	1,9%		

Les effectifs intégralement gérés par la DG Trésor comprennent :

- les agents des corps des conseillers économiques (décret n° 2004-1260 du 25 novembre 2004) et des attachés économiques (décret n° 97-511 du 21 mai 1997) ;
- les agents de ces corps détachés sur le statut d'emploi de ministre-conseiller pour les affaires économiques (décret n° 2004-1259 du 25 novembre 2004) et sur les emplois de direction de l'administration territoriale de l'État (décret n° 2009-360 du 31 mars 2009) ;
- les agents contractuels régis par le décret n° 69-697 du 18 juin 1969 portant fixation du statut des agents contractuels de l'État et des établissements publics de l'État à caractère administratif, de nationalité française, en service à l'étranger ;
- les volontaires internationaux en administration (VIA) ; et les agents de droit local (ADL), affectés dans les réseaux régional et international de la DG Trésor.

Dans le plafond d'emplois figurent également des effectifs partiellement gérés. Au 31 décembre 2019, cela concerne près de 136 agents d'autres directions du ministère de l'économie et des finances ou d'autres ministères accueillis en détachement dans les corps ou les statuts d'emploi précités. On compte également 2 mises à disposition sortantes.

Au 31 décembre 2019, les effectifs hors plafond d'emplois recouvrent notamment 61 agents mis à disposition et 52 agents en détachement sortant.

Pour mémoire, le ratio gérants-gérés du programme 305 ne recouvre que les effectifs des réseaux régional et international de la partie « Réseau » de la DG Trésor. Les agents d'administration centrale sont inclus dans le ratio du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économique et financière ». Il convient de préciser que les personnels en charge de la gestion du réseau international et régional de la DG Trésor gèrent également les agents des corps directionnels (attachés et conseillers économiques) affectés à l'administration centrale de la DG Trésor (34) et de la DGE (1), en disponibilité (5) et en congés parental (2). Par ailleurs, la DG Trésor apporte un soutien à la gestion des ressources humaines des VIA et des ADL de l'EPIC Business France.

Effectifs inclus dans le plafond d'emplois		Effectifs hors plafond d'emplois	
Effectifs intégralement gérés	gérés (agents en détachement entrant, en MAD sortante et PNA)	Intégralement gérés (CLD, disponibilité, etc.)	Partiellement gérés (agents en détachement sortant et en MAD entrante)
63,70%	19,83%	0,00%	16,47%

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2018	Prévision LFI 2019	Exécution 2019
<b>Rémunération d'activité</b>	<b>110 820 796</b>	<b>112 948 400</b>	<b>108 380 310</b>
<b>Cotisations et contributions sociales</b>	<b>37 420 371</b>	<b>39 515 049</b>	<b>37 027 730</b>
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	26 051 381	28 159 933	25 777 827
– Civils (y.c. ATI)	25 620 020	27 750 415	25 369 637
– Militaires	431 361	409 518	408 190
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	11 368 990	11 355 116	11 249 904
<b>Prestations sociales et allocations diverses</b>	<b>824 136</b>	<b>755 582</b>	<b>837 993</b>
<b>Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)</b>	<b>149 065 303</b>	<b>153 219 031</b>	<b>146 246 033</b>
<b>Total titre 2 (hors CAS Pensions)</b>	<b>123 013 922</b>	<b>125 059 098</b>	<b>120 468 206</b>
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

En 2019, la consommation totale des crédits de titre 2 (hors contribution au CAS « Pensions ») est inférieure de 2 % à celle de 2018. La diminution de la composante relative aux « rémunérations d'activité » résulte notamment de la mise en œuvre du schéma d'emplois (-30 ETP).

Le montant des prestations relatives aux allocations d'aide au retour à l'emploi (ARE) s'est élevé à 48 554 €, pour 13 bénéficiaires (13 agents de catégorie A) en 2019.

## ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
<b>Socle d'exécution 2018 retraitée</b>	<b>119,99</b>
Exécution 2018 hors CAS Pensions	123,01
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2019/ 2018	-2,21
Débasage de dépenses au profil atypique :	-0,82
– GIPA	0,00
– Indemnisation des jours de CET	-0,43
– Mesures de restructuration	
– Autres dépenses de masse salariale	-0,38
<b>Impact du schéma d'emplois</b>	<b>-1,49</b>
EAP schéma d'emplois 2018	0,85
Schéma d'emplois 2019	-2,33
<b>Mesures catégorielles</b>	<b>0,32</b>
<b>Mesures générales</b>	<b>0,00</b>
Rebasage de la GIPA	0,00
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
<b>GVT solde</b>	<b>-0,02</b>
GVT positif	1,95
GVT négatif	-1,96
<b>Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA</b>	<b>1,12</b>
Indemnisation des jours de CET	0,51
Mesures de restructurations	0,04
Autres rebasages	0,56

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
<b>Autres variations des dépenses de personnel</b>	<b>0,55</b>
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,03
Autres variations	0,52
<b>Total</b>	<b>120,47</b>

L'exécution 2019 des crédits de titre 2 hors CAS « Pensions » s'est élevée à 120,5 M€, soit -4,5 M€ par rapport à la LFI. Cette moindre dépense est principalement répartie sur :

- un socle d'exécution 2018 inférieur d'environ 3 M€ à celui anticipé lors de la construction du PLF 2019 ;
- un impact plus important du schéma d'emplois de près de 2 M€ en raison notamment de recrutements en cours d'année plus tardifs que prévu et de l'actualisation des flux d'entrée/sortie et des coûts d'entrée par rapport à ceux pris en compte en LFI.

La ligne « Autres » (-0,38 M€) de la rubrique « Débasage de dépenses au profil atypique » comprend principalement -0,38 M€ au titre des rappels sur années antérieures, -0,23 M€ au titre du versement des indemnités de fin de fonctions versées aux ADL et +0,22 M€ au titre des rétablissements de crédits.

La ligne « Autres » (+0,56 M€) de la rubrique « Rebasage de dépenses au profil atypique » comprend principalement +0,71 M€ au titre des rappels sur exercices antérieurs, +0,18 M€ au titre des indemnités de fin de fonction des ADL, -0,17 M€ au titre des rétablissements de crédits et -0,20 au titre des remboursements d'indus.

La ligne « Autres » (+0,52 M€) de la rubrique « Autres variations des dépenses de personnel » comprend principalement +0,26 M€ au titre de la variation du coût de l'IRE, +0,12 M€ au titre de l'enveloppe ADL (coût de la vie, revalorisation des grilles, mesures individuelles) et +0,08 M€ de compensation du remboursement de la dernière recette ACOSS au titre de l'année 2018.

Le coût du GVT positif s'élève à +1,95 M€, soit +1,62 % de la masse salariale.

Le coût du GVT négatif (effet de noria) s'élève à -1,96 M€, soit -1,63 % de la masse salariale.

Le coût du GVT solde est quasi-nul (-18 000€).

Le montant de la variation de l'indemnité dégressive IE-CSG est de +0,06 M€.

## COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1424 – Catégorie A+	105 948	123 432	115 817	93 775	111 495	103 667
1425 – Catégorie A	71 808	85 572	83 136	62 141	78 570	74 368
1426 – Catégorie B	47 951	51 376	52 328	42 539	45 884	47 069
1427 – Catégorie C	33 297	35 947	32 498	30 608	31 522	29 885

Le tableau ci-dessus détaille par catégorie les coûts moyens d'entrée et de sortie, ainsi que les coûts moyens globaux à l'issue de la gestion 2019. Ces coûts s'entendent cotisations patronales incluses, hors CAS "Pensions" et hors prestations sociales.

Les coûts afférents aux rémunérations d'activité s'entendent hors cotisations patronales, hors CAS "Pensions" et hors prestations sociales.

L'évolution des coûts moyens constatée entre la LFI 2019 et la réalisation 2019 résulte principalement de la variation du coût de l'indemnité de résidence à l'étranger en fonction, notamment, de la situation administrative et du pays d'affectation des agents du réseau de la DG Trésor.

Cette variation du coût de l'indemnité de résidence à l'étranger explique également des coûts globaux supérieurs aux coûts de sortie pour les catégorie A+ et C, ainsi que des coûts d'entrée supérieurs aux coûts de sortie pour les catégorie C.

## MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2019	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						192 045	192 045
CIGEM Attachés (GRAF du A)	4	A	Attachés	01-2019	12	9 854	9 854
Mise en oeuvre du protocole PPCR	15	B	Contrôleurs	01-2019	12	2 112	2 112
Mise en oeuvre du protocole PPCR	15	C	Agents administratifs	01-2019	12	1 612	1 612
Mise en oeuvre du protocole PPCR	90	C	Titulaires C	01-2019	12	16 663	16 663
Mise en oeuvre du protocole PPCR	115	B	Titulaires B	01-2019	12	25 270	25 270
Mise en oeuvre du protocole PPCR	139	A	Titulaires A	01-2019	12	13 549	13 549
Mise en oeuvre du protocole PPCR	157	A+ et A	Titulaires	01-2019	12	53 302	53 302
Mise en oeuvre du protocole PPCR	247	A+, A, B et C	Titulaires	01-2019	12	31 773	31 773
Mise en oeuvre du protocole PPCR	310	A+	Titulaires A+	01-2019	12	37 910	37 910
Mesures indemnitaires						123 073	123 073
RIFSEEP - Administrateurs civils	13	A+	Administrateurs civils	01-2019	12	95 000	95 000
RIFSEEP - Personnels de catégorie A de la DGFIP	23	A	Inspecteurs DGFIP	01-2019	12	28 073	28 073
<b>Total</b>						<b>315 118</b>	<b>315 118</b>

Les mesures catégorielles réalisées en 2019 s'élèvent à 0,3 M€, hors CAS « Pensions », soit une exécution supérieure de 0,1 M€ par rapport la prévision de 0,2 M€ inscrite en PLF 2019. Cet écart résulte principalement de l'ajout en 2019 d'une mesure concernant le RIFSEEP des administrateurs civils, d'un montant de 95 000 €, non prévue au moment de la finalisation du PLF 2019.

## ■ ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Les dépenses d'action sociale (aide aux familles, logement, restauration, secours, etc.) sont portées par le programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économique et financière » de la mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines ». Les principaux dispositifs, montants et bénéficiaires sont présentés dans la JPE de ce programme dont le responsable est la secrétaire générale des ministères économique et financier.

### SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) <b>275 694 539</b>	CP ouverts en 2019 * (P1) <b>269 831 475</b>
AE engagées en 2019 (E2) <b>269 555 052</b>	CP consommés en 2019 (P2) <b>263 733 820</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) <b>241 663</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>6 139 487</b>	dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) <b>263 492 156</b>

### RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) <b>9 534 743</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) <b>0</b>				
<b>Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>9 534 743</b>	-	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) <b>241 663</b>	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 - P3) <b>9 293 079</b>
AE engagées en 2019 (E2) <b>269 555 052</b>	-	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) <b>263 492 156</b>	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 - P4) <b>6 062 896</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019</b> (R6 = R4 + R5) <b>15 355 976</b>
				Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) <b>2 753 558</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 - P5) <b>12 602 418</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2019 + reports 2018 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 augmente significativement par rapport à fin 2018 :

- principalement du fait de la participation de l'État aux frais d'installation de l'Autorité bancaire européenne à Paris-La Défense qui a donné lieu à un engagement en 2019 (7 M€) pour lequel les paiements s'étaleront sur six ans ;
- et d'un certain nombre d'engagements de l'APE qui n'ont pas été entièrement couverts par des paiements dès 2019.

JUSTIFICATION PAR ACTION

---



**Action 01**

Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	67 914 408	268 700 000	<b>336 614 408</b>	65 037 589	264 585 956	<b>329 623 544</b>
Crédits de paiement	67 914 408	264 200 000	<b>332 114 408</b>	65 037 589	258 845 778	<b>323 883 367</b>

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	67 914 408	65 037 589	67 914 408	65 037 589
Rémunérations d'activité	44 355 624	43 172 888	44 355 624	43 172 888
Cotisations et contributions sociales	22 999 301	21 204 850	22 999 301	21 204 850
Prestations sociales et allocations diverses	559 483	659 851	559 483	659 851
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	260 500 000	255 578 404	260 500 000	254 175 374
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	260 500 000	255 578 404	260 500 000	254 175 374
Titre 5 : Dépenses d'investissement				162 852
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État				162 852
Titre 6 : Dépenses d'intervention	8 200 000	9 007 552	3 700 000	4 507 552
Transferts aux entreprises	7 000 000		2 500 000	
Transferts aux autres collectivités	1 200 000	9 007 552	1 200 000	4 507 552
<b>Total</b>	<b>336 614 408</b>	<b>329 623 544</b>	<b>332 114 408</b>	<b>323 883 367</b>

**Titre 3 - Dépenses de fonctionnement****Rémunération des prestations réalisées par la Banque de France et les instituts d'émission d'outre-mer pour le compte de l'État ( 245,89 M€ en AE et en CP)**

1°) Rémunération des prestations réalisées par la Banque de France pour le compte de l'État (240,7 M€ en AE et CP)  
 Aux termes de l'article L.141-7 du code monétaire et financier, l'État rémunère à la Banque de France les prestations qu'elle effectue pour son compte, sur la base de la couverture des coûts qu'elle engage dans l'exercice des missions d'intérêt général qui lui sont confiées. Les sept conventions techniques signées dans ce cadre concernent le secrétariat des commissions pour le traitement du surendettement, la tenue du compte du Trésor, la mise en circulation des monnaies métalliques, l'appui à la gouvernance de la zone franc, la gestion des accords de consolidation des dettes des États étrangers, les adjudications de valeurs du Trésor et enfin, la gestion du fichier central des chèques, étant précisé que cette dernière mission est financée par une contribution des établissements de crédit.

Le contrat de performance signé le 21 décembre 2011 entre l'État et la Banque de France, complété par un avenant du 20 octobre 2016, prévoit la fixation d'un objectif annuel de rémunération convenu entre les parties sur la période 2017-2020. La rémunération versée à la Banque de France en 2019 s'est établie à 240,7 M€. Les coûts afférents s'inscrivent dans une tendance baissière favorisée par la diminution de 12,2 % du nombre de dossiers de surendettement déposés en 2019 (143 080 dossiers) par rapport à 2018 (162 936 dossiers), mais aussi par les réformes engagées depuis plusieurs années par la Banque de France et le Gouvernement. Ainsi, la modernisation du traitement du

surendettement a été poursuivie en 2019, permettant de réduire encore davantage les effectifs affectés à cette mission. Cette modernisation repose notamment sur le déploiement de nouveaux outils informatiques en vue de la dématérialisation de la procédure de surendettement, ainsi que sur les mesures législatives de simplification et d'accélération de la procédure issues des lois n° 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires, n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (Sapin II), et n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIème siècle, qui produisent désormais leur plein effet.

2°) Rémunérations des prestations réalisées par les instituts d'émission d'outre-mer pour le compte de l'État (5,19 M€ en AE et en CP)

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) et l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM) sont chargés, chacun dans sa zone d'intervention, d'exercer des missions d'intérêt général qui leur sont confiées par l'État. Les contrats de performance signés avec ces instituts prévoient que les prestations qu'ils fournissent à l'État dans le cadre des articles L. 711-3 (pour l'IEDOM), L. 712-4, L. 712-5 et L. 712-5-2 (pour l'IEOM) du code monétaire et financier sont rémunérées par l'État à leur coût complet.

Pour l'IEDOM, ces activités concernent la mise en circulation des monnaies métalliques, le secrétariat des commissions de surendettement des particuliers et la participation à la gestion du fichier central des chèques dans les départements d'outre-mer et du fichier des comptes d'outre-mer (FICOM) à Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon, et le service bancaire de caisse rendu par les agences aux accrédités domiens du Trésor.

Dans la zone Pacifique, l'IEOM exerce deux missions pour le compte de l'État : la participation à la gestion du fichier central des chèques (FCC) et la tenue du fichier des comptes d'outre-mer (FICOM) des comptes ouverts en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Wallis-et-Futuna.

#### **Prestations intellectuelles réalisées pour le compte de l'Agence des participations de l'État (6,77 M€ en AE et 5,47 M€ en CP)**

La dépense constatée en 2019 pour les prestations d'études et de services financiers, juridiques et comptables réalisées pour le compte de l'APE s'est élevée à 6,8 M€ en AE et 5,5 M€ en CP.

#### **Prestations intellectuelles réalisées pour le compte du CIRI et des CODEFI (0,39 M€ en AE et 0,30 M€ en CP)**

Le montant des dépenses d'audits et études réalisés pour le compte du Comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI) et les comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI) s'est élevé à 0,4 M€ en AE et à 0,30 M€ en CP.

#### **Moyens de fonctionnement de l'Agence France Trésor (0,69 M€ en AE et 0,53 M€ en CP)**

Les crédits nécessaires au fonctionnement de l'Agence France Trésor ont été consommés pour un montant de 0,7 M€ en AE et de 0,5 M€ en CP. Ils sont essentiellement consacrés aux frais de promotion des valeurs du Trésor et aux abonnements de l'Agence aux réseaux d'information financière et aux banques de données sur les investisseurs.

#### **Dépenses diverses de la DG Trésor (1,37 M€ en AE et 1,66 M€ en CP)**

Ces dépenses recouvrent principalement les remboursements de mises à disposition (0,74 M€ en AE et 0,72 M€ en CP) et le paiement des honoraires des commissaires aux comptes chargés de contrôler et certifier les opérations réalisées avec la garantie de l'État par BPI Assurance Export et aux opérations réalisées pour le compte de l'État par Natixis (0,24 M€ en AE et 0,31 M€ en CP).

#### **Autorité des normes comptables (1,46 M€ en AE et 1,49 M€ en CP)**

Les dépenses de l'Autorité des normes comptables (ANC), financées par voie d'un fonds de concours alimenté par des contributions volontaires de sociétés françaises, se sont établies à 1,46 M€ en AE et 1,49 M€ en CP et correspondent principalement aux cotisations annuelles à l'International Financial Reporting Standards Foundation (1 M€ en AE et CP) et à l'European Financial Reporting Advisory Group (0,35 M€ en AE et CP).

#### **Titre 6 - Dépenses d'intervention**

Les dépenses d'intervention correspondent aux contributions de l'État à des organismes d'études et de recherche en matière économique (1 M€ en AE et en CP) ; la participation 2019 de la DG Trésor :

- à l'association Bruegel s'est élevée à 0,20 M€ en AE et CP ;

- à l'Institut Louis Bachelier (ILB) s'est élevée à 0,7 M€ en AE et CP ;
- à l'Institut européen de régulation financière (EIRF) s'est élevée à 0,1 M€ en AE et CP.

Par ailleurs, 7 M€ en AE et 2,5 M€ en CP ont été consacrés à la participation de la France à l'installation de l'Autorité bancaire européenne à Paris.

Enfin, 1 M€ ont été versés à l'International Accounting Standards Board dans le cadre des travaux réalisés par l'Autorité des normes comptables.

## Action 02

### Développement international de l'économie française

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	68 857 891	6 567 156	<b>75 425 047</b>	64 940 020	4 969 097	<b>69 909 117</b>
Crédits de paiement	68 857 891	6 567 156	<b>75 425 047</b>	64 940 020	4 888 042	<b>69 828 061</b>

### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	68 857 891	64 940 020	68 857 891	64 940 020
Rémunérations d'activité	57 837 889	54 514 222	57 837 889	54 514 222
Cotisations et contributions sociales	10 903 260	10 325 198	10 903 260	10 325 198
Prestations sociales et allocations diverses	116 742	100 600	116 742	100 600
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	6 567 156	4 968 867	6 567 156	4 887 812
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	6 567 156	4 968 867	6 567 156	4 887 812
Titre 6 : Dépenses d'intervention		230		230
Transferts aux ménages		230		230
<b>Total</b>	<b>75 425 047</b>	<b>69 909 117</b>	<b>75 425 047</b>	<b>69 828 061</b>

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'année 2019 est la première année de la réforme des réseaux de l'État à l'étranger, dont un des volets a été le transfert en LFI 2019 de 6,4 M€ correspondant à la plus grande partie des dépenses effectuées à l'étranger par le réseau des services économiques : la totalité des dépenses immobilières et la majorité des dépenses de fonctionnement courant.

Les dépenses de fonctionnement du réseau international de la DG Trésor se sont élevées à 4,97 M€ en AE et 4,89 M€ en CP en 2019, dont 78 % effectuées depuis Paris pour le compte du réseau et 22 % payées depuis l'étranger.

Elles se répartissent en dépenses de fonctionnement courant (1,8 M€ en AE=CP), dépenses informatiques (1,69 M€ en AE et 1,6 M€ en CP) et frais de changement de résidence (1,49 M€ en AE=CP).

### DÉPENSES D'INTERVENTION

La dépense de 230 € correspond à la prise en charge de frais médicaux pour des agents étrangers, de droit local, dans un pays dépourvu d'assurance sociale : le Cambodge.

**Stratégie économique et fiscale**

Programme n° 305 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**Action 03****Elaboration de la législation fiscale**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	16 446 732		<b>16 446 732</b>	16 268 425		<b>16 268 425</b>
Crédits de paiement	16 446 732		<b>16 446 732</b>	16 268 425		<b>16 268 425</b>

L'action n°03 du programme 305 ne porte que sur les emplois et la masse salariale de la direction de la législation fiscale.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	16 446 732	16 268 425	16 446 732	16 268 425
Rémunérations d'activité	10 754 887	10 693 200	10 754 887	10 693 200
Cotisations et contributions sociales	5 612 488	5 497 683	5 612 488	5 497 683
Prestations sociales et allocations diverses	79 357	77 542	79 357	77 542
<b>Total</b>	<b>16 446 732</b>	<b>16 268 425</b>	<b>16 446 732</b>	<b>16 268 425</b>